



Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025

TOME 3 PLAN D' ACTIONS - ÉVALUATION



SOMMAIRE

1. PLAN D' ACTIONS 2020-2025.....	4
1.1. CONTENU DES FICHES-ACTIONS	4
1.2. SOMMAIRE DES FICHES-ACTIONS	6
2. DISPOSITIF D' EVALUATION.....	178

1. Plan d'actions 2020-2025

Sur la base des axes stratégiques, des orientations et des objectifs issus du diagnostic et de l'analyse de la concertation interne et externe, un programme d'actions a été formalisé.

Ainsi, le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial de Liffré-Cormier Communauté est structurée autour des 3 grandes orientations déclinées en 9 axes de travail principaux :

- 1- Un mode de vie et des pratiques moins carbonés
- 2- Un territoire énergétiquement autonome
- 3- Une organisation sociale engageante, solidaire et résiliente

Ces 3 grandes orientations se déclinent en 9 objectifs et 64 fiches actions, concernant à la fois le volet territorial et le volet patrimoine et compétences.

Remarque

Rappelons que la maîtrise d'ouvrage de certaines actions peut relever de partenaires de la Communauté de communes (ex : les SMICTOM pour les déchets, syndicats mixtes pour l'AEP ou la GEMAPI...). Le rôle de Liffré-Cormier Communauté sera de porter ses ambitions auprès des partenaires concernés.

1.1. Contenu des Fiches-actions

Après validation des enjeux, orientations et objectifs, la mise en œuvre de chacune des actions identifiées a été détaillée dans des fiches-actions corédigées par le bureau d'étude et les services de la collectivité. Dans un certain nombre de cas, des échanges ont eu lieu avec les partenaires extérieurs.

Remarque

La quantification environnementale et financière des actions est un exercice difficile qui nécessite la collecte d'un nombre très important de données, pour la plupart inexistantes au sein des services de la collectivité au moment de la rédaction de ce rapport.

L'ensemble des données de pré-quantification devra faire l'objet d'un approfondissement de calcul dès le début de leur mise en œuvre. Pour ce faire, les données à collecter pour chaque fiche-action ont été identifiées et listées dans les documents de suivi du PCAET de Liffré-Cormier Communauté.

Afin de faciliter la lecture des fiches actions, vous trouverez ci-après la trame vierge utilisée pour l'ensemble du plan d'actions.

Le fond coloré des fiches change en fonction des 3 grandes orientations de la stratégie du PCAET de Liffré Cormier Communauté :

Codes couleurs	Axes
	1- Un mode de vie et des pratiques moins carbonés
	2 -Un territoire énergétiquement autonome
	3- Une organisation sociale engageante, solidaire et résiliente

Fiche action			
Thématique		
Orientations dont découle l'action			
Projet de territoire		
Programme Local de l'Habitat		
Plan Climat Air Energie Territorial		
Stratégie de Développement économique et d'Emploi		
Schéma communautaire des déplacements		
Contexte			
.....			
Objectifs			
.....			
Description de l'action			
.....			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1
2
3
4
5
6
7
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
.....			
Ressources éventuelles à mobiliser			
.....			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
.....
.....
.....
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
.....
.....
.....
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : OUI		
.....	Emissions initiales* (TCO2e) :		
	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
.....	% de réduction / total : -		
Impacts environnementaux			
.....			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
.....			

*

1.2. Sommaire des fiches-actions

1- Un mode de vie et des pratiques moins carbonés		33 actions
1.1 Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat		9 actions
Politique ambitieuse d'aménagement du territoire		
1.1.1	Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services	9
1.1.2	Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre	13
1.1.3	Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques	15
1.1.4	Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques	18
1.1.5	Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2	21
Rénovation du bâti existant		
1.1.6	Conseiller et accompagner les travaux dans l'habitat	24
1.1.7	Réhabiliter les logements énergivores	27
Performance du bâti à venir		
1.1.8	Favoriser les logements autonomes	30
1.1.9	Concevoir des logements adaptés à l'évolution du climat et des usages	33
1.2 Mise en place d'une politique de déplacement compatible avec les enjeux Climat - Air - Énergie du territoire s'appuyant sur le Schéma Communautaire des Déplacements		10 actions
Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle		
1.2.1	Accompagner les changements de mentalités autour de la mobilité	36
1.2.2	Favoriser les déplacements à pied	39
1.2.3	Favoriser les déplacements à vélo	42
1.2.4	Développer les transports en commun	45
1.2.5	Encourager le covoiturage	48
1.2.6	Favoriser l'intermodalité sur le territoire (dont TC - Vélos)	51
Limitation et optimisation des déplacements		
1.2.7	Développer le télétravail et mettre à disposition des tiers-lieux (coworking)	54
1.2.8	Nouvelles mobilités d'entreprises	57
Nouveaux vecteurs énergétiques		
1.2.9	Création d'un service de prêts de véhicules "propres"	60
1.2.10	Développement des véhicules « décarbonés » et des infrastructures nécessaires	63
1.3 Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants		6 actions
Accompagnement au changement		
1.3.1	Eviter, réduire et (mieux) valoriser les déchets	65
1.3.2	Encourager, accompagner et consolider l'émergence de comportements plus sobres en énergie	68
Evolution des pratiques de consommation et d'alimentation		
1.3.3	Accompagner l'éducation à une alimentation moins émettrice de gaz à effet de serre	70
1.3.4	Encourager la consommation responsable	73
1.3.5	Favoriser le partage, la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de	75

	consommation	
1.3.6	Préserver la ressource en eau	78
1.4 L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition		8 actions
Diminution des consommations énergétiques dans le fonctionnement interne et les politiques des collectivités		
1.4.1	Accompagner la mise en œuvre du PCAET dans l'ensemble des politiques communautaires	81
1.4.2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires	84
1.4.3	Optimiser la gestion énergétique de la piscine	87
1.4.4	Généraliser la construction de bâtiments publics passif / à énergie positive	90
1.4.5	Être exemplaire en matière d'éclairage public (rénovation, extinction, ...)	93
1.4.6	Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents	95
1.4.7	Exemplarité de la commande publique et du fonctionnement des services	98
1.4.8	Améliorer la qualité de l'air dans les équipements publics	100
2- Un territoire en transition		21 actions
2.1 Développement des ENR		9 actions
Planification énergétique territoriale et développement efficace des réseaux		
2.1.1	Réaliser un schéma directeur des énergies territorial compatible avec les enjeux Climat -Air-Energie	103
Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables		
2.1.2	Informier / sensibiliser les acteurs du territoire (élus, entreprises et habitants) aux enjeux du développement des énergies renouvelables sur le territoire	106
2.1.3	Favoriser le développement de l'énergie solaire Photovoltaïque et thermique	108
2.1.4	Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain	111
2.1.5	Développer la filière éolienne, selon le potentiel et les capacités du territoire, notamment en termes d'acceptabilité sociale	114
2.1.6	Développer la filière bois (énergie et construction)	117
2.1.7	Créer / favoriser la création de boucles locales énergétiques	120
2.1.8	Développer les ENR pour les besoins en mobilité	123
Accompagnement des initiatives de production d'énergies renouvelables		
2.1.9	Encourager et soutenir le développement des ENR en impliquant les collectivités et les habitants dans la réalisation de projet d'énergie citoyenne	125
2.2 Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire		6 actions
Montée en compétence des acteurs locaux		
2.2.1	Susciter l'innovation par des appels à projets	127
2.2.2	Monter une opération pilote d'éco-réhabilitation d'un "pavillon témoin"	130
Réseau d'acteurs soutenu par la Collectivité		
2.2.3	Favoriser les circuits-courts et l'offre locale	133
2.2.4	Co construire un projet alimentaire durable	136
2.2.5	Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire)	139
2.2.6	Développer un réseau de répar'acteurs	141

2.3 Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition		6 actions
Changement de pratiques des acteurs économiques		
2.3.1	Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels)	144
2.3.2	Identifier et accompagner la mise en œuvre des leviers pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur le climat	147
Diversification de leurs activités et développement de nouveaux débouchés		
2.3.3	Accompagner la sensibilisation des entreprises aux enjeux du changement climatique	150
2.3.4	Favoriser ou faire émerger un réseau des professionnels du bâtiment pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	153
2.3.5	Soutenir le développement des matériaux biosourcés et/ou sains	156
2.3.6	Développer une offre touristique climato-compatible	159
3- Une organisation sociale engageante, solidaire et résiliente		11 actions
3.1 Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique		5 actions
Transformation du modèle de développement local		
Partage des connaissances		
Valorisation de l'engagement et l'exemplarité des acteurs		
Innovation sociale et environnementale		
3.1.1	Mettre en place une gouvernance adaptée pour piloter, suivre et évaluer le PCAET	162
3.1.2	Elaborer un plan média du PCAET	165
3.1.3	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat	168
3.1.4	Etablir une culture commune autour des enjeux climatiques	171
3.1.5	Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire au travers d'une charte d'engagement	173
3.2 Adaptation		6 actions
Culture communautaire de la gestion des risques et de la préservation des ressources naturelles		
3.2.1	S'inscrire dans le projet Breizh'Hin pour monter en compétence et développer la stratégie d'adaptation du territoire	175
3.2.2	Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires)	177
3.2.3	Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire	179
Renforcement de la solidarité territoriale, intergénérationnelle, sociale		
3.2.4	Lutter contre la précarité énergétique	182
3.2.5	Développer la solidarité	185
3.2.6	Contribuer à une meilleure appréhension des enjeux relatifs à la qualité de l'air	188



Fiche action 1.1.1	Développer des modes d'urbanisation sobres en carbone et favorisant l'accès aux services
Thématique	Planification / Aménagement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social Garantir une qualité de vie dans nos villes, par la maîtrise de la consommation de foncier et une offre de logements adaptés Garantir des cœurs de bourgs vivants, naturels et conviviaux, faciles à vivre
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux dans une logique de maîtrise foncière
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Politique ambitieuse d'aménagement du territoire
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Développer une stratégie foncière maîtrisée et offensive pour l'accueil et l'ancrage des entreprises : > Promotion des ZAE du territoire et création de nouvelles ZAE > Créer des bâtiments/ateliers relais évolutifs > Suivi de l'immobilier d'entreprises « privé » (identification, friches, rénovation/requalifications, mise en relation)
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	7. Optimiser les déplacements quotidiens • Développer des solutions pour limiter les déplacements et « sédentariser » les actifs du territoire • Développer des services de proximité permettant de limiter les déplacements, notamment pour les publics prioritaires (insertion socioéconomique, non mobiles mais autonomes ou non autonomes – enfants, PMR...)
Contexte	
<p>Au 1er janvier 2018, la Communauté de communes Liffré-Cormier Communauté réunit 9 communes et 25 772 habitants. Les neuf communes-membres se répartissent en trois groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liffré (7 267 hab., soit 29% population), pôle structurant de Liffré-Cormier Communauté. - Les pôles secondaires de La Bouëxière (4258 hab. = 17%) et Saint-Aubin-du-Cormier (3658 hab. =15%), - Les autres communes, plus rurales, concentrent chacune 5 à 8 % de la population et assurent un rôle de pôle de proximité indispensable à la vitalité du territoire et aux besoins des habitants. <p>Ainsi, les trois centralités de Liffré-Cormier Communauté réunissent les deux-tiers de la population, structurent le territoire communautaire et polarisent même au-delà de celui-ci.</p> <p>Après avoir connu une progression démographique de 16% entre 1999 et 2006, le territoire a encore connu une augmentation de 11 % entre 2006 et 2014. A l'échelle de la Communauté, cette progression est plutôt équilibrée entre le solde naturel et le solde migratoire. La population du territoire communautaire est jeune : en 2013, près d'un quart des habitants ont moins de 25 ans, 40 % ont moins de 30 ans.</p> <p>La composition démographique du territoire a conduit les collectivités à développer une offre de services à la population (Petite enfance, Enfance et Jeunesse, Seniors...). En 2014, la Région Bretagne a décidé de construire un nouveau lycée public au nord-est de Rennes, afin de répondre à la forte croissance démographique prévue dans ce secteur d'ici 2020.</p> <p>On dénombre 8274 emplois sur le territoire en 2013, dont les trois quart sont implantés dans les deux pôles d'emplois du territoire, à savoir Liffré (43% des emplois) et Saint-Aubin-du-Cormier (33 % des emplois). Le territoire est doté d'une tradition industrielle, notamment dans l'agroalimentaire. On dénombre 12 281 actifs de 15 à 64 ans sur le territoire en 2013, parmi lesquels 840 chômeurs – soit un taux de chômage de 6,8 %, sensiblement inférieur à la moyenne départementale (10,3%) ou régionale (11,3%).</p> <p>Le maintien d'une capacité d'accueil vis à vis de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises interroge la capacité à proposer un modèle d'aménagement du territoire sobre en énergie, en consommation foncière et limitant les déplacements, tout en conservant un territoire "accessible" à tous.</p> <p>En l'occurrence, les transports représentent 38,5% des consommations d'énergies finales et le résidentiel, 35,2%. A eux deux, ces secteurs représentent donc près de 75% des consommations d'énergies finales, et 38,2% des émissions de gaz à effet de serre (directes) du territoire.</p>	

Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du territoire en développant des modes d'urbanisation innovants basés sur la sobriété, la séquestration carbone et l'accès aux services • Contribuer à l'objectif régional de l'arrêt de l'artificialisation nette à horizon 2040 • Concilier le développement de l'habitat, le développement des emplois et l'offre de services (commerces, mobilités, équipements...) et limiter l'étalement urbain, en lien avec l'armature urbaine inscrite dans le SCOT • Promouvoir les démarches favorisant la production de logements dans les secteurs peu denses ou des démarches plus globales (AEU, écoquartier) 		
Description de l'action		
<p>Cette action s'appuie sur plusieurs politiques locales, complémentaires.</p> <p><u>En matière d'aménagement du territoire</u>, le Schéma de cohérence territoriale du Pays de Rennes s'appuie sur une armature urbaine spécifique, qui envisage un développement différencié des communes, en matière d'accueil de population, de développement économique, d'offre de transport et d'équipement commercial selon leur niveau dans la typologie. À l'échelle de Liffré-Cormier Communauté, on distingue ainsi un pôle structurant de bassin de vie (Liffré), deux pôles d'appui de secteur (La Bouëxière, Saint-Aubin-du-Cormier) et six pôles de proximité (Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, Livré-sur-Changeon, Mézières-sur-Couesnon).</p> <p>À l'échelle communale, <u>les Plans locaux de l'urbanisme</u> permettent de décliner ces orientations, en s'appuyant sur un projet d'aménagement et de développement durable : la définition d'un zonage et d'un règlement précisant les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères propres à chaque zone, est l'outil opérationnel propre à intégrer les enjeux Air-Climat-Energie et à y apporter des réponses (réglementaires ou de planification). L'éventuelle élaboration d'un PLU intercommunal, dans les années à venir, pourra permettre de conforter la cohérence territoriale à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté. Les PLU ou PLUi ont ainsi vocation à être un outil opérationnel principal du PCAET.</p> <p>La mise en œuvre du <u>Programme Local de l'Habitat</u> de Liffré-Cormier Communauté permettra également de conforter cet équilibre entre logements, emplois et accessibilité aux services. Plusieurs actions du PLH s'inscrivent dans cette dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : Inscrire la production de logements dans le cadre de la gestion économe des sols (répartition territoriale des logements, règles de densité, répartition logements individuels et collectifs, objectifs de renouvellement urbain) ; - 2 - Soutenir les stratégies foncières (accompagnement des projets de densification ou de renouvellement urbain) ; - 3- Imaginer de nouvelles formes urbaines ; - 8 - Mener des opérations de requalification et restructuration d'espaces urbains dégradés. <p>Le <u>Schéma communautaire des déplacements</u> intègre également une réflexion sur l'optimisation de l'accès aux services publics, dans l'objectif d'éviter certains déplacements : arbitrage entre mobilités / accès numérique / services itinérants (action 17).</p> <p>Enfin, le déploiement des <u>politiques d'aménagement et de déplacements</u> devra intégrer les enjeux Climat-Air-Energie, que ce soit à l'échelle des projets communautaires ou communaux. A ce titre, Liffré-Cormier Communauté pourra proposer un accompagnement adapté aux Communes. Une réflexion pourra également être menée sur l'adaptation des contributions de Liffré-Cormier Communauté auprès des communes, selon la prise en compte de ces enjeux Climat-Air-Energie.</p> <p>L'ensemble s'intègre dans le projet de territoire de Liffré-Cormier Communauté, mais aussi, à l'échelle régionale, dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Mise en œuvre des actions du PLH (cf. actions 1, 2 et 3)	2020-2025
2	Définition et suivi des indicateurs "aménagement et développement du territoire " et "Climat-Air-Energie" : consommation foncière, densité (habitat et économie), indice de concentration des emplois, déplacements domicile-travail... En lien avec les outils de suivi des politiques sectorielles : PLH, Stratégie de développement économique et de l'emploi, schéma des déplacements, PCAET...	2020
3	Accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement, grâce à une fiche "Conseils-Préconisations" permettant d'améliorer la qualité des projets (sobriété foncière, consommations d'énergies, accès aux réseaux, prise en compte des déplacements et flux, végétalisation, gestion des eaux, formes urbaines, paysage...)	2020
4	Formation des élus communaux aux enjeux Air-Climat-Energie, formation des agents du PADT, préparation de la déclinaison du projet de territoire, du PCAET et des politiques sectorielles dans les PLU ou un futur PLUi En lien avec les futures règles du SRADDET (y compris l'objectif de l'arrêt de l'artificialisation nette à horizon 2040)	2020-2021
5	Préparation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal intégrant des critères énergétiques, climatiques et environnementaux	2021-2025
6		
7		

Calendrier de l'action	Pilote de l'action :		
<input type="checkbox"/> Action engagée	LCC - PADT		
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)	Partenaires :		
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)	Communes, Pays de Rennes, Etat, EPBF		
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Observatoire de l'Habitat (créé dans le cadre du PLH) AUDIAR, observatoire SCOT Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat air énergie et lutter contre l'artificialisation des sols : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/535-177 Transcrire les enjeux climat air énergie dans les opérations d'aménagement : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/536-178			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Mobilisation équipes du Pôle aménagement et développement territorial de Liffré-Cormier Communauté			
Total	-	- €	- €
€			
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
PLH 2 - Soutenir les stratégies foncières	60 000 €	60 000 €	
PLH 3 - Imaginer de nouvelles formes urbaines	10 000 €	10 000 €	
PLH 8 - Mener des opérations de requalification	100 000 €	100 000 €	
Total	170 000	170 000 €	- €
€			

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Nombre de logements commencés par commune Nombre d'études engagées Réalisation du concours d'idées, nombre de projets réalisés</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Nouveaux ménages sur le territoire, typologie des logements Densité des opérations, foncier consommé Indice de concentration de l'emploi, flux domicile-travail (origines/destinations)</p> <p>Temps d'accès moyen au panier de biens et services, par commune</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Partiellement</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 324 111</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier des formes d'urbanisation compactes = moins de déperditions énergétiques - Densifier = moins de longueur de réseau de distribution (que ce soit pour l'eau potable, l'assainissement, ou l'énergie), pour optimiser les coûts de raccordement, éviter les pertes en ligne ; - La densité urbaine permet de plus facilement atteindre les niveaux de densité énergétique nécessaires pour rendre viable la création d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments - Favoriser la limitation des déplacements ; favoriser les déplacements à pied ou à vélo, pour inciter au non usage de la voiture (et des émissions de GES, et de polluants atmosphériques, associés). - Limiter l'artificialisation des sols = préservation des espaces agricoles et naturels pour leurs différentes fonctions (alimentaires, écologiques, gestion de l'eau, puit de carbone). <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'insertion de nouvelles formes urbaines dans le tissu urbain existant - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction - Vigilance sur la "respiration" du bâtiment (prévoir des systèmes de ventilation efficace ; à l'inverse ne pas créer des sarcophages) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive - Dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique. 	

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 1.1.2		Raccorder l'ensemble du territoire à la fibre
Thématique		Planification / Aménagement
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Nous affirmer comme une terre d'innovation, ouverte aux entreprises et aux habitants / Poursuivre le développement de la fibre pour un accès généralisé au très haut débit	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	-	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Politique ambitieuse d'aménagement du territoire	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Accélérer le déploiement du Très Haut Débit	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	7. Optimiser les déplacements quotidiens • Développer des solutions pour limiter les déplacements et « sédentariser » les actifs du territoire	
Contexte		
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>Le développement des pratiques numériques est une opportunité pour limiter certains déplacements (nouveaux modes de travail notamment), optimiser l'accessibilité aux services et contribuer à l'attractivité du territoire auprès des ménages et des entreprises.</p> <p>Le développement de pratiques numérique s'appuie sur des infrastructures de qualité et adaptées aux usages. En l'occurrence, la première étape du projet régional "Bretagne Très Haut Débit" a été menée sur le territoire, et a permis de raccorder les secteurs de Dourdain, Mézières-sur-Couesnon (montée en débit) et Liffré-La Bouëxière, Liffré-Ercé-près-Liffré (fibre optique). La deuxième étape, sur la période 2019-2023, permettra de traiter les secteurs de Gosné et Saint-Aubin-du-Cormier (fibre optique).</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité du territoire auprès des ménages et entreprises • Contribution à la limitation des déplacements, notamment pour le motif travail ou études • Développer les usages et pratiques numériques afin de favoriser l'accessibilité aux services • Développer les usages en matière de domotique, au service des économies d'énergies 		
Description de l'action		
<p>L'aménagement et le développement numériques du territoire visent à diminuer les distances parcourues pour le motif travail en favorisant le télétravail sur le territoire (action 127). Ils visent à faciliter l'accès aux services publics ou privés. Enfin, ils doivent permettre de renforcer les conditions d'activités économiques du territoire.</p> <p>Les émissions indirectes liées aux pratiques numériques doivent toutefois être évaluées afin d'éviter, de réduire ou de compenser les effets indirects négatifs des pratiques numériques.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Mise en œuvre du projet Bretagne très haut débit sur le territoire (déploiement d'un réseau à très haut débit de fibre optique à l'abonné - phase 2)	2019-2023
2	Accompagnement au développement des pratiques numériques, via les services communautaires et communaux notamment, et ce dans l'esprit du SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public) <i>Exemple : dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter de 2022</i>	2020-2025
3	SDEE - Accompagnement des entreprises dans le développement de leurs pratiques numériques	2020-2025
4	Développement du télétravail (action 127)	2020-2025
5	Réalisation d'un bilan énergétique des pratiques numériques, à l'échelle territoriale	2022
6	Sensibilisation des habitants et acteurs sur les émissions GES liées aux pratiques numériques	2022
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Aménagement numérique	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Mégalis, région Bretagne, Département, communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Région Bretagne			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Phase 2 - Programme "Bretagne Très haut débit"	2 533 830 €	506 677 €	
Total	2 533 830 €	506 677 €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Nombre de prises équipées	Emissions initiales* (TCO2e) :		63 708
	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Développement des pratiques et usages numériques (services communautaires et communaux notamment)	% de réduction / total :		-
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - recherche de l'efficacité énergétique par la domotique (impact direct sur la diminution des consommations énergétiques) - Le non déplacement = impact direct sur la diminution des émissions de GES, et les polluants atmosphériques			
Impacts Négatifs - Vigilance sur les consommations énergétiques supplémentaires liées à la pratique du numérique - Impact des travaux liés à l'aménagement des réseaux			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
Recommandations - Intégrer une charte de chantier propre lors des travaux pour limiter l'impact des aménagements - Sensibiliser sur les pratiques sobres liées aux numériques (éco responsable au bureau, éco responsable chez soi - mise en veille des appareils ; gestion des mails...) - Réflexion sur les data centers			

* Résidentiel + déplacements



Fiche action 1.1.3	Densifier et optimiser le foncier des Parcs d'Activités Economiques
Thématique	Planification / Aménagement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Attirer de nouvelles entreprises par des conditions d'accueil optimales et un accompagnement adapté / Développer les alternatives pour rendre plus simple et plus attractif le travail à la campagne
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Politique ambitieuse d'aménagement du territoire
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Développer une stratégie foncière maîtrisée et offensive pour l'accueil et l'ancrage des entreprises : > Promotion des ZAE du territoire et création de nouvelles ZAE > Créer des bâtiments/ateliers relais évolutifs > Suivi de l'immobilier d'entreprises « privé » (identification, friches, rénovation/requalifications, mise en relation)
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>Les quatre zones d'activités économiques communautaires représentent une emprise foncière totale d'environ 110 ha aujourd'hui (espaces commercialisés et/ou en cours d'aménagement) et 150 ha à terme. Ces ZAE accueillent alors 879 emplois. Ces données ne tiennent pas compte des 11 zones d'activités communales existantes.</p> <p>La capacité à accueillir des activités économiques et à créer des emplois sur le territoire doit s'appuyer sur une stratégie foncière permettant à la fois d'accueillir des entreprises et de limiter les consommations foncières, tout en préservant les terres à forte valeur agronomique et les espaces naturels source de biodiversité.</p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie foncière maîtrisée et offensive pour l'accueil et l'ancrage des entreprises (Stratégie de développement économique et d'emploi -SDEE) • Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière 	
Description de l'action	
<p>En complémentarité à l'action 111, cette action se concentre sur les espaces à vocation économique, en s'appuyant sur la stratégie foncière élaborée par Liffré-Cormier Communauté dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de l'emploi, et en lien avec le SCOT du Pays de Rennes et le SRADDET.</p> <p>L'accompagnement des porteurs de projets et entreprises dans leur parcours "résidentiel" fait l'objet d'un arbitrage de la part de LCC, afin d'adapter l'offre foncière et/ou immobilière aux besoins actuels et perspectives de développement de l'entreprise.</p> <p>La Communauté de communes utilise des outils d'urbanisme et des outils juridiques dans l'objectif d'optimiser la densité des activités au sein des espaces économiques : le règlement d'urbanisme de la ville de Liffré a été adapté pour rendre les terrains entièrement constructibles, les espaces verts sont partagés, les ventes font l'objet de clauses suspensives pour éviter la constitution de réserves foncières (vente accordée sur la base du dépôt du PC), des options d'achat peuvent être proposées à des entreprises afin d'échelonner dans le temps l'engagement foncier. Cette action de la Communauté peut être complétée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réflexion sur la densification sur les zones d'activités économiques : formes urbaines, espaces partagés ; - la réalisation d'une étude sur le site stratégique de Saint-Aubin-du-Cormier ; - la création d'un outil de suivi du foncier et de l'immobilier à vocation économique, afin d'être en mesure d'évaluer la consommation foncière au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux mais aussi afin d'être en mesure de préparer la requalification à venir des zones existantes; - la définition d'une stratégie vis à vis des propriétaires privés, afin de limiter la constitution de réserve foncière, de dents creuses ou de friches sur les espaces à vocation économiques, - l'intégration d'exigences climat-air-énergie dans les appels d'offre d'urbanisme et les cahiers des charges de cession des terrains. 	

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	Etat des lieux sur les espaces à vocation économique : superficies totales, superficies construites, superficies disponibles, activités et nombre d'emplois...	2020	
2	Réflexion partagée sur les notions de "densification" et de requalification des espaces à vocation économique, choix des outils urbanistiques, juridiques et administratifs cohérents	2020	
3	Création d'un outil de suivi du foncier et de l'immobilier à vocation économique	2020	
4	Définition d'une stratégie vis-à-vis des propriétaires privés	2021	
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Pays de Rennes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/536-178			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Mobilisation équipes du Pôle aménagement et développement territorial de Liffré-Cormier Communauté			
Total	€ -	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	€ -	- €	- €

Suivi <u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Création de l'outil de suivi Définition de la stratégie Elaboration d'outils adaptés <u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Nombre d'emplois / ha et /m ² Taux de renouvellement des espaces à vocation économique ; taux de vacance	Gains Carbone <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Possibilité de quantification :</td> <td style="text-align: right;">Partiellement</td> </tr> <tr> <td>Emissions initiales* (TCO₂e) :</td> <td style="text-align: right;">209</td> </tr> <tr> <td>Economie carbone (TCO₂e) :</td> <td style="text-align: right;">A calculer</td> </tr> <tr> <td>% de réduction de l'action :</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>Emissions post-action (TCO₂e) :</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td>% de réduction / total :</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> </table>	Possibilité de quantification :	Partiellement	Emissions initiales* (TCO ₂ e) :	209	Economie carbone (TCO ₂ e) :	A calculer	% de réduction de l'action :	-	Emissions post-action (TCO ₂ e) :	-	% de réduction / total :	-
Possibilité de quantification :	Partiellement												
Emissions initiales* (TCO ₂ e) :	209												
Economie carbone (TCO ₂ e) :	A calculer												
% de réduction de l'action :	-												
Emissions post-action (TCO ₂ e) :	-												
% de réduction / total :	-												
Impacts environnementaux													
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier des formes d'urbanisation compactes = moins de déperditions énergétiques - Densifier = moins de longueur de réseau de distribution (que ce soit pour l'eau potable, l'assainissement, ou l'énergie), pour optimiser les coûts de raccordement, éviter les pertes en ligne ; - La densité urbaine permet de plus facilement atteindre les niveaux de densité énergétique nécessaires pour rendre viable la création d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments - Limiter l'artificialisation des sols = préservation des espaces agricoles et naturels pour leurs différentes fonctions (alimentaires, écologiques, gestion de l'eau, puit de carbone). <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'insertion des bâtiments d'activité dans le tissu urbain existant - Anticiper les conflits d'usage, entre les riverains et certaines activités économiques (potentiellement sur les odeurs, les fumées, les pollutions...) > réflexion sur la localisation des activités économiques impactantes, mise en place de mesures compensatoires si nécessaire, orienter les industriels sur des systèmes réduisant les impacts... - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction 													
Commentaires / Divers / Points de vigilance													
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - Dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive - Dans le conseil sur les projets de construction et sur les process industriels (récupération de l'énergie, réemploi, économie circulaire, choix énergétiques...) 													

* Emissions liées aux changement d'affectation des sols (sols imperméabilisé par an)



Fiche action 1.1.4	Faire évoluer les aménagements urbains et paysagers (voirie, espaces verts) pour répondre aux enjeux climatiques	
Thématique	Planification / Aménagement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social * Garantir une qualité de vie dans nos villes, par la maîtrise de la consommation de foncier et une offre de logements adaptés garantir des cœurs de bourgs vivants, naturels et conviviaux, faciles à vivre * Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels * Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Engager un programme de revégétalisation de notre territoire et de nos cœurs de bourg 	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux dans une logique de maîtrise foncière	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Politique ambitieuse d'aménagement du territoire	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté / Faciliter les mobilités	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture / Mettre en place une politique de déplacements multimodale + Engager une stratégie locale en faveur des modes actifs	
Contexte		
L'échelle des projets d'aménagement est pertinente pour prendre en compte les enjeux Climat-Air-Energie : en effet, les choix réalisés, notamment en termes de consommation foncière, de circulation, d'aménagement paysager ou de matériaux, ont des effets sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes).		
Objectifs		
Intégrer les enjeux climatiques dans les projets d'équipements ou dans les projets d'aménagement urbain et paysager : perméabilisation, végétalisation, îlot de fraîcheur, gestion différenciée des espaces verts...		
Description de l'action		
L'action consiste à construire une culture commune à l'échelle de Liffré-Cormier Communauté, entre la Communauté et les communes, afin d'améliorer la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie dans l'élaboration de projets d'aménagements urbains et paysagers. Cela s'appuiera sur : <ul style="list-style-type: none"> - le partage de pratiques entre les communes et la Communauté ; - l'apport d'une expertise technique de la part de la Communauté ; - le soutien aux initiatives communales (cf. action 3 du PLH - Imaginer de nouvelles formes urbaines). Cette action pourra se formaliser dans les PLU ou le futur PLUi.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Formation des agents du PADT	
2	Définition de l'offre d'accompagnement des communes sur leurs projets (voirie, paysage, formes urbaines, mobilités...) --> cf. action 111 PCAET	
3	Création d'un groupe d'échanges avec au moins un élu et un technicien par commune	
4	Recensement des initiatives déjà menées sur le territoire	
5	Prise de contact avec d'autres territoires ou organisations pour partage d'expériences (ex : Bruded, Pays de Rennes...)	
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Urbanisme	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Pays de Rennes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Bruded, Pays de Rennes https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/referentiel-evaluation-opam-planification-et-amenagement-durables-8610.pdf			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Animation d'un réseau entre les communes, actions de formation-sensibilisation, logistique	2 000 €	2 000 €	
Adhésion BRUDED	5 000 €	5 000 €	
Mobilisation équipes du Pôle aménagement et développement territorial de Liffré-Cormier Communauté			
Total	7 000 €	7 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Organisation des sessions de formation des agents du pôle Aménagement	Emissions initiales* (TCO2e) :		324 111
Création d'un groupe d'échanges	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Part des surfaces naturelles agricoles et naturelles (%)	:		-
Compacité des formes urbaines	% de réduction / total :		-
Surface annuelle artificialisée (ha/an)			

Impacts environnementaux
<p>Impacts Positifs</p> <p>> Limitation des impacts sur le changement climatique : impacts environnementaux positifs multiples</p> <ul style="list-style-type: none">- gestion des eaux pluviales et limitation des risques d'inondation (plus de surfaces perméables pour une meilleure infiltration de l'eau)- biodiversité : grâce à la gestion différenciée des espaces verts, à la diversité et l'augmentation des surfaces d'espaces plantés (pour la faune et la flore), création de potentiel corridors écologiques (espaces naturels de biodiversité ordinaire en centre bourg)- création d'îlot de fraîcheur (valorisation du rôle de l'arbre et des espaces de végétation dans le rafraîchissement des espaces publics)- séquestration carbone : par la limitation de l'artificialisation des sols au profit d'espaces végétalisés <p>Impacts Négatifs</p> <p>> A priori, néant</p>
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 1.1.5	Encourager et accompagner les démarches permettant d'augmenter la séquestration du CO2	
Thématique	Planification / Aménagement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Engager un programme de revégétalisation de notre territoire et de nos cœurs de bourg	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Mener une démarche de qualité environnementale dans la construction neuve et la réhabilitation	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Politique ambitieuse d'aménagement du territoire	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
L'état des connaissances sur la séquestration du carbone est faible, les chiffres présentés sont à prendre avec précaution. Ainsi, on estime que le territoire de Liffré-Cormier Communauté stocke environ 175 000 tonnes équivalent CO2 en 2006. Entre 1990 et 2006, on estime que les estimations supplémentaires s'élèvent à 7 600 tonnes CO2, principalement due à l'urbanisation. Avec un bocage dense (53,10 mL/ha contre 7,4 ml/ha de moyenne en Ille-et-Vilaine), 25,8 % du territoire occupé par la forêt et 50% du territoire occupé par des terres agricoles, l'enjeu de séquestration du carbone est majeur sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.		
Objectifs		
Approfondir la maîtrise des enjeux relatifs à la séquestration du carbone (sols, bâti)		
Description de l'action		
L'action consiste à mieux maîtriser les enjeux relatifs à la séquestration du carbone, afin que cet enjeu soit pris en compte dans les stratégies foncières mais aussi lors du choix de techniques constructives : - L'appropriation des enjeux relatifs à la séquestration du carbone pourra s'appuyer sur l'identification et la promotion de pratiques séquestrantes auprès des différents publics concernés (agriculteurs, communes, aménageurs, habitants) ; - La réalisation d'un état des lieux complet des potentiels de séquestration du CO2 sur le territoire permettra d'identifier les priorités ; - Enfin, la prise en compte des enjeux relatifs à la séquestration du carbone dans les règlements d'urbanisme permettra de privilégier des aménagements séquestrants (matériaux de construction, toiture végétalisée, type de plantation, ...). Cette action est en lien avec l'action 232 (Identifier et accompagner la mise en œuvre des leviers pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur le climat).		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	S'approprier le sujet : apports théoriques, exemples et échanges d'expériences	2020-2022
2	Organisation de temps de sensibilisation / formation à l'intégration de matériaux biosourcés dans les pratiques des collectivités (urbanisme, bâtiments publics, commande publique...)	2020-2022
3	Réalisation d'un état des lieux complet des potentiels de séquestration du carbone, mais aussi des pratiques séquestrantes concernant les différents publics	2023
4	Elaboration d'un plan d'actions partagé	2023
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, aménageurs, LCC - Urbanisme, ...	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Formation des élus et agents	A définir		
Outils de partage des connaissances et de communication	A définir		
Mobilisation équipes du Pôle aménagement et développement territorial de Liffré-Cormier Communauté			
Total	€ -	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Mission d'étude pour la réalisation d'un état des lieux	A définir		
Total	€ -	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Partiellement		
Nombre de sessions de formation organisées à l'attention des services et élus	Emissions initiales* (TCO2e) : - 42 238		
Réalisation d'un état des lieux complet des potentiels de séquestration	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
	Emissions post-action (TCO2e) : -		
	% de réduction / total : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)			
Part de surface forestière certifiée			
Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2)			
Taux de récolte : Récolte commercialisée par usages et % par usages : M3 de Bois d'œuvre (BO) récolté/an ; M3 de Bois d'industrie (BI) récolté/an ; et M3 de Bois d'énergie (BE) récolté/an (% BO/ (BO+BI+BE) ; % BI/ (BO+BI+BE), % BE/ (BO+BI+BE)			
Nombre d'opérations de construction / rénovation bois effectuées à partir de bois local sur le territoire et/ou par la collectivité			
Taux de prélèvements de bois en forêt (comparer les prélèvements de bois en forêt avec l'accroissement biologique annuel afin de situer la zone étudiée en termes d'exploitabilité, de dynamisme d'exploitation et d'estimer l'état des peuplements forestiers.)			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- La limitation de l'artificialisation des sols au profit d'espaces végétalisés
- Création de nouveaux espaces végétalisés favorables à la biodiversité, et à la gestion des eaux pluviales
- Encourager les pratiques agricoles plus durables, favorable à la séquestration carbone, mais aussi à la qualité de l'air, à la biodiversité, à la limitation des pollutions de l'eau...

Impacts Négatifs

- Accompagner les agriculteurs, les communes, les aménageurs et les habitants à bien comprendre les pratiques liées à la séquestration carbone (comme pour la gestion différenciée, certaines pratiques peuvent potentiellement être mal comprises, et rejetées par les usagers).

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations complémentaires

- Pratiques forestières durables ?
- Compensation carbone des entreprises par la replantation forestière ou le remplacement des plantations pauvres (type peupleraie par exemple)
- Encourager à la replantation des communes, ou tout citoyen (fixer un objectif de plantation d'arbres par an ? ou sur la durée du PCAET ? ... exemple : 1 arbre par habitant).

* Emissions liées à la séquestration annuelle



Fiche action 1.1.6	Conseiller et accompagner les travaux dans l'habitat
Thématique	Accompagnement au changement Soutien aux mutations
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Poursuivre et développer l'adaptation de nos logements aux évolutions climatiques Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Accompagner habitants et acteurs locaux vers la rénovation de leur logement et la sobriété énergétique,
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / rénovation du bâti existant
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>Le parc de logements de Liffré-Cormier Communauté est récent : 37% des logements ont été construits avant 1975, contre 42% pour des territoires bretons similaires. Malgré un parc plutôt récent, en 2010 seuls 3% des logements du territoire présentaient un niveau de performance énergétique satisfaisant au regard de la réglementation en vigueur. Le chauffage est le premier poste de consommation énergétique des logements du territoire (66%), suivi par l'électricité spécifique (17%). 40% du chauffage relève d'installations électriques et 22% du bois, 23% du fuel. On note un net recul des installations au fioul depuis 1975 au profit des installations de chauffage électrique. Cette tendance se confirme sur l'évolution 2010-2013 avec également une augmentation du nombre de chauffages bois.</p> <p>En 2010, la facture énergétique du secteur est estimée par l'Observatoire régional à 13,6 millions d'euros, soit environ 1 500 € par ménage. A titre d'information, à consommation constante (ce qui n'est très certainement pas le cas) et en prenant en compte l'évolution des prix des énergies entre 2010 et 2015, la facture énergétique par ménage serait de 1 900 € par ménage en 2015. On note ici l'enjeu social posé par les questions de précarité énergétique des ménages.</p> <p>En matière de consommations énergétiques, au-delà des actions de sobriété, la rénovation énergétique des logements classés en étiquette énergétique D, E, F, G est l'enjeu principal du secteur résidentiel .</p> <p>Concernant les émissions de GES, les habitants devraient être incités à décarboner leur mix énergétique, en s'orientant vers des solutions intégrant la production et la consommation d'énergies renouvelables (Pompe à chaleur, bois, solaire, ...).</p>	
Objectifs	
Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation et de réhabilitation (diagnostic, solutions techniques, dispositifs de soutien financier)	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, améliorer l'accès à l'information des ménages afin de les accompagner dans leurs prises de décisions quant aux travaux réalisés dans leurs logements ; - d'autre part, à accompagner financièrement les ménages présentant une vulnérabilité socioéconomique dans leurs projets de rénovation. <p>Cette action fait référence à l'action 4 du PLH, qui vise à proposer un accompagnement en faveur de la réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en soutenant les travaux des particuliers pour améliorer la performance énergétique, dans le cadre d'une OPAH, et sous conditions (de ressources notamment). Le diagnostic du PLH estime à environ 250 le nombre de logements susceptibles d'être visés par le dispositif (nombre qui sera affiné par une étude préopérationnelle) ; - en mettant en place un guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation des citoyens et des communes (OPAH). <p>La mobilisation de l'Espace Info Energie de l'ALEC du Pays de Rennes permettra de compléter cette action. L'Espace Info Energie est d'ores et déjà accessible à l'ensemble de la population du Pays de Rennes, mais reste méconnu des habitants de Liffré-Cormier Communauté. La valorisation de ce service est nécessaire. L'accessibilité des ménages pourra être améliorée par la mise en place de permanences délocalisées sur le territoire.</p>	

Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances	
1	Promotion de l'Espace Info Energie de l'ALEC du Pays de Rennes		2020-2025	
2	Organisation de permanences délocalisées de l'EIE du Pays de Rennes		2020-2025	
3	PLH 4 - Etude préopérationnelle OPAH		2019-2020	
4	PLH 4 - Animation de l'OPAH et du guichet unique		2021-2023	
5				
6				
7				
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :		
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Habitat		
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action				
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :		
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		ALEC du Pays de Rennes, OPAH, Communes, Département		
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)				
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)				
Ressources éventuelles à mobiliser				
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)				
Poste		Dépense TTC	Recettes	
			LCC	Partenaires
Permanences délocalisées EIE ALEC - organisation de 22 permanences par an sur le territoire		7 150 €	7 150 €	
Permanences délocalisées EIE ALEC - communication		4 400 €	4 400 €	
PLH 4 - Proposer un accompagnement à la réhabilitation (moyenne annuelle sur la durée du PLH)		39 000 €	31 350 €	7 650 €
Total		50 550 €	42 900 €	7 650 €
Budget prévisionnel / Investissement				
Poste		Dépense HT	Recettes	
			LCC	Partenaires
PLH 4 - Proposer un accompagnement à la réhabilitation - Etude pré-opérationnelle OPAH		20 000 €	15 000 €	5 000 €
PLH 4 - Proposer un accompagnement à la réhabilitation - Soutien aux travaux		230 000 €	230 000 €	
Total		250 000 €	245 000 €	5 000 €
Suivi		Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)		Possibilité de quantification : Oui		
Réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH		Emissions initiales* (TCO2e) : 19 994		
Mise en place de l'OPAH et du guichet unique		Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
Poursuite du conventionnement avec le Département (CAU35)		% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)		Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre de logements restaurés, selon les différentes typologies, dans le cadre de l'OPAH et hors OPAH		% de réduction / total : -		
Nombre de ménages accompagnés par l'EIE, économies d'énergie réalisées				
Gains énergétiques et carbone liés au travaux				

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air
- Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air)

Impacts Négatifs

- Fabrication des matériaux utilisés pour d'éventuels travaux et fabrication des équipements de production d'énergie

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations :

- Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)

* Résidentiel



Fiche action 1.1.7		Réhabiliter les logements énergivores
Thématique		Accompagnement au changement Soutien aux mutations
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Poursuivre et développer l'adaptation de nos logements aux évolutions climatiques Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Accompagner habitants et acteurs locaux vers la rénovation de leur logement et la sobriété énergétique,	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants / Améliorer le confort du parc de logements : résorber les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / rénovation du bâti existant	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le parc de logements de Liffré-Cormier Communauté est récent : 37% des logements ont été construits avant 1975, contre 42% pour des territoires bretons similaires. Malgré un parc plutôt récent, en 2010 seuls 3% des logements du territoire présentaient un niveau de performance énergétique satisfaisant au regard de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le chauffage est le premier poste de consommation énergétique des logements du territoire (66%), suivi par l'électricité spécifique (17%). 40% du chauffage relève d'installations électriques et 22% du bois, 23% du fuel. On note un net recul des installations au fioul depuis 1975 au profit des installations de chauffage électrique. Cette tendance se confirme sur l'évolution 2010-2013 avec également une augmentation du nombre de chauffages bois.</p> <p>En 2010, la facture énergétique du secteur est estimée par l'Observatoire régional à 13,6 millions d'euros, soit environ 1 500 € par ménage. A titre d'information, à consommation constante (ce qui n'est très certainement pas le cas) et en prenant en compte l'évolution des prix des énergies entre 2010 et 2015, la facture énergétique par ménage serait de 1 900 € par ménage en 2015. On note ici l'enjeu social posé par les questions de précarité énergétique des ménages.</p> <p>En matière de consommations énergétiques, au-delà des actions de sobriété, la rénovation énergétique des logements classés en étiquette énergétique D, E, F, G est l'enjeu principal du secteur résidentiel .</p> <p>Concernant les émissions de GES, les habitants devraient être incités à décarboner leur mix énergétique, en s'orientant vers des solutions intégrant la production et la consommation d'énergies renouvelables (Pompe à chaleur, bois, solaire, ...).</p>		
Objectifs		
Accompagner la requalification énergétique du parc de logements énergivores (sous conditions, par exemple de ressources)		
Description de l'action		
En complémentarité avec l'action 116, cette action se concentre sur les logements énergivores, afin d'encourager la mutation des systèmes de chauffage énergivores, parallèlement à l'amélioration de l'isolation des bâtiments, afin de réduire les situations de précarité énergétique, que ce soit chez les locataires ou les propriétaires occupants.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	PLH 4 - Etude préopérationnelle OPAH	2019-2020
2	Définition et mise en œuvre d'un partenariat avec les fournisseurs d'énergie afin d'intervenir en priorité vers les ménages vulnérables	2021
3	Stratégie des bailleurs sociaux dans la rénovation de leur parc et l'accompagnement des locataires	2021
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Habitat	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Bailleurs sociaux, Alec du Pays de Rennes, CCAS, communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
PLH 4 - Proposer un accompagnement à la réhabilitation - voir 116			
Total	- €	- €	€ -
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
PLH 4 - Proposer un accompagnement à la réhabilitation - Etude pré-opérationnelle OPAH (voir 116)			
Total	- €	- €	€ -
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Oui		
Réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH	Emissions initiales* (TCO2e) : 19 994		
Mise en place de l'OPAH et du guichet unique	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
Poursuite du conventionnement avec le Département (CAU35)	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre de logements restaurés, selon les différentes typologies, dans le cadre de l'OPAH et hors OPAH	% de réduction / total : -		
Gains énergétiques et carbone liés au travaux			

Impacts environnementaux

Impact direct plus fort que sur l'action précédente (la 116 aborde le "conseil" de manière plus globale, qui n'aboutira pas forcément à des projets concrets).

Impacts Positifs

- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air
- Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air)
- Réduction de la facture énergétique des ménages fragiles
- Impact positif sur la santé des habitants, notamment sur la qualité de l'air, la diminution du risque lié à la vulnérabilité en période hivernale (risque de maladie si le ménage n'a pas les moyens de se chauffer correctement).

Impacts Négatifs

- Fabrication des matériaux utilisés pour d'éventuels travaux et fabrication des équipements de production d'énergie

Commentaires / Divers / Points de vigilance**Recommandations :**

- Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)

* Résidentiel



Fiche action 1.1.8	Favoriser les logements autonomes
Thématique	Accompagnement au changement Planification-Urbanisme
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Poursuivre et développer l'adaptation de nos logements aux évolutions climatiques Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Accompagner habitants et acteurs locaux vers la rénovation de leur logement et la sobriété énergétique Garantir une qualité de vie dans nos villes, par la maîtrise de la consommation de foncier et une offre de logements adaptés / Œuvrer par le PLH à une production de logements adaptés accessibles à tous les publics (prix, vieillissement, foncier) + Poursuivre et développer la production de logements adaptés aux défis sociaux et environnementaux
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants + Poursuivre le développement de l'urbanisation en faveur d'un habitat durable (densité, formes...) et limiter l'étalement urbain (stratégie foncière) + Tenir compte des enjeux climat-énergie (PCAET) et des déplacements + Mener une démarche de qualité environnementale dans la construction neuve et la réhabilitation
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Performance du bâti à venir
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>La Communauté de Communes connaît un développement important depuis plus de 20 ans, d'où une activité à la construction soutenue avec 2178 logements commencés entre 2006 et 2018 sur l'ensemble du territoire. Les demandes d'installations de ménages sont très nombreuses. Le Programme Local de l'Habitat de Liffré-Cormier Communauté fixe un objectif de production de logements de 2942 d'ici horizon 2026.</p> <p>Le PLH va tendre vers les objectifs de densité moyenne minimale définis par le SCoT, à savoir 30 logements / ha pour Liffré (pôle structurant), 25 logements / ha pour La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier (pôles d'appui) et 20 logements / ha pour les autres communes (pôles de proximité). La typologie prévue pour ces constructions est globalement de 2/3 dans l'individuel et 1/3 dans le parc collectif, intermédiaire et l'individuel groupé (minimum fixé pour les communes pôles).</p> <p>L'évolution de la réglementation thermique (RT 2020) entraînera l'évolution des caractéristiques des constructions neuves : consommation de chauffage inférieure à 12 kWh_{ep} par m² et par an (grâce à une isolation performante, une ventilation efficace et une conception bioclimatique optimale), consommation totale d'énergie primaire inférieure à 100 kWh par m² et par an pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'installation électrique et production d'énergie renouvelable de sorte à réaliser un bilan énergétique passif ou positif.</p>	
Objectifs	
Déployer les logements autonomes grâce à une politique d'urbanisme adaptée et un accompagnement des porteurs de projets (ménages, maîtres d'œuvre, promoteurs...)	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à accompagner l'évolution réglementaire de la construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et conseils aux particuliers, - Sensibilisation des entreprises du BTP, - Adaptation des documents d'urbanisme afin de d'accompagner le déploiement de la RT 2020, notamment dans les nouveaux programmes de logements. En particulier, les PLU et/ou le futur PLUi pourront intégrer des règles d'urbanisme prescriptives intégrant les objectifs qualitatifs en termes de construction (ex : prise en compte des ENR, caractéristiques bioclimatiques des constructions, matériaux utilisés...). <p>D'éventuels partenariats entre les collectivités et les promoteurs immobiliers pourront permettre d'améliorer la</p>	

qualité des projets de constructions, afin d'accélérer la mise en œuvre de la RT 2020 sur le territoire. A ce titre, les expériences menées par certaines communes (sur ou en dehors du territoire) pour améliorer la qualité énergétique et environnementale des constructions pourront être analysées afin d'évaluer dans quelles mesures elles peuvent être déployées sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	Information des élus et agents pour faire connaître les différents types de bâti, les dispositifs de labellisation et les objectifs et modalités de la RT2020 au regard des enjeux climatiques, énergétiques mais aussi économiques et sociaux	2020-2025	
2	Montée en compétence des agents pour accompagner les ménages et promoteurs immobiliers dans leurs réflexions sur les logements autonomes	2020-2025	
3	Information des ménages pour faire connaître les différents types de bâti, les dispositifs de labellisation et les enjeux de la RT2020 au regard des enjeux climatiques, énergétiques mais aussi économiques et sociaux	2021-2025	
4	Adaptation des documents d'urbanisme réglementaires afin d'optimiser la qualité des constructions	2021-2025	
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action : LCC - Habitat	
<input type="checkbox"/> Action engagée			
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action		Partenaires : CMA, CAPEB, communes, Pays de Rennes, Promoteurs, bailleurs	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)			
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)			
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/539-181 Visites d'opérations exemplaires à prévoir			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Mobilisation équipes du Pôle aménagement et développement territorial de Liffré-Cormier Communauté			
Frais de formation	À définir		
Total	- €	€ -	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	€ -	- €

Suivi	Gains Carbone
<p>Indicateurs de réalisation (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Organisation de sessions de formation à l'attention des services et des élus</p> <p>Actions de communication, d'information et d'accompagnement organisées à l'attention des ménages</p> <p>Indicateurs de résultats (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Typologie et qualité énergétique des nouveaux programmes de logements (individuels et collectifs)</p> <p>Nombre de professionnels formés à la construction de bâtiments autonomes, sur toute la chaîne de construction</p> <p>Capacité de conseil des services auprès des communes, des pétitionnaires et des aménageurs</p>	<p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 19 994</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>L'action repose principalement sur des impacts indirects > il s'agit essentiellement de sensibilisation, information qui aboutit potentiellement à la mise en œuvre complète ou partielle des conseils donnés.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air) - Développement des énergies renouvelables, et limitation de la dépendances aux énergies fossiles (non renouvelable, et à des prix fluctuants plus facilement). <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'insertion de nouvelles formes urbaines, et des énergies renouvelables, dans le tissu urbain existant (vigilance sur l'impact paysager) - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction - vigilance sur la "respiration" du bâtiment (prévoir des systèmes de ventilation efficace ; à l'inverse ne pas créer des sarcophages) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et réorienter les porteurs de projet en cas de dérive - dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique. 	

* Résidentiel



Fiche action 1.1.9	Concevoir des logements adaptés à l'évolution du climat et des usages
Thématique	Accompagnement au changement Planification-Urbanisme
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Poursuivre et développer l'adaptation de nos logements aux évolutions climatiques Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Accompagner habitants et acteurs locaux vers la rénovation de leur logement et la sobriété énergétique Garantir une qualité de vie dans nos villes, par la maîtrise de la consommation de foncier et une offre de logements adaptés / Œuvrer par le PLH à une production de logements adaptés accessibles à tous les publics (prix, vieillissement, foncier) + Poursuivre et développer la production de logements adaptés aux défis sociaux et environnementaux
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / Performance du bâti à venir
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>Dès horizon 2030, les manifestations du changement climatique devraient s'accroître : augmentation des températures moyennes et diminution des précipitations, augmentation des épisodes de canicules et de sécheresses. Ces évolutions climatiques seront d'autant plus sensibles pour les personnes dites vulnérables (jeunes enfants, personnes âgées, personnes malades...).</p> <p>Le prédiagnostic de vulnérabilité rappelle que le changement climatique va renforcer les enjeux relatifs au confort thermique estival dans les bâtiments d'habitation et l'espace urbain. L'approche bioclimatique de la rénovation et de la construction devra ainsi être renforcée, en s'appuyant notamment sur la formation des artisans et sur le déploiement d'une politique de sensibilisation et d'accompagnement des habitants et acteurs du territoire.</p>	
Objectifs	
Favoriser l'adaptabilité du bâti aux évolutions des ménages, de leurs besoins et usages, y compris en tenant compte de l'évolution des modes constructifs	
Description de l'action	
<p>Les actions de rénovation du bâti existant ou la qualité des constructions neuves devra intégrer les enjeux relatifs au confort d'été, afin de réduire les risques auprès des publics les plus vulnérables.</p> <p>Ainsi, l'action 15 du PLH, qui consiste à disposer d'une offre de logements adaptés pour les personnes âgées/handicapées, pourra également intégrer les enjeux relatifs au confort d'été.</p> <p>Plus globalement, les ménages seront sensibilisés à la prise en compte de ces enjeux lors de leurs projets de construction ou de rénovation.</p> <p>Les communes seront incitées à définir des règles d'urbanisme intégrant les objectifs qualitatifs en termes de construction ou de rénovation des logements (ex : prise en compte des ENR, caractéristiques bioclimatiques des constructions, matériaux utilisés...).</p>	

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	Appropriation des enjeux du changement climatique pour les personnes vulnérables par les agents et élus (LCC, communes, CCAS, CIAS)	2020-2021	
2	Intégration des enjeux climat-air-énergie dans l'action 15 du PLH (offre de logements adaptés)	2021-2025	
3	Echange avec les professionnels de la construction pour intégrer les enjeux Air-Climat-Energie	2021-2025	
4	Adaptation des documents d'urbanisme réglementaires afin d'optimiser la qualité des constructions	2021-2025	
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Habitat	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, CCAS,	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		OPAH, Bailleurs, Département	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Mobilisation équipes du Pôle aménagement et développement territorial de Liffré-Cormier Communauté			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Organisation de sessions de formation à l'attention des services et élus	Emissions initiales* (TCO2e) :		19 994
Prise en compte du changement climatique dans les réflexions sur l'adaptation des logements à la dépendance	Economie carbone (TCO2e) :		-
Prise en compte du confort d'été dans les projets d'habitats	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Qualité énergétique des logements du territoire	% de réduction / total :		-
Nombre d'aménagements réalisés dans les logements réhabilités, notamment pour ceux favorisant le maintien à domicile			
Capacité des professionnels à détecter des enjeux d'adaptation au changement climatique			

Impacts environnementaux

Recommandations

- Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive
- dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations

- Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- dans la conception des projets d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive
- dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.

* Résidentiel



Fiche action 1.2.1.	Accompagner les changements de mentalités autour de la mobilité
Thématique	Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture * Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mobiliser de façon positive la population autour du défi climatique
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Faciliter les mobilités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	<ul style="list-style-type: none"> 8. Améliorer l'accessibilité à la mobilité • Informer sur les solutions de mobilité existantes 10. Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité • Evaluer le schéma communautaire des déplacements
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO₂, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NO_x, de PM₁₀, et PM_{2,5} avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules. En termes de mobilité, le territoire peut s'appuyer sur ses atouts, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une desserte efficace par l'A84 et le service régional de transport interurbain BreizhGo, - trois pôles qui structurent le territoire, - la proximité de pôles métropolitains. <p>Pour autant, les habitants du territoire pâtissent d'une méconnaissance des solutions de mobilité existantes, de difficultés d'accès à l'information, voire d'une appréhension relative à l'usage de modes de déplacements (quels qu'ils soient) ou d'un manque de compétences et d'autonomie pour utiliser les services de mobilités, en particulier les transports collectifs.</p> <p>76 % des déplacements sont réalisés en voiture (55% en tant que conducteur, 21% en tant que passager), 5% en transports collectifs, 3% en 2-roues motorisées, 14% à pied et 2% à vélo.</p> <p>Les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) ; - L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements ; - Le développement de nouveaux rapports à la voiture : autopartage, voiture mutualisée ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...). 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les individus à reconsidérer leurs déplacements : penser autrement leurs trajets domicile-travail, accepter d'aller moins vite, etc. • Faire connaître les solutions de mobilité alternatives à la voiture • Accompagner le changement de comportements de mobilités, y compris en développant les usages numériques pour l'accès à l'information sur les mobilités 	

Description de l'action			
<p>Mise en œuvre du schéma des déplacements :</p> <p>19 – Elaboration d'un plan de communication : développement d'outils de communication adaptés aux différentes cibles visées, mobilisation des outils (en particulier numériques) existants (ex : Mobibreizh), accompagnement humain grâce à des ambassadeurs de la mobilité</p> <p>20 - Opérations de sensibilisation auprès du grand public : organisation de temps forts pour faire connaître les solutions de mobilités alternatives à la voiture et accompagner les changements de comportements, à préciser selon les publics visés</p> <p>22 - Création d'un poste de référent Mobilités : animation du schéma des déplacements (gestion du transport à la demande, développement du covoiturage, développement des modes actifs, conseil mobilité durable), mobilisation des acteurs</p>			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	SCD 19 – Elaboration d'un plan de communication		2020-2025
2	SCD 20 - Opérations de sensibilisation auprès du grand public		2020-2025
3	SCD 22 - Création d'un poste de référent Mobilités		2020-2025
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, CIAS, CCAS Région, Mégalis ADEME, Ehop Entreprises, habitants, associations Partenaires institutionnels et acteurs locaux	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Formation ADEME (ex : Mobilité au quotidien : faire évoluer les comportements individuels)			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
19 – Elaboration d'un plan de communication	5 000 €	5 000 €	ADEME
20 - Opérations de sensibilisation auprès du grand public	5 000 €	5 000 €	ADEME
22 - Création d'un poste de référent Mobilités	40 000 €	40 000 €	ADEME
Total	50 000 €	50 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Nombre et types d'évènements organisés</p> <p>Nombre et types de publications</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Evolution des parts modales pour différents motifs de déplacement</p> <p>Sollicitation des habitants, usagers et partenaires pour s'informer sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle</p> <p>Participation des usagers, habitants et acteurs du territoire aux actions proposées par la Communauté de communes</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement liés à la voiture individuelle</p> <p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Impact indirect sur les changements des pratiques de la voiture vers la marche ou le vélo, ayant un effet positif sur la santé <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Déplacements



Fiche action 1.2.2	Favoriser les déplacements à pied
Thématique	Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	* Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture / Engager une stratégie locale en faveur des modes actifs
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Faciliter les mobilités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	4. Sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs » (marche à pied, vélo, VAE...) • Développer un réseau de cheminements adaptés aux modes actifs entre chaque commune et au moins une centralité, voire entre les centralités elles-mêmes • Sensibiliser et promouvoir la pratiques des modes actifs
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules. 76 % des déplacements sont réalisés en voiture (55% en tant que conducteur, 21% en tant que passager), 5% en transports collectifs, 3% en 2-roues motorisées, 14% à pied et 2% à vélo. Sur 257 millions de km parcourus au titre de la mobilité quotidienne, seuls 5 millions sont parcourus en modes doux (soit 1,9 %).</p> <p>On perçoit l'existence de plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) de courte distance ; - Le maintien et le développement des équipements, emplois et services, ainsi que des pratiques numériques, en particulier sur les centralités du territoire afin de limiter les déplacements (dont nouveaux modes de travail, Très Haut Débit...); - Le maintien de la qualité de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises et les visiteurs ; - L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...). 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer la marche à pied comme mode de déplacement à part entière pour les trajets quotidiens • Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge sur les effets bénéfiques de la pratique de la marche et du vélo • Améliorer le cheminement des piétons et des cyclistes vers les points d'arrêt des bus et les aires de covoiturage 	
Description de l'action	
<p>En premier lieu, l'action consiste à intégrer l'enjeu relatif aux déplacements piétons dans l'ensemble des projets d'aménagement et de mobilité conduits par Liffré-Cormier Communauté et à apporter un conseil technique auprès des communes pour leurs propres projets d'aménagement (voire la définition d'OAP Mobilités).</p> <p>L'action visera également à accompagner les communes dans le déploiement de pédiibus pour les usages scolaires, périscolaires, extrascolaires. Enfin, l'opportunité d'un service d'autostop sécurisé pourra être étudié, en complémentarité aux réflexions menées en matière de covoiturage.</p>	

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	SCD 8 - Définition d'un programme d'intermodalité (guide des bonnes pratiques)	2022	
2	Accompagnement des communes dans le déploiement de pédibus (chargée de mission Mobilités)	2022	
3	Etude d'opportunité d'un service d'auto-stop sécurisé	2024	
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Développer le réseau piétonnier : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/566-208			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 8 - Définition d'un programme d'intermodalité (guide des bonnes pratiques)	Temps Chargé de mission Mobilité + agents PADT		
Accompagnement des communes dans le déploiement de pédibus (chargée de mission Mobilités)	Temps Chargé de mission Mobilité		
Etude d'opportunité d'un service d'auto-stop sécurisé	Temps Chargé de mission Mobilité		
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Elaboration du guide de l'intermodalité</p> <p>Accompagnement des communes dans le déploiement de pédibus</p> <p>Lancement de l'étude d'opportunité sur le service d'autostop organisé</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Part modale piéton (%)</p> <p>km et % de voiries dédiées aux piétons/de chemins piétons ou de voiries "apaisées"</p> <p>Nombre de sollicitation de la Communauté par les communes</p> <p>Evolution du nombre d'élèves utilisant des services de pédibus à l'échelle de LCC</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - la pratique de la marche à pied (minimum 30 minutes d'activité physique par jour), limite les risques de maladies (risques cardiovasculaires, diabète, cancer, stress...) - valorisation des espaces naturels, et également des paysages du quotidien - Amélioration de la sécurité des déplacements <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cas de nouveaux aménagements, impacts potentiels liés à l'utilisation de matières premières ; risque d'imperméabilisation des sols (selon les types de revêtement choisis) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Déplacements



Fiche action 1.2.3	Favoriser les déplacements à vélo
Thématique	Planification / Aménagement Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	* Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture / Engager une stratégie locale en faveur des modes actifs
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Faciliter les mobilités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	4. Sécuriser, faciliter et promouvoir les déplacements « actifs » (marche à pied, vélo, VAE...) • Développer un réseau de cheminements adaptés aux modes actifs entre chaque commune et au moins une centralité, voire entre les centralités elles-mêmes • Sensibiliser et promouvoir la pratiques des modes actifs
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules. 76 % des déplacements sont réalisés en voiture (55% en tant que conducteur, 21% en tant que passager), 5% en transports collectifs, 3% en 2-roues motorisées, 14% à pied et 2% à vélo. Sur 257 millions de km parcourus au titre de la mobilité quotidienne, seuls 5 millions sont parcourus en modes doux (soit 1,9 %).</p> <p>On perçoit l'existence de plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) de courte distance ; - Le maintien et le développement des équipements, emplois et services, ainsi que des pratiques numériques, en particulier sur les centralités du territoire afin de limiter les déplacements (dont nouveaux modes de travail, Très Haut Débit...); - Le maintien de la qualité de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises et les visiteurs ; - L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...). 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer un réseau de cheminements adaptés aux modes actifs entre chaque commune et au moins une centralité, voire entre les centralités elles-mêmes. • Sensibiliser et promouvoir la pratique des modes actifs • Susciter l'envie de pratiquer, voire d'acquérir un vélo ou un vélo à assistance électrique (VAE) • Favoriser le partage modal de la voirie et optimiser la sécurité des cyclistes • Améliorer le cheminement des cyclistes vers les points d'arrêt des bus et les aires de covoiturage ainsi que les équipements de stationnement sur ces points de mobilité 	

Description de l'action			
L'action s'appuie sur plusieurs actions inscrites dans le schéma communautaire des déplacements, validé par le conseil communautaire en décembre 2018 :			
- 9 - Elaboration d'un plan communautaire des modes actifs : l'objectif est de définir un réseau d'itinéraires cyclables sur le territoire, permettant de rendre attractive la pratique du vélo auprès des différents usagers (actifs, collégiens et lycéens, touristes et visiteurs, habitants) ;			
- 11 - Sensibilisation et promotion de la pratique du vélo : l'action consiste à créer un service public de location de Vélos à Assistance Electrique, mais aussi à proposer des actions de sensibilisation sur l'usage du vélo, en particulier sur les questions de sécurité routière ;			
- 8 - Définition d'un programme d'intermodalité (guide des bonnes pratiques et conseil auprès des communes).			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	SCD 9 - Etude pour élaborer le plan communautaire des modes actifs		2020/2021
2	SCD 11 - Création du service de location de VAE		2020
3	SCD 11 - Animation et maintenance du service		2020/2025
4	SCD 9 - Mise en œuvre du plan des modes actifs		2021/2025
5	SCD 9 - Communication et animation, accompagnement au changement de pratiques		2020/2025
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Département, Région	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		ADEME, Associations locales (cyclo, environnement) EPCI voisins, Pays de Rennes	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Développer le réseau et les infrastructures cyclables : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/567-209			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 11 - Sensibiliser et promouvoir la pratique du vélo : maintenance VAE	5 000 €	5 000 €	ADEME
SCD 8 - Définition d'un programme d'intermodalité (guide des bonnes pratiques)	Temps Chargé de mission Mobilité + agents PADT		
SCD 9 - Communication et animation, accompagnement au changement de pratiques	5 000 €	5 000 €	ADEME
Total	10 000 €	10 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 9 - Elaboration d'un plan communautaire des modes actifs	380 000 €	À revoir	À revoir
SCD 11 - Sensibiliser et promouvoir la pratique du vélo : acquisition parc VAE (60 vélos)	100 000 €	À revoir	À revoir
Total	480 000 €	- €	- €

Suivi	Gains Carbone
<p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Part modale vélo</p> <p>Part de voiries aménagées pour les cycles (% Ou à défaut km/1000hab)</p> <p>Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb/100 habitants)</p> <p>Budget de la politique cyclable de la collectivité (euros/an/habitant)</p> <p>Taux de remplissage des places de stationnement cycliste</p>	<p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - la pratique du vélo, comme pour la marche à pied, augmente la durée de vie - valorisation des espaces naturels, et également des paysages du quotidien - Amélioration de la sécurité des déplacements : les cyclistes ont 10 fois moins de risque d'être blessés qu'en voiture <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le cas de nouveaux aménagements, impacts potentiels liés à l'utilisation de matières premières ; risque d'imperméabilisation des sols (selon les types de revêtement choisis) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Déplacements



Fiche action 1.2.4	Développer les transports en commun
Thématique	Planification / Aménagement Services
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	* Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture / Développer une offre de transport en commun efficace, accessible et performante
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Faciliter les mobilités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	1. Maintenir et développer les offres de TC existantes de manière équitable entre les communes, que ce soit à l'échelle du territoire communautaire (mobilité intra-communautaire) ou depuis et vers Rennes, Fougères et Vitry (mobilité extracommunautaire)
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOx, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>En termes de mobilité, le territoire peut s'appuyer sur ses atouts, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une desserte efficace par l'A84 et le service régional de transport interurbain Illenoo, - trois pôles qui structurent le territoire, - la proximité de pôles métropolitains. <p>Le territoire présente une offre de transports collectifs structurée : réseau BreizhGo qui dessert huit communes sur neuf, avec de fortes fréquentations, une offre ferroviaire et le réseau métropolitain STAR à proximité et le service communautaire de transport à la demande personnalisé. Toutefois, on s'aperçoit que 76 % des déplacements sont réalisés en voiture (55% en tant que conducteur, 21% en tant que passager), 5% en transports collectifs, 3% en 2-roues motorisées, 14% à pied et 2% à vélo. Plus précisément, pour le motif "travail", 84% des déplacements sont réalisés en tant que conducteurs, 4% en tant que passager d'une voiture, 2% en transports collectifs.</p> <p>L'offre existante, si elle est structurée, nécessite d'être maintenue voire renforcée (amplitude, fréquence, irrigation du territoire) afin d'être plus attractive et de favoriser le report modal des actifs, étudiants et lycéens et du grand-public vers les transports collectifs.</p> <p>Les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) ; - Le développement de l'intermodalité sur le territoire (notamment sur les pôles d'échange multimodaux) ; - L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements. 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le niveau et la qualité de l'offre existante du réseau BreizhGo vers et depuis Rennes et Fougères : irrigation du territoire (pour les 9 communes), cabotage, fréquence • Améliorer l'offre de transport des lignes du réseau BreizhGo : amplitude du service, points d'arrêt • Organiser la desserte en commun des communes rattachées au futur lycée, pour les déplacements domicile-étude mais aussi pour les déplacements non obligés • Organiser les mobilités intercommunales afin de faciliter notamment l'accès des publics prioritaires (publics en insertion socioéconomique, publics autonomes mais non mobiles) aux services, aux activités commerciales, sportives et culturelles du territoire 	

Description de l'action			
L'action s'appuie sur plusieurs actions inscrites dans le schéma communautaire des déplacements, validé par le conseil communautaire en décembre 2018 :			
- 1 - Proposer une solution de desserte en transport en commun pour la commune de Livré-sur-Changeon (extension de la ligne 9 a ou 9b selon arbitrage technique et financier de la Région) ;			
- 2 – Améliorer la desserte du territoire par le réseau BreizhGo : dans le cadre de la future DSP, l'objectif est de maintenir une offre de transports collectifs interurbains de qualité, desservant l'ensemble des communes (cabotage) mais aussi complétée par une offre Express plus adaptée aux besoins des actifs (durée des trajets, connexion avec la gare TGV). La desserte du territoire devrait conserver au moins la même qualité, voire être améliorée en termes d'amplitude horaire, de cadencement ou d'offre de week-end, selon les capacités de la Région, compétente en matière de transports interurbains.			
- 3 – Améliorer la desserte scolaire du territoire pour les lycéens et étudiants ;			
- 4 – Définition d'un service de Transport à la Demande communautaire : le service communautaire a été harmonisé en 2019, il permet aux habitants des 9 communes de se rendre à Liffré, La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier, pôles de services commerciaux et publics.			
- 6/7 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré : la création de ces deux équipements doit permettre d'assurer la desserte du territoire par le réseau transport interurbain Express – Qualité TER.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	SCD 1 - Proposer une solution de desserte en transport en commun pour la commune de Livré-sur-Changeon		2019-2020
2	SCD 2 – Améliorer la desserte du territoire par le réseau BreizhGo		2020-2025
3	SCD 3 – Améliorer la desserte scolaire du territoire pour les lycéens et étudiants		2020-2025
4	SCD 4 – Définition d'un service de Transport à la Demande communautaire		2019-2025
5	SCD 6 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier		2020
6	SCD 7 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Liffré		2021/2022
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Région, Communes, EPCI voisins, Pays de Rennes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 4 – Définition d'un service de Transport à la Demande communautaire	30 000 €	30 000 €	
Total	30 000 €	30 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 6 - Aménagement d'un arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier	300 000 €	A revoir	A revoir
SCD 7 - Aménagement d'un arrêt de connexion intermodale à Liffré	300 000 €	A revoir	A revoir
Total	600 000 €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Echanges avec la Région</p> <p>Echanges avec les communes</p> <p>Echanges avec les territoires voisins</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Fréquentation des TC (voyages/hab.), évolution</p> <p>Maillage du territoire par le réseau TC</p> <p>Part modale TC</p> <p>Fréquence en heure de pointe</p> <p>Nombre d'abonnés mensuels et annuels aux transports en commun</p> <p>Fréquentation des arrêts de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier et Liffré</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routières, de pollution sonore <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles infrastructures lors de l'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaire : une attention à porter sur l'intégration paysagère, la limitation des surfaces imperméabilisés (pour éviter les ruissellements d'eaux pluviales complémentaires) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandation complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test de bus décarboné (augmenter la part de bus propre dans la flotte de bus) - Formation systématique à l'éco conduite des conducteurs, pour diminuer les pollutions de l'air. 	

* Déplacements



Fiche action 1.2.5.	Encourager le covoiturage
Thématique	Accompagnement au changement Services
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	* Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture / Promouvoir le partage du véhicule individuel
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Faciliter les mobilités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	1. Maintenir et développer les offres de TC existantes de manière équitable entre les communes, que ce soit à l'échelle du territoire communautaire (mobilité intra-communautaire) ou depuis et vers Rennes, Fougères et Vitré (mobilité extracommunautaire)
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO₂, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NO_x, de PM₁₀, et PM_{2,5} avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules. En termes de mobilité, le territoire peut s'appuyer sur ses atouts, parmi lesquels une desserte efficace par l'A84 et le service régional de transport interurbain Illenoo, trois pôles qui structurent le territoire et la proximité de pôles métropolitains. Toutefois, le territoire manque de liaisons transversales, que ce soit en interne ou vers les bassins d'emploi externes, autres que celui de Rennes (ex : Vitré, Chateaugiron...).</p> <p>12 450 actifs vivent sur le territoire. Chaque jour, 7 110 d'entre eux quittent le territoire pour se rendre à leur travail. Parmi eux, 67% se dirigent vers Rennes Métropole. En parallèle, 4 200 actifs résidant hors du territoire viennent y travailler chaque jour. 1 165 proviennent de Rennes Métropole, 880 de Fougères Agglomération, 560 du Val d'Ille-Aubigné et 521 de Vitré Communauté. Sur les 5 300 actifs qui restent sur le territoire, 1 320 travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Certains de ces flux sont donc importants, toutefois, pour le motif "travail", 84% des déplacements sont réalisés en tant que conducteurs, 4% en tant que passager d'une voiture, 2% en transports collectifs. Plus globalement, 76 % des déplacements sont réalisés en voiture (55% en tant que conducteur, 21% en tant que passager), 5% en transports collectifs, 3% en 2-roues motorisées, 14% à pied et 2% à vélo. L'offre de services de mobilité existante ne permet pas de répondre aux besoins des jeunes pour leurs activités de loisirs, des seniors non motorisés ou encore des personnes en insertion socioéconomique, pour l'accès aux services et commerces.</p> <p>Les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) ; - Le développement de l'intermodalité sur le territoire (notamment sur les pôles d'échange multimodaux) ; - L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements ; - Le développement de nouveaux rapports à la voiture : autopartage, voiture mutualisée ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...). 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et faciliter les pratiques de covoiturage pour les déplacements obligés (travail, étude, formation) ainsi que vers les centralités du territoire, pour les motifs non obligés (course, loisirs...) • Améliorer, via du covoiturage de proximité, la desserte des équipements culturels et sportifs du territoire • Accompagner, dans le cadre des politiques sectorielles, le développement d'une offre de transport « nocturne » 	

Description de l'action			
L'action consiste à faire du covoiturage une offre de service de transport à part entière. Pour cela, trois niveaux d'intervention sont nécessaires :			
- Permettre la mise en relation des covoitureurs, grâce à l'outil de mise en relation interrégional OuestGo ;			
- Accompagner les changements de comportements grâce à des animations adaptées aux différents publics visés : actifs, habitants, entreprises, associations...			
- Aménager les infrastructures nécessaires au développement des usages : maillage d'aires de covoiturage, rabattement en covoiturage vers des arrêts de connexion intermodale...			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	SCD 13 - Adhésion OuestGo (suivi de la base de données)		2019-2025
2	SCD 13 - Adhésion association Ehop		2019-2025
3	SCD 13 - Programme d'animation auprès des entreprises du territoire		2019-2025
4	SCD 13 - Sensibilisation au covoiturage, actions de promotion		2019-2025
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, EHOP, Région, Mégalis, Département	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Association EHOP			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 13 - Actions en faveur du covoiturage, adhésions OuestGo et EHOP	10 000 €	10 000 €	
Total	10 000 €	10 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Nombre et types d'actions organisées, publics visés</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Nombre de communautés et d'équipages créés sur le territoire Nombre de personnes inscrites sur le site de www.ouestgo après chaque animation Modes utilisés pour les déplacements domicile-travail Evolution de la part modale du covoiturage Nombre de voyages réalisés en covoiturage et part des différents motifs de déplacements (travail, étude, loisirs, autre).</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Difficile</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routières, de pollution sonore <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles infrastructures lors de l'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaire : une attention à porter sur l'intégration paysagère, la limitation des surfaces imperméabilisées (pour éviter les ruissellements d'eaux pluviales complémentaires) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Point de vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter les choix de revêtement des nouvelles aires de covoiturage ; végétaliser les aires de covoiturage (en lisière, plantation de rangée d'arbres) pour favoriser l'infiltration de l'eau, mais aussi pour créer des zones d'ombrage <p>Recommandation complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'ombrière et installation de panneaux photovoltaïques sur les aires de covoiturage ? 	

* Déplacements



Fiche action 1.2.6.	Favoriser l'intermodalité sur le territoire (dont TC - Vélos)
Thématique	Planification / Aménagement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	* Réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de moins prendre sa voiture / Mettre en place une politique de déplacements multimodale
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Réduction de l'usage individuel de la voiture personnelle
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Proposer un territoire plus accessible et mieux connecté > Faciliter les mobilités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	2. Développer l'intermodalité pour les déplacements de/vers Rennes et Fougères <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la desserte du territoire par la ligne Express Rennes-Fougères, via un arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier • Favoriser le partage modal de la voirie • Améliorer le cheminement des piétons et des cyclistes vers les points d'arrêt des bus et les aires de covoiturage • Aménager des places / des aires de stationnement pour les voitures et vélos à proximité des arrêts de car Illenoo et des aires de covoiturage • Favoriser l'accessibilité des habitants vers le réseau ferré desservant les territoires voisins
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>L'intermodalité désigne l'aptitude d'un système de transport à permettre l'utilisation successive d'au moins deux modes, intégrés dans une chaîne de déplacements. L'intermodalité vise à garantir un cheminement "porte-à-porte", sans rupture entre les différents modes utilisés au cours d'un même déplacement.</p> <p>En termes de mobilité, le territoire peut s'appuyer sur ses atouts, parmi lesquels une desserte efficace par l'A84 et le service régional de transport interurbain Illenoo, trois pôles qui structurent le territoire et la proximité de pôles métropolitains. Toutefois, le territoire manque de liaisons transversales, que ce soit en interne ou vers les bassins d'emploi externes, autres que celui de Rennes (ex : Vitré, Chateaugiron...). Mais hormis les déplacements réalisés entièrement en voiture, la chaîne de déplacements des habitants, des actifs, des jeunes ou des seniors est rarement continue et les liaisons entre les déplacements réalisés à pied, à vélo, en voiture ou en transport collectif nécessitent d'être renforcées.</p>	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le partage modal de la voirie • Améliorer le cheminement des piétons et des cyclistes vers les points d'arrêt des bus et les aires de covoiturage • Aménager des places / des aires de stationnement pour les voitures et vélos à proximité des arrêts de car BreizhGo et des aires de covoiturage • Favoriser l'accessibilité des habitants vers le réseau ferré desservant les territoires voisins 	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser l'intermodalité aux points d'arrêt majeurs du réseau BreizhGo, en aménageant des arrêts de connexion intermodale de qualité aux nœuds de déplacements (actions 6 et 7 du schéma des déplacements), mais aussi en proposant des aménagements et équipements adaptés aux piétons et aux cyclistes aux abords des autres points d'arrêt (action 8 du schéma des déplacements) ; - développer les infrastructures cyclables à l'échelle du territoire (action 9 du schéma des déplacements) afin d'encourager le rabattement vers les réseaux de transports ; - de développer une intermodalité avec le réseau ferré ou le réseau STAR, grâce à des offres de service adaptés (ex : communauté de covoitureurs). 	

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	SCD 6 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier, en liaison avec le réseau de transport interurbain Express – Qualité TER	2020	
2	SCD 7 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Liffré, en liaison avec le réseau de transport interurbain Express – Qualité TER	2021/2022	
3	SCD 8 - Définition d'un programme d'intermodalité	2022	
4	SCD 9 - Elaboration du plan communautaire des modes actifs	2020/2025	
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Région, EPCI voisins, Pays de Rennes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/561-203			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 8 - Définition d'un programme d'intermodalité	Temps Chargé de mission Mobilité + agents PADT		
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 6 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Saint-Aubin-du-Cormier	300 000 €	A revoir	A revoir
SCD 7 - Aménagement d'un Arrêt de connexion intermodale à Liffré	300 000 €	A revoir	A revoir
SCD 9 - Elaboration du plan communautaire des modes actifs	380 000 €	A revoir	A revoir
Total	980 000 €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Création des équipements Définition et lancement du schéma des modes actifs Elaboration d'un guide de l'intermodalité</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Part modale piéton, vélo, TC, VP (conducteur et passager) Taux de motorisation des ménages TeqCO2, PM10 et NOx évitées Fréquentation des équipements (ACI, infrastructures cyclables) Mobilisation de la Communauté de communes par les communes pour conseil lors des projets d'aménagement</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Principalement des actions d'interconnexions entre les services > peu d'impact sur de l'aménagements propres, hormis sur l'aménagement de cheminements piétons et cyclables</p> <p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routières, de pollution sonore <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles infrastructures lors de l'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaire : une attention à porter sur l'intégration paysagère, la limitation des surfaces imperméabilisés (pour éviter les ruissellements d'eaux pluviales complémentaires) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Point de vigilance</p> <p>Idem aménagement vélo</p>	

* Déplacements



Fiche action 1.2.7.	Développer le télétravail et mettre à disposition des tiers-lieux (coworking)
Thématique	Services Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Attirer de nouvelles entreprises par des conditions d'accueil optimales et un accompagnement adapté / Développer les alternatives pour rendre plus simple et plus attractif le travail à la campagne
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Limitation et optimisation des déplacements
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Développer un accompagnement complet et adapté aux besoins des entreprises > Encourager le développement de tiers lieux pouvant accueillir et aider à la structuration des travailleurs indépendants ex : espace de coworking > Communiquer sur le marché de l'emploi local (marché élargi à d'autres bassins d'emploi ?)
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	7. Optimiser les déplacements quotidiens • Développer des solutions pour limiter les déplacements et « sédentariser » les actifs du territoire
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>Le territoire ne dispose pas d'une offre structurée d'espace de coworking (un seul espace de ce type a ouvert, en 2018 à La Bouëxière). Le raccordement du territoire au très haut débit est actuellement en cours.</p> <p>Les actifs qui résident sur le territoire peuvent subir les problèmes de congestion aux abords de la métropole rennaise. En effet, sur les 12 450 actifs vivent sur le territoire, 7 110 quittent le territoire pour se rendre à leur travail. Parmi eux, 67% se dirigent vers Rennes Métropole. En parallèle, 4 200 actifs résidant hors du territoire viennent y travailler chaque jour.</p> <p>Enfin, le développement des pratiques numériques, que ce soit pour les activités professionnelles, mais aussi pour l'accès aux services, peut permettre de limiter les déplacements, mais a également pour conséquence directe que certains publics, présentant des difficultés d'accès à Internet, de s'éloigner de ces services ou pratiques numériques.</p> <p>Les enjeux sont donc multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien et le développement des équipements, emplois et services, ainsi que des pratiques numériques, en particulier sur les centralités du territoire afin de limiter les déplacements (dont nouveaux modes de travail, Très Haut Débit...); - Le maintien de la qualité de vie et le renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises et les visiteurs ; - L'accompagnement des acteurs du territoire (habitants, entreprises, collectivités) au changement des pratiques de mobilité, afin de réduire le nombre de véhicules et de déplacements ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...). 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des solutions pour limiter les déplacements et « sédentariser » les actifs du territoire • Assurer l'accès de tous aux services de proximité, en particulier pour les publics prioritaires (insertion socioéconomique, non mobiles mais autonomes ou non autonomes – enfants, PMR...) 	

Description de l'action			
<p>L'action consiste à élaborer une stratégie de développement du travail à distance et des espaces partagés, dans le cadre de la stratégie de développement économique et d'emploi et dans le contexte du projet d'aménagement numérique du territoire (action 112) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation du diagnostic territorial, en s'appuyant sur les résultats de l'étude réalisée par l'Audiar, en évaluant le fonctionnement des espaces existants sur le territoire et en précisant les besoins des actifs et entreprises du territoire, en s'appuyant sur le groupe d'acteurs auto constitué ; - Retours d'expériences d'autres territoires similaires ; - Elaboration d'une stratégie communautaire de développement du travail à distance et des espaces de travail partagés : schéma spatial grâce à un maillage de sites (espaces dédiés au télétravail ou au travail partagé, tiers-lieux...), charte des usages, développement d'une offre de services pour le développement des pratiques ; - Définition du cadre d'intervention de LCC et/ou des communes; <p>Cette action s'inscrit également dans le schéma des déplacements (action 16 – Développer le télétravail et mettre à disposition des tiers-lieux).</p>			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Finalisation du diagnostic territorial		2020
2	Partage d'expériences avec des territoires similaires		2020
3	Elaboration d'une stratégie de développement du travail à distance et des espaces de travail partagés		2021
4	Définition du cadre d'intervention de LCC et/ou des communes		2021
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dev Eco	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Entreprises, CCI, ARECTE, AUDIAR	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
cf. Expérimentation menée par l'AUDIAR dans le cadre du contrat de coopération du Pacte métropolitain d'innovation sur les mobilités intelligentes			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Moyens d'animation	A définir		
Moyens de valorisation	A définir		
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Infrastructures et réseaux	A définir		
Matériel adapté	A définir		
Total	- €	- €	- €

Suivi <u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Nombre de tiers-lieux créés Implication des acteurs (Communauté, communes, entreprises, salariés...) dans les projets <u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Taux d'occupation des tiers-lieux Nombre d'utilisateurs réguliers Distances parcourues évitées	Gains Carbone Possibilité de quantification : Oui Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714 Economie carbone (TCO2e) : A calculer % de réduction de l'action : - Emissions post-action (TCO2e) : - % de réduction / total : -
Impacts environnementaux	
Impacts Positifs - Réduction directe des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - le non-déplacement (dans le cadre du télétravail à domicile) tend vers le 0 risque sur la route Impacts Négatifs - A priori néant	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Déplacements



Fiche action 1.2.8	Nouvelles mobilités d'entreprises
Thématique	Services Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Limitation et optimisation des déplacements
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) > Offrir des solutions d'accompagnement adaptées aux nouveaux enjeux du développement durable > Développer une offre événementielle à vocation économique
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	6. Faciliter les déplacements domicile-travail des actifs qui résident et/ou travaillent sur le territoire •Sensibiliser les entreprises afin d'encourager les salariés à réduire l'utilisation individuelle de la voiture et à privilégier des solutions alternatives (ex : PDE)
Contexte	
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>12 450 actifs vivent sur le territoire. Chaque jour, 7 110 d'entre eux quittent le territoire pour se rendre à leur travail. Parmi eux, 67% se dirigent vers Rennes Métropole. En parallèle, 4 200 actifs résidant hors du territoire viennent y travailler chaque jour. 1 165 proviennent de Rennes Métropole, 880 de Fougères Agglomération, 560 du Val d'Ille-Aubigné et 521 de Vitré Communauté. Sur les 5 300 actifs qui restent sur le territoire, 1 320 travaillent dans une autre commune que celle où ils résident. Les déplacements domicile-travail, que ce soit pour entrer ou sortir du territoire, représentent donc des flux importants. 84% de ces déplacements sont réalisés en tant que conducteurs, 4% en tant que passager d'une voiture, 2% en transports collectifs.</p> <p>Les questions de mobilité sont donc prégnantes pour les actifs qui résident sur le territoire, pour les salariés du territoire ainsi que pour les entreprises du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les employeurs les plus importants du territoire ont souvent des horaires décalés et ne sont pas desservis par les transports collectifs ; - L'accueil d'activités économiques sur le territoire permet de limiter les déplacements des actifs vers l'extérieur du territoire ; - La qualité de l'accessibilité des espaces à vocation économique est un critère d'attractivité pour les porteurs de projets économiques ; - L'accessibilité des entreprises et espaces à vocation économique est un critère d'attractivité pour le recrutement des collaborateurs ; - La mobilité peut être un frein à l'emploi pour certains publics vulnérables, notamment en insertion socioéconomique. 	
Objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux sites d'emplois les plus importants du territoire par des modes alternatifs à la voiture individuelle • Proposer des solutions de mobilité aux actifs ayant des horaires atypiques • Sensibiliser les entreprises aux solutions de mobilité alternatives à la voiture (ex : PDM) 	

Description de l'action			
<p>L'action, inscrite dans le schéma des déplacements, consiste à élaborer un programme de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises aux enjeux des déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des entreprises aux enjeux de mobilité ; - Définition concertée de pistes d'actions : développement du covoiturage, mise à disposition de flottes de vélos ou VAE (déplacements domicile-travail ou déplacements pendant les pauses), organisation du travail, télétravail, horaires, mutualisation des flottes de véhicules d'entreprises ; - Accompagnement d'entreprises volontaires dans l'élaboration d'un plan de déplacements d'entreprises (ou inter-entreprises, à l'échelle d'une ZAE) ; - Réflexion sur l'aménagement des zones d'activités économiques, pour envisager la mutualisation des espaces de stationnement et le développement d'infrastructures adaptés à la pratique des modes actifs (stationnement vélos), à l'autopartage, au covoiturage ou aux véhicules "décarbonés" (bornes de recharge) ; - Réflexion sur les flottes de véhicules des entreprises (ex : accompagnement à la conversion au BioGNV des transporteurs) - cf. actions 1210 et 231). 			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Interventions "Mobilités" auprès des entreprises, dans le cadre des animations économiques du service Développement économique (covoiturage, vélo...)		2020
2	Accompagnement d'entreprises volontaires sur le changement des pratiques de mobilités : développement du covoiturage pour les déplacements domicile-travail ou du covoiturage solidaire (Ehop, SCD 13), développement des usages du vélo (SCD 9 et 11) ...		2020
3	SCD 12 - Valorisation des entreprises innovantes en matière de pratiques de mobilités		2021
4	SCD 12 - Accompagnement d'entreprises volontaires dans l'élaboration d'un Plan de déplacements d'entreprise ou inter-entreprises (soutien du chargé de mission Mobilités et partenariats à envisager)		2022
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dev Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Entreprises, organismes consulaires	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Ehop, ADEME PAE, We Ker	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 12 - Actions d'animation et d'accompagnement dédiées aux entreprises	2 000 €	2 000 €	
Total	2 000 €	2 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Nombre d'actions organisées à l'attention des entreprises</p> <p>Nombre d'entreprises engagées dans une action</p> <p>Partenaires mobilisés</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Mode utilisé par les salariés du territoire pour leurs déplacements domicile-travail</p> <p>Nombre d'équipages mis en place (covoiturage)</p> <p>Nombre de stationnements vélos et VAE mis à disposition au sein des entreprises, taux d'occupation de ces espaces</p> <p>Nombre d'entreprises engageant l'élaboration d'un plan de mobilité d'entreprise</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Très difficile</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 43 714</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>: -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement liés à la voiture individuelle</p> <p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routières, de pollution sonore - développement potentiel de la marche et du vélo pour les déplacements domicile-travail (cf. impacts positifs sur la santé et la sécurité routière des actions) <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori néant 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Déplacements



Fiche action 1.2.9	Création d'un service de prêts de véhicules "propres"	
Thématique	Services Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Miser les sources de production d'énergie renouvelable avec les acteurs du territoire (agriculteurs, particuliers, collectivités, entreprises)	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Nouveaux vecteurs énergétiques	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>76 % des déplacements sont réalisés en voiture (55% en tant que conducteur, 21% en tant que passager), 5% en transports collectifs, 3% en 2-roues motorisées, 14% à pied et 2% à vélo. Sur 257 millions de km parcourus au titre de la mobilité quotidienne, seuls 5 millions sont parcourus en modes doux (soit 1,9 %).</p> <p>Les enjeux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la promotion et le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) de courte distance ; - le développement de technologies plus vertueuses en matière de déplacements, en particulier pour les motorisations (Electrique, gaz, hydrogène renouvelable). 		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants de tester de nouveaux moyens de déplacement et de nouveaux types de véhicules 		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à proposer des véhicules décarbonés aux habitants du territoire, par l'intermédiaire de plusieurs services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le service de location de scooters proposé par les Points Accueil Emploi : mutation progressive du parc vers des scooters électriques (par exemple) ; - le service de location de vélos à assistance électrique (cf. action 123) ; - voire la création d'un service de location de véhicules non thermiques : l'objectif de ce service, plus que de proposer une alternative à la voiture personnelle, serait - au moins dans un premier temps - de permettre aux habitants du territoire de découvrir d'autres motorisations. Ce service pourrait s'appuyer, soit sur le parc de véhicules des collectivités (sous réserve de renouvellement et mutation des véhicules), soit sur un parc dédié au service de location. Dans ce dernier cas, les voitures pourraient être ouvertes à la location toute la semaine. 		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	SCD 11 - Création du service de location de VAE	2020
2	Réflexion sur évolution du parc de scooters des PAE	2021
3	Etude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'un service de location de véhicules non thermiques	2022
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Mobilités	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		LCC - Service Développement économique	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Communes	
		Région	
		Entreprises du territoire, partenaires privés	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 11 - Sensibiliser et promouvoir la pratique du vélo : maintenance VAE	5 000 €	5 000 €	ADEME
Total	5 000 €	5 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
SCD 11 - Sensibiliser et promouvoir la pratique du vélo : acquisition parc VAE	100 000 €	À revoir	À revoir
Evolution du parc de scooters PAE	A définir	À revoir	À revoir
Création d'un service de location de véhicules propres	A définir	À revoir	À revoir
Total	100 000 €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Oui
Nombre de véhicules intégrés dans le service de prêts ou de location	Emissions initiales* (TCO2e) :		43 714
Nombre d'usagers mobilisant le service	Economie carbone (TCO2e) :		A calculer
Motifs d'accès au service	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e)		-
Nombre de kms parcourus par les véhicules	:		-
Evolution du taux de motorisation des ménages accédant au service	% de réduction / total :		-
Evolution de l'équipement automobile des ménages accédant au service			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Diminution des consommations énergétiques, des émissions de GES et amélioration de la qualité de l'air, en se substituant aux énergies fossiles
- Faire évoluer les pratiques vers du 2 roues électriques = moins de voiture individuelle sur la route, et un changement de pratique vers du 0 émission directe et indirecte (pour le VAE)
- Réduction des pollutions sonores (pour le véhicule électrique)
- Impact économique non négligeable...le VAE (en consommation électrique) coûte 1€ les 1000 kms)

Impacts Négatifs

- production électrique essentiellement sur le nucléaire aujourd'hui
 - fabrication des batteries électriques qui demandent de l'utilisation de matière première (mais bien souvent recyclable)
- "néanmoins, le bilan environnemental d'un scooter électrique ou d'un VAE, restent largement moindre par rapport à une voiture thermique"

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Point de vigilance

- production de l'énergie électrique (nucléaire) et des batteries (lithium)

Recommandation :

- Vers une autoproduction de l'énergie électrique avec du renouvelable pour le territoire, se substituant ainsi au nucléaire !
- VAE à favoriser quand cela peut être une alternative à la voiture individuelles

* Déplacements



Fiche action 1.2.10		Développement des véhicules « décarbonés » et des infrastructures nécessaires
Thématique		Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Miser les sources de production d'énergie renouvelable avec les acteurs du territoire (agriculteurs, particuliers, collectivités, entreprises)	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Mise en place d'une politique de déplacement / Nouveaux vecteurs énergétiques	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules. En 2010, les habitants du territoire ont parcouru 257 millions de km pour leur mobilité quotidienne, dont 87% en voiture (conducteur ou passager). En complément aux actions consistant à diminuer le nombre de déplacements ou à les optimiser, le développement de véhicules décarbonés vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.</p>		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une mobilité énergétiquement décarbonée et autonome (biogaz, bioGNV, hydrogène, électrique...) • Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable (production d'hydrogène à partir d'ENR) 		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à accompagner l'évolution des vecteurs énergétiques utilisés pour la mobilité, vers des énergies décarbonées et autonomes. Une vigilance est portée sur les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des énergies utilisées.</p> <p>En s'appuyant sur l'expertise de partenaires (ex : SDE 35), sur les initiatives menées localement ou sur d'autres territoires, Liffré-Cormier Communauté pourra structurer un maillage d'infrastructures de recharge, intégrées dans des systèmes de production d'énergie renouvelable et en cohérence avec l'armature urbaine et les pôles générateurs de déplacements.</p> <p>Des études spécifiques seront requises pour accompagner le déploiement de cette action.</p> <p>Le rythme de l'action pourra également évoluer selon l'émergence de porteurs de projets.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Analyse/bilan des projets et évaluation des usages sur les infrastructures existantes sur le territoire (ex : bornes de recharge électrique BEA, station bio GNV)	2021
2	Recensement d'expérimentations sur d'autres territoires	2021
3	Visites de sites pilotes	2021
4	Elaboration d'un schéma communautaire des infrastructures nécessaires à la mobilité décarbonée, lancement d'études préalables	2022
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - PADT	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		SDE 35	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Création d'un groupe de travail	Emissions initiales* (TCO2e) :		43 714
Rythme des rencontres du groupe de travail, propositions en termes de stratégie et d'actions	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre de véhicules se ravitaillant à la station GNV, évolution de la flotte de véhicules des collectivités et des entreprises	% de réduction / total :		-
Tonnes GNV distribuées/an			
Quantité de bio GNV			
Impacts environnementaux			
> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement liés à la voiture individuelle			
Impacts Positifs			
- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air			
- Impact indirect sur les changements des pratiques de la voiture vers la marche ou le vélo, ayant un effet positif sur la santé			
Impacts Négatifs			
- Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Déplacements



Fiche action 1.3.1	Eviter, réduire et (mieux) valoriser les déchets	
Thématique	Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Soutenir et développer les initiatives en faveur du réemploi / réparation / réutilisation et les filières locales de recyclage	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>La hiérarchie européenne des déchets impose de mettre en œuvre d'abord la prévention, puis le réemploi puis le recyclage/compostage avant d'opter pour la valorisation énergétique.</p> <p>La moitié des émissions de GES relèvent d'émissions non énergétiques. L'agriculture représente 94,2% de ces dernières, du fait de pratiques d'élevage ou culturales, l'industrie représente 3,1% de ces émissions et les déchets, 2,1%. Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur.</p> <p>Bien que les leviers d'actions sur les émissions non énergétiques soient difficiles à actionner, il est nécessaire d'avoir conscience de leur importance afin d'orienter la stratégie de développement du territoire vers une économie plus sobre en carbone.</p> <p>Auprès des industries, cela peut interpeler les modes de production, les déchets, les rejets d'eaux usées, la consommation d'énergie et les circuits de transports des denrées alimentaires non transformées et des produits alimentaires transformés. Auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, collectivités, entreprises...), cela présente un enjeu de réduction des déchets à la source et de leur valorisation matière et énergétique.</p>		
Objectifs		
Réduire la production de déchets sur le territoire Améliorer la valorisation des déchets		
Description de l'action		
<p>La collecte et le traitement des déchets sont de faibles émetteurs de gaz à effet de serre par rapport à d'autres secteurs. En effet cela représente environ 1% des émissions du territoire. Toutefois, l'enjeu est de réduire les émissions relevant des pratiques de consommation et d'alimentation du territoire.</p> <p>L'action consiste ainsi à la fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la production de déchets à la source : lutte contre le gaspillage alimentaire, valorisation des initiatives (commerciales ou citoyennes) visant à réduire les déchets d'emballages, valorisation des entreprises mettant en œuvre des actions exemplaires en matière de réduction des déchets ; - Améliorer la valorisation des déchets : développement de la valorisation des déchets organiques, développement de solutions de recyclage local pour les voitures, les ordinateurs, les machines à laver, etc. afin créer de l'emploi sur le territoire et réduire les émissions de CO2 liées au transport de ces déchets. <p>Cette action pourra s'appuyer sur l'action des SMICTOM, dans le cadre d'un programme de communication et de sensibilisation, une politique de prévention des déchets et du tri (label « Territoire Zéro gaspillage, zéro déchet ») et un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Partenariat avec SMICTOM, soutien aux AAP portés par le SMICTOM : - identification des gisements de biodéchets et définition d'un plan de réduction et de revalorisation ; - promotion de la réparation et du réemploi (cf. action 135) ; - sensibilisation des citoyens à la réduction des déchets, y compris alimentaires.	2022
2	SDEE - Accompagnement des entreprises dans la réduction de leurs déchets :	2023

	- identification des volumes et types de déchets produits par les professionnels ; - échange avec les professionnels pour analyse de ces productions et réflexion sur les évolutions envisageables ; - Accompagnement à l'évolution des entreprises (processus industriel, fonctionnement interne...)		
3			
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		SMICTOM, Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Entreprises locales, CCI-CMA-CRAB, ADEME	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Définir et mettre en œuvre la politique de prévention et de gestion des déchets : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/575-217			
Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/576-218			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A revoir selon partenariat SMICTOM			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A revoir selon partenariat SMICTOM			
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Formalisation d'un partenariat avec le SMICTOM, notamment dans le cadre de la préparation de réponses à des appels à projets Mise en œuvre d'actions à destination des entreprises, en partenariat avec le service Développement économique</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Rendement UIOM en % (valorisation énergétique électricité et chaleur) Augmentation de la valorisation des biodéchets (biogaz et compost) en kWh/an (à défaut kg/hab.an de biodéchets collectés) Taux de valorisation énergétique du biogaz des centres de stockage des déchets (en %) Taux de participation de la population à du compostage de proximité Taux de participation de la population à la collecte sélective des biodéchets</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 2 132</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux impacts positifs que ce soit sur la diminution des consommations énergétiques, des émissions de GES et amélioration de la qualité de l'air ; les sols, la protection des milieux naturels, la préservation des ressources, l'amélioration de la santé, la réduction des risques - Limitation des émissions de CO2 par moins de transports de marchandises - Réemploi = moins de fabrication de produits (moins de consommations de matières premières, d'énergie et de transport) <p>Impacts Négatifs / Point de vigilance Pour la valorisation des déchets organiques > potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques (compost,...)</p>	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux bonnes pratiques de compostage 	

* Déchets



Fiche action 1.3.2.	Encourager, accompagner et consolider l'émergence de comportements plus sobres en énergie	
Thématique	Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Accompagner habitants et acteurs locaux vers la rénovation de leur logement et la sobriété énergétique	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Les transports représentent 38,5% des consommations d'énergies finales et le résidentiel, 35,2%. A eux deux, ces secteurs représentent donc près de 75% des consommations d'énergies finales, et 38,2% des émissions de gaz à effet de serre (directes) du territoire.</p> <p>La moitié des émissions de GES relèvent d'émissions non énergétiques. L'agriculture représente 94,2% de ces dernières, du fait de pratiques d'élevage ou culturales, l'industrie représente 3,1% de ces émissions et les déchets, 2,1%. Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur.</p> <p>Les choix réalisés au quotidien par les habitants et les acteurs du territoire ont des influences sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.</p>		
Objectifs		
<p>Accompagner les habitants et acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein des bâtiments (écogestes, économies d'énergies, qualité de l'air intérieur) ; - lors des déplacements, - dans leurs usages numériques, - dans leurs pratiques de consommation et d'alimentation. 		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à proposer des interventions, des animations ou du soutien auprès des habitants et des acteurs du territoire, afin de les accompagner dans une évolution de leurs pratiques quotidiennes. Cette action décline un programme d'accompagnement au changement, visant à la fois les habitants et les acteurs publics et privés. Ce programme pourra notamment s'appuyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur des actions d'information (consommations d'énergies, ressources énergétiques et ENR, qualité de l'air intérieur et extérieur...) ; - sur un programme d'animation et de valorisation à destination des acteurs publics et privés : Défi "Energie", challenges entre voisins ; ... - sur un accompagnement des habitants dans le diagnostic de leur logement et de leurs pratiques (bilan Energie). <p>En préalable au lancement d'actions auprès des habitants et acteurs du territoire, une stratégie d'accompagnement au changement pourra être élaborée.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Elaboration d'un programme d'accompagnement au changement	2020-2021
2	Mise en œuvre du programme	2022-2025
3		
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		ALEC du Pays de Rennes, communes, ADEME	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Acteurs du territoire (collectifs, particuliers)	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A définir			
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A définir			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Très difficile		
Programme d'accompagnement établi	Emissions initiales* (TCO2e) : 221 023		
	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre de séances d'animations réalisées	% de réduction / total : -		
Nombre de ménages accompagnés			
Gains énergétique et carbone des actions			
Impacts environnementaux			
> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement			
Impacts Positifs			
- Diminution des consommations énergétiques, des émissions de GES et amélioration de la qualité de l'air			
- Favoriser les pratiques durables d'agriculture et d'alimentation plus saine			
- Impact positif sur le confort intérieur, la qualité de l'air...pour un confort de vie plus sain (aérer son logements, se chauffer correctement...).			
- Favoriser les pratique d'écomobilité			
Impacts Négatifs			
Impacts faibles			
- Impact indirect sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Résidentiel + transport + consommation



Fiche action 1.3.3	Accompagner l'éducation à une alimentation moins émettrice de gaz à effet de serre
Thématique	Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Nous engager en faveur d'une alimentation de qualité, produite localement, avec un prix juste pour les producteurs comme les consommateurs / Faire de notre territoire un territoire pilote en soutenant les initiatives en faveur d'une alimentation de qualité, produite localement, avec un prix juste pour les producteurs et les consommateurs / S'engager en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité dans la restauration collective des communes
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>La moitié des émissions de GES du territoire relèvent d'émissions non énergétiques. L'agriculture représente 94,2% de ces dernières, du fait de pratiques d'élevage ou culturales, l'industrie représente 3,1% de ces émissions et les déchets, 2,1%. Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur.</p> <p>Les choix réalisés au quotidien par les habitants et les acteurs du territoire ont des influences sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>L'ADEME rappelle que "pour atteindre le facteur 4, une transition agroécologique de l'agriculture est indispensable, mais aussi une transition alimentaire, pour diminuer nos impacts sur l'environnement tout en améliorant notre santé. Cette transition alimentaire devra comprendre une évolution du régime alimentaire car le contenu de l'assiette est déterminant pour la santé et pour l'environnement (moins de viande et de produits laitiers- l'élevage représentant 15% des émissions de GES -, davantage de végétaux, de légumes secs et de fruits secs, moins de sucre et produits gras et plus de variété), à associer à un plus grand recours à des aliments de qualité (bio, label rouge, appellation d'origine protégée, etc.) mais aussi davantage de produits locaux et de saison, moins d'emballages etc.</p> <p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est également indispensable : réduire les pertes, c'est réduire les impacts liés à la production des aliments (production agricole, transformation, transport...) mais aussi réduire les coûts d'achat de matière première, pour réinvestir dans la qualité.</p> <p>La transition pourra se faire grâce à une meilleure information des consommateurs, des politiques ambitieuses dans les restaurations collectives, des initiatives dans les restaurants, les territoires, etc. De telles réorientations seront à même de soutenir les acteurs territoriaux des filières de qualité.</p> <p>En intégrant une stratégie liée à l'alimentation, la collectivité contribue à réduire les émissions de GES (émissions indirectes - scope 3) ainsi qu'à sensibiliser les habitants du territoire à l'enjeu de l'alimentation et du climat. Il existe enfin un enjeu social avec une personne sur 10 qui est actuellement en précarité alimentaire en France."</p>	
Objectifs	
Sensibiliser les ménages et les collectivités aux enjeux climatiques relatifs à l'alimentation	
Elaborer et mettre en œuvre un projet alimentaire territorial	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à construire les différentes composantes d'une politique locale de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès des consommateurs : promotion des produits locaux et de saison, information sur le "bilan GES" des pratiques alimentaires, actions d'éducation à une alimentation moins émettrice GES ; - auprès des producteurs : accompagnement des initiatives collectives en faveur de la production maraîchère, accompagnement des initiatives relatives à la structuration d'un réseau local de distribution. <p>Cette action est en lien avec les actions 223 et 224.</p>	

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	Participation à la commission "Agriculture " du Pays, diffusion des outils du Pays	2020	
2	Actions d'information sur les émissions de GES liées à l'alimentation	2020-2025	
3	Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (définition du périmètre pertinent, élaboration de la méthodologie, mise en œuvre et suivi) - en lien avec l'action 224 (Coconstruire un Projet Alimentaire Durable)	2022-2025	
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Pays de Rennes	
		Chambre d'agriculture, agriculteurs	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Actions d'information-sensibilisation	2 000 €	2 000 €	
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	2 000 €	2 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Oui		
Elaboration d'un programme d'animations	Emissions initiales* (TCO2e) : 58 265		
Participation d'un élu et d'un agent aux réunions de la commission "Agriculture" du Pays de Rennes	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	% de réduction de l'action : -		
Nombre de participants aux actions proposées sur le territoire	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Contribution aux actions proposées par le Pays de Rennes	% de réduction / total : -		
Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique (g/repas)			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport des aliments
- Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne)
- Autoproduction est souvent synonyme d'une production durable (impact positif sur une alimentation plus saine, une agriculture moins polluante...)
- développement de production maraichère favorable à la séquestration carbone, et à la lutte contre l'artificialisation des sols

Impacts Négatifs

Impact faible

- Impact indirect sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels

Commentaires / Divers / Points de vigilance

* Alimentation



Fiche action 1.3.4		Encourager la consommation responsable	
Thématique		Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Accompagner le changement en sensibilisant la population à un mode de vie responsable par des animations de proximité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
La moitié des émissions de GES du territoire relèvent d'émissions non énergétiques. L'agriculture représente 94,2% de ces dernières, du fait de pratiques d'élevage ou culturales, l'industrie représente 3,1% de ces émissions et les déchets, 2,1%. Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur. Les choix réalisés au quotidien par les habitants et les acteurs du territoire ont des influences sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.			
Objectifs			
Sensibiliser les ménages et les collectivités aux enjeux climatiques relatifs à la consommation Accompagner les ménages dans le changement de leurs pratiques de consommation			
Description de l'action			
L'action consiste à mieux faire connaître les enjeux Climat-Air-Energie liés aux pratiques de consommation quotidienne, afin d'accompagner les citoyens et acteurs du territoire dans l'évolution de leurs comportements. L'action s'appuie sur la valorisation des initiatives locales et citoyennes : productions locales, services de réparation, services de partage et de troc, achat responsable...			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Recensement des initiatives locales de consommation durable et responsable		2020
2	Actions d'information et de valorisation des initiatives locales		2020-2025
3	Actions d'information sur le "bilan GES" des pratiques de consommation (biens et services)		2020-2025
4	Recherche de partenariats		2020-2025
5	Mise en œuvre d'actions d'accompagnement au changement de pratiques de consommation		2022-2025
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		ALEC	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Communes Associations locales	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Inciter les citoyens à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité et mobiliser les relais d'opinion : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/574-216			

Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Actions d'information, de rencontre et d'échanges	2 000 €	2 000 €	
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	2 000 €	2 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Très difficile		
Nombre de partenaires mobilisés, nombre d'initiatives valorisées	Emissions initiales* (TCO2e) : 157 316		
	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre de familles et population du territoire couverte cherchant à modifier ses pratiques de consommation énergétique	% de réduction / total : -		
Nombre d'initiatives locales favorisant la consommation responsable			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport (des aliments, des marchandises...) - Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne) - Réemploi = moins de fabrication de produits (moins de consommations de matières premières, d'énergie et de transport) - Valorisation des savoir-faire - Diminuer la "dépendance" à la consommation, au profit de l'échange (impact sur la précarité des ménages)			
Impacts Négatifs / Point de vigilance Impact faible - Impact indirect sur l'impression ou la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Consommation



Fiche action 1.3.5.		Favoriser le partage, la réparation, la réutilisation et le réemploi des biens de consommation	
Thématique		Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Soutenir et développer les initiatives en faveur du réemploi / réparation / réutilisation et les filières locales de recyclage	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
La moitié des émissions de GES du territoire relèvent d'émissions non énergétiques. L'agriculture représente 94,2% de ces dernières, du fait de pratiques d'élevage ou culturales, l'industrie représente 3,1% de ces émissions et les déchets, 2,1%. Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur. Les choix réalisés au quotidien par les habitants et les acteurs du territoire ont des influences sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.			
Objectifs			
Accompagner les initiatives associatives, citoyennes ou publiques			
Description de l'action			
Des initiatives locales existent en faveur du partage, de la réparation, de la réutilisation ou du réemploi de biens de consommations, à l'instar du Repair Café de Liffré. L'action vise à accompagner le développement de ce type de services ou de réseaux à l'échelle du territoire communautaire, afin de structurer un système de troc-don ou de partage-prêts de matériel, coopératives d'usages, réseaux de mise à disposition de biens de consommations. Un partenariat avec le SMICTOM des Forêts permettra d'envisager la création d'une ressourcerie et/ou le déploiement d'ateliers de réparation.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Création d'un groupe de travail		2020
2	Elaboration d'un diagnostic local (flux, coûts, acteurs, actions de prévention déjà engagées, identification des gisements de déchets, définition des potentiels de réductions, mobilisation et coopération des acteurs, etc.) et définition d'un plan d'actions allant au-delà des obligations réglementaires et mobilisant les acteurs (habitants, acteurs publics, acteurs économiques, associations, etc.) pour réduire, réutiliser, réparer, recycler, valoriser les ressources/les déchets en veillant à limiter les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique		2021
3	Accompagnement des acteurs locaux, aide à la structuration et valorisation		2022
4	Réalisation d'une étude d'opportunité / faisabilité d'une ressourcerie		2023
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		ALEC	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Communes	
		SMICTOM	
		Associations locales	

Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Elaboration du diagnostic local	Fonctionnement interne		
Actions de promotion et de valorisation	1 000 €	1 000 €	
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	1 000 €	1 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Etude d'opportunité et de faisabilité d'une ressourcerie	10 000 €	10 000 €	SMICTOM ?
Total	10 000 €	10 000 €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Très difficile		
Nombre d'animations mises en place pendant la semaine européenne de réduction des déchets et nombre de participants	Emissions initiales* : 58 265		
Nombre de participants à des réunions d'informations/formation organisées pour les habitants par an	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	:		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	% de réduction de l'action : -		
Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an) Production d'ordures ménagères résiduelles (kg/hab./an)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)	% de réduction / total : -		
Évolution des tonnages récupérés aux points de collecte			
Diminution des tonnages envoyés à l'incinération			
Diminution des tonnages mis en décharge			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport de produits "neufs"
- Réduction des volumes de déchets sauvages
- Diminution de l'impact de traitement de fin de vie des produits
- Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne)
- Réemploi = moins de fabrication de produits (moins de consommations de matières premières, d'énergie et de transport)
- Valorisation des savoir-faire
- Diminuer la "dépendance" à la consommation, au profit de l'échange (impact sur la précarité des ménages)

Impacts Négatifs

- Potentielles émissions supplémentaires liées au prolongement d'utilisation d'équipements à faible rendement (vieilles chaudières ou voitures...) > A noter, que l'impact reste modéré, compte des émissions évitées par la production de nouveaux équipements ; mais aussi par les actions de sensibilisation menées par ailleurs par la collectivité (remplacement de chaudières plus performantes et moins énergivores, préférer les déplacements en covoiturage, à pied, en vélo...plutôt que d'utiliser sa voiture...).

Commentaires / Divers / Points de vigilance

-

- * Biens de consommation



Fiche action 1.3.6		Préserver la ressource en eau	
Thématique		Planification-Aménagement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels / Intégrer comme objectif transversal la préservation de la biodiversité, nos écosystèmes naturels et la ressource en eau dans l'ensemble de nos documents de programmation	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
<p>La Communauté de communes développe sa compétence en matière d'assainissement non collectif et collectif, d'alimentation en eau potable et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Dans ce contexte, elle met en œuvre de nouveaux contrats (délégations de service public pour l'eau potable, l'assainissement collectif) et prépare la définition de tarifications uniques. Le transfert de ces compétences est une opportunité pour définir une politique communautaire en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques, y compris si la compétence est ensuite confiée à un syndicat mixte.</p> <p>Les enjeux relatifs à ces sujets relèvent à la fois de la qualité environnementale, de l'accès à la ressource et de la sécurité des personnes. Plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'assainissement : qualité du traitement d'assainissement avant rejet, qualité des eaux de rivière et consommations d'énergie des systèmes d'épuration ; - pour la gestion des eaux pluviales et milieux aquatiques : limitation du risque d'inondation ou de remontée de nappe dans les zones concernées, sécurité des biens et des personnes et atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques ; - pour l'alimentation en eau potable : partage de la ressource entre le milieu et les usages, préservation des ressources et de la biodiversité. La consommation d'énergie électrique (pour le prélèvement dans le milieu naturel, le traitement, la distribution) peut aller jusqu'à 90% des coûts complets des moteurs des installations de pompage, sur leur durée de vie. 			
Objectifs			
<p>En lien avec les compétences GEMAPI et eau & assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la performance énergétique des process de production d'eau et de traitement des eaux usées - Accompagner les acteurs à réduire leurs consommations d'eau - Préserver la ressource en eaux en encourageant la réutilisation des eaux de pluie 			
Description de l'action			
<p>L'action consiste à définir et mettre en place une politique en faveur de la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affiner le diagnostic de consommation et des usages de l'eau sur le territoire afin de mieux comprendre les besoins en eau ; - Assurer le suivi et l'évaluation des outils de tarification ; - Assurer le suivi et l'évaluation des services existants (fuites d'eau sur le réseau, taux de conformité des installations d'assainissement non collectif, ...). <p>L'action vise également à définir et mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs : citoyens, collectivités, entreprises, agriculteurs...</p>			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Définition et mise en œuvre des outils de pilotage et d'évaluation de la politique AEP		2020
2	Définition et mise en œuvre des outils de pilotage et d'évaluation de la politique Assainissement collectif et non collectif		2020
3	Définition et mise en œuvre des outils de pilotage et d'évaluation de la politique GEMAPI et Environnement		2020

4	Actions de communication adaptées aux différents publics visés (habitants, entreprises, agriculteurs...), mise en place de mesures incitatives pour faire économiser l'eau aux usagers	2022
5	Définition de la politique de gestion des eaux pluviales (compétences communales)	
6		
7		
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Tech/Envt / GEMAPI-Eau-Assainissement
<input type="checkbox"/> Nouvelle action		
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, syndicats mixtes,
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Gestionnaires
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)		
Ressources éventuelles à mobiliser		
Optimiser l'efficacité des installations d'eau potable (énergie et ressource) : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/550-192		
Optimiser la gestion des eaux pluviales : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/551-193		
Optimiser le potentiel énergétique du réseau d'assainissement : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/559-201		
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)		
		Recettes
Poste	Dépense TTC	LCC
Partenaires		
A définir		
Mobilisation équipes du Pôle Technique et Environnement de Liffré-Cormier Communauté		
Total	- €	- €
		€ -
Budget prévisionnel / Investissement		
		Recettes
Poste	Dépense HT	LCC
Partenaires		
A définir		
Total	- €	- €
		€ -
Suivi	Gains Carbone	
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :	Oui
Suivi des données d'efficacité énergétique inscrites dans les contrats de DSP	Emissions initiales* (TCO2e) :	A calculer
- les indices les plus importants ont été déterminés dans le cadre d'une analyse (par ex. : consommation d'énergie, rendements, indices linéaires de pertes, ...) et des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été proposées.	Economie carbone (TCO2e) :	A calculer
	% de réduction de l'action :	-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :	-
<u>Alimentation en eau potable :</u>	% de réduction / total :	-
Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution)		
Rendement des réseaux de distribution en %		
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)		

<p>Taux de renouvellement des réseaux en % Consommation moyenne (l/j/hab.) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau - ICGPR (/120 points) Opérations de sensibilisation grand public + scolaires (sur les économies d'eau, la protection de la ressource en eau, le captage de la ressource et le traitement...) en nombre / an Tarif du service de distribution en eau potable (en € TTC) <u>Eaux pluviales</u> : Proportion du territoire avec gestion spécifique des eaux pluviales (limitation du ruissellement des eaux pluviales par infiltration/rétention ou équipement avec un système séparatif) <u>GEMAPI</u> : Atteinte du bon état écologique des masses d'eau (en %) Restauration/entretien des berges et cours d'eau (en km/an) Reméandrage des cours d'eau (en km/an) Linéaire de bocage (en km/an) <u>Assainissement collectif</u> : Consommation énergétique des STEP kWh/kgDBO5 éliminé % de boues valorisées par méthanisation Indices de conformité (de la collecte des EU, des équipements d'épuration, de la performance des ouvrages d'épuration, de l'évacuation des boues) Rendement du réseau en % Indice d'eaux parasités (en m³/j/km) ICGPR (/120 points) Taux de renouvellement du réseau de collecte en % Tarif du service d'assainissement collectif (en € TTC) Quantité de boues évacuées (en TMS / an / ha) <u>Assainissement non collectif</u> : Taux de conformité des installations en %</p>	
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des consommations énergétiques (par la recherche des fuites d'eau, l'amélioration des installations de production d'eau potable ou d'assainissement, par des équipements plus performants) - Réduction des pollutions sur les milieux naturels, la préservation de la qualité des sols (systèmes d'assainissement collectif ou non collectif plus performants) - Réduction des consommations d'eau et encouragement à la récupération des eaux de pluie > impact positif sur le changement climatique (anticipation des sécheresses et du manque d'eau ; partage des ressources) ; impact positif sur la budget des ménages (précarité) <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori, Néant 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Production et traitement des eaux (consommations d'énergies X facteur d'émissions de la base carbone ou quantité d'eau produite X ratios)



Fiche action 1.4.1	Accompagner la mise en œuvre du PCAET dans l'ensemble des politiques communautaires	
Thématique	Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux Faire vivre notre intercommunalité grâce à la coopération entre les communes et la reconnaissance du rôle de l' élu local / Développer le profil de coopération entre communes et LCC au nom d'un avenir commun	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du PLH	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°4 : Développer des partenariats stratégiques (autres EPCI, Région, acteurs économiques etc.)	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	10. Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité / Evaluer le schéma communautaire des déplacements	
Contexte		
La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat Air Energie Territorial aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, qu'elle nomme "coordinateurs de la transition énergétique". La politique Climat-Air-Energie s'inscrit ainsi à un échelon représentatif des enjeux de logement, de mobilité et d'activité. La collectivité est invitée à se positionner comme catalyseur de la transition, à la fois en intégrant les enjeux Climat-Air-Energie dans l'ensemble de ses politiques, mais également en faisant évoluer ses propres pratiques de fonctionnement et de gouvernance.		
Objectifs		
Préparer et accompagner la mise en œuvre du Plan Climat et sa déclinaison dans l'ensemble des politiques communautaires Accompagner les élus et les agents dans la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie dans l'exercice de leur fonction Accompagner les communes dans la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie dans l'exercice de leurs compétences		
Description de l'action		
L'action consiste à accompagner la mise en œuvre du Plan Climat, que ce soit par sa déclinaison dans les politiques sectorielles de la Communauté ou dans le fonctionnement général de la collectivité. Pour ce faire, l'action prévoit : - de décliner les objectifs PCAET dans les outils de gestion de projets de la collectivité, - de rendre visible les affectations budgétaires contribuant à la mise en œuvre du PCAET, - de prévoir la formation systématique des nouveaux arrivants (élus, agents) afin de poursuivre la création d'une culture commune. La Communauté de communes pourra également accompagner l'appropriation de ces enjeux par les communes, afin que celles-ci contribuent à la mise en œuvre du Plan Climat.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Définition du Comité de pilotage : composition, rôle, fonctionnement, saisine, procédure	2020
2	Elaboration puis mise en œuvre du projet d'administration	2020
3	Intégration des enjeux Climat-Air-Energie dans les outils de pilotage du service Ressources Humaines : fiches de poste, plan de formation	2021
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DGS	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		CNFPT et autres organismes de formation	
		ADEME	
		Syndicats mixtes	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Assurer le pilotage et le portage de la politique climat air énergie - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/525-167			
Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/526-168			
Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat air énergie - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/524-166			
Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat air énergie : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/522-164			
Financer et budgéter la politique climat air énergie : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/523-165			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Mobilisation du service DTD			
Mobilisation de la Direction des Ressources Humaines			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :	Non	
Nombre de réunions du comité de pilotage / an	Emissions initiales* (TCO2e) :	324 111	
Nombre annuel de sessions de formation et de sensibilisation réalisées sur la thématique Climat Air Energie	Economie carbone (TCO2e) :	-	
	% de réduction de l'action :	-	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :	-	
Niveau de suivi et d'évaluation du PCAET	% de réduction / total :	-	
Evolution et actualisation des actions du PCAET au cours de sa mise en œuvre, en lien avec les autres documents stratégiques de la collectivité			
Taux de participation des membres prévus aux comités de pilotage (présence de suffisamment d'élus et de membres de la direction)			
% d'agents au sein de la collectivité ayant réalisé une formation Climat Air Energie			
Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)			
Nombre de personnes dont le poste comprend des missions en lien avec la politique climat-air-énergie			
Budget de la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)			

Impacts environnementaux

Impacts indirects sur les enjeux environnementaux > la formation et l'intégration des thématiques climat air énergie dans l'approche métier peut potentiellement fortement impacter la mise en œuvre des actions, ou des aménagements réalisés sur le territoire.

Impacts Positifs

- Le pilotage du PCAET et l'implication des agents, élus, et acteurs du territoire vont conditionner le niveau de réussite du PCAET, et la bonne mise en œuvre des actions.
- le suivi et le système d'amélioration continue, sous-entendu dans la mise en œuvre du PCAET, vont théoriquement suivre les impacts environnementaux potentiels, et mettre en place des mesures correctives en cas d'impacts.

Impacts Négatifs

- A priori, néant

Commentaires / Divers / Points de vigilance

-

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 1.4.2	Mettre en œuvre une démarche d'économie et de maîtrise de l'énergie sur les équipements communautaires	
Thématique	Patrimoine et fonctionnement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Promouvoir une gestion énergétique exemplaire du patrimoine public par nos communes et l'intercommunalité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le bilan énergétique réalisé en 2017 par l'ALEC du Pays de Rennes indique que l'ensemble des consommations énergétiques du patrimoine communautaire s'élève à 1 662 294 kWh (valeur 2016, consommation corrigée), dont 906 751 kWh pour la piscine uniquement. L'ensemble représente une dépense de 157 000 € environ. Les bâtiments représentent près de 98% de ces consommations. La piscine représente à elle-seule 56% des consommations énergétiques de la Communauté (et 50% de la facture énergétique).</p> <p>Les bâtiments représentent également 97% des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (soit 229 équivalents tonne CO², sur un total de 236, en 2016).</p> <p>Au sein du secteur Bâtiment, 43% des consommations relèvent de l'électricité (pour 67% des dépenses), 41% du gaz naturel, 12% du bois et 4% du fioul.</p> <p>Les consommations énergétiques au sein des bâtiments communautaires présentent des enjeux en termes de confort pour les usagers et les agents et de facture énergétique pour la collectivité. En 2018, les services de Liffré-Cormier Communauté ont participé au Défi Energies Communes proposé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes : cette opération a permis d'identifier un premier réseau "d'ambassadeurs" parmi les agents, volontaires et formés pour mobiliser leurs collègues dans la réduction des consommations d'énergie.</p>		
Objectifs		
Réduire les consommations énergétiques communautaires		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un suivi régulier des consommations énergétiques du patrimoine bâti communautaire, - Définir un programme pluriannuel de maîtrise des consommations d'énergie (travaux de rénovation, aménagements, évolution des pratiques), - Définir la part des ENR dans la consommation d'énergie de la Collectivité, y compris en autoconsommation. <p>Le renouvellement du partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes permettra de disposer d'un soutien technique pour la mise en œuvre de l'action.</p> <p>Enfin, la Communauté pourra envisager de renouveler son accompagnement des communes volontaires dans la maîtrise de leurs consommations d'énergie, en participant à leur adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de l'ALEC du Pays de Rennes.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Evaluation et renouvellement du partenariat avec l'ALEC, définition d'un programme d'actions pluriannuel - Mise en œuvre d'actions concrètes suites au programme de l'ALEC - Mise en place d'un PPI de travaux d'économies d'énergie	2020
2	Construction d'un outil de suivi des consommations (groupe de travail à créer) - <u>Besoin de moyens humains</u> : Mission pouvant être proposé à une licence pro (demande faite auprès des ressources humaines)	2020
3	Suivi des bâtiments équipés d'outils de production d'ENR (suivi des productions et des consommations) - Piscine et bâtiment relai Saint Aubin - <u>Besoin de moyens humains</u> : Mission pouvant être proposé à une licence pro (demande faite	2021

	auprès des ressources humaines)		
4	Définition et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des différentes parties-prenantes (usagers, services techniques, élus) - Lien Alec / service communication / Service Développement territorial et pôle technique environnement		2021
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Tech/Env / Bâtiments	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Alec du Pays de Rennes SDE 35	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/540-182			
Economiser l'eau dans les bâtiments publics : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/549-191			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
		Recettes	
Poste	Dépense TTC	LCC	Partenaires
ALEC du Pays de Rennes - Conseil en Energie partagé (patrimoine communautaire)	4 400 €	4 400 €	
ALEC du Pays de Rennes - Conseil en Energie partagé (participation adhésion communes)	12 000 €	12 000 €	
Mobilisation des services de Liffré-Cormier Communauté			
Total	16 400 €	16 400 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
		Recettes	
Poste	Dépense HT	LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Outil de suivi de la consommation énergétique du patrimoine communautaire</p> <p>Définition d'un programme d'actions pluriannuel visant à réduire les consommations d'énergie</p> <p>Renouvellement du partenariat avec l'ALEC du Pays de Rennes</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh)</p> <p>Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité</p> <p>Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique et d'un suivi annuel de ses consommations</p> <p>Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)</p> <p>% de bâtiments avec affichage du DPE</p> <p>% de contrats de maintenance et d'exploitation avec garantie de performance et/ou variantes à l'intéressement</p> <p>Evolution de la consommation d'énergie (kWh) sur une période donnée en %</p> <p>Evolution des dépenses d'énergies (Euros) sur une période donnée en %</p> <p>Evolution des émissions de GES (teqCO2) sur une période donnée en %</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : A calculer</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Amélioration du confort des bâtiments (énergie, qualité de l'air, acoustique) - Développement des énergies renouvelables, et limitation de la dépendances aux énergies fossiles (non renouvelable, et à des prix fluctuants plus facilement). - Réduire l'impact économique de l'énergie : impact économique indirect sur le contribuable <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper l'insertion des énergies renouvelables dans le tissu urbain existant (vigilance sur l'impact paysager) - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction / réhabilitation - vigilance sur la "respiration" du bâtiment (prévoir des systèmes de ventilation efficace ; à l'inverse ne pas créer des sarcophages) 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...) - Intégrer systématiquement, dans tout marché de rénovation, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains). 	

* Émissions liées aux consommations d'énergie des équipements communautaires (hors piscine)
(consommations d'énergies X facteur d'émissions de la base carbone)



Fiche action 1.4.3		Optimiser la gestion énergétique de la piscine
Thématique		Patrimoine et fonctionnement
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Promouvoir une gestion énergétique exemplaire du patrimoine public par nos communes et l'intercommunalité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le bilan énergétique réalisé en 2017 par l'ALEC du Pays de Rennes indique que l'ensemble des consommations énergétiques du patrimoine communautaire s'élève à 1 662 294 kWh (valeur 2016, consommation corrigée), dont 906 751 kWh pour la piscine uniquement. L'ensemble représente une dépense de 157 000 € environ. Les bâtiments représentent près de 98% de ces consommations. La piscine représente à elle-seule 56% des consommations énergétiques de la Communauté (et 50% de la facture énergétique). L'enquête Energie et Patrimoine communal 2012 indique que la consommation moyenne française est de 954 kWh/m² chauffé de bassin.</p> <p>La piscine de Liffré a ouvert ses portes en 1992, au sein du Centre Multi activités qui accueille également l'école de musique communautaire et le centre culturel communal. La piscine est constituée d'un bassin sportif de 25 m avec 3 couloirs, couplé à un bassin ludique, une pataugeoire, un espace balnéo composé d'un hammam et d'un bain bouillonnant. Des sanitaires et des vestiaires complètent l'équipement. Au fil des années, les animations se sont développées ainsi que la natation scolaire et l'enseignement auprès des collégiens. La Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) de l'équipement s'élève actuellement à 319 usagers. L'équipement accueille environ 77 000 baigneurs chaque année.</p> <p>Alors que l'équipement est vieillissant, sa capacité d'accueil n'est plus adaptée aux besoins de la population actuelle et à venir, et ce d'autant plus dans la perspective de l'ouverture du lycée à Liffré, en septembre 2020.</p> <p>Aussi, la Communauté de communes porte un projet de rénovation et d'extension de la piscine. L'objectif est de pouvoir accueillir jusqu'à 836 baigneurs (FMI). Ce projet s'inscrit dans un projet plus large de rénovation et extension du Centre Multi activités de Liffré, qui adopte une démarche compatible avec les objectifs de développement durable, notamment en matière de consommation d'énergie.</p>		
Objectifs		
Réduire l'impact énergétique et climatique de la piscine communautaire		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à intégrer l'objectif de maîtrise des consommations énergétiques dans le projet de réhabilitation et d'extension de l'équipement, ainsi qu'à développer les bonnes pratiques pour réduire les consommations d'eau et d'énergie.</p> <p>Le projet de réhabilitation et d'extension de la piscine pourra notamment étudier l'opportunité et la faisabilité d'un raccordement à une chaudière (bois et/ou gaz) alimentant éventuellement un réseau de chaleur, la pose d'équipements de production photovoltaïque, la récupération de chaleur sur les eaux grises.</p> <p>La conduite du chantier elle-même pourra faire l'objet d'une vigilance en matière d'émissions de gaz à effet de serre.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Conception du projet : études énergétiques dédiées - Etudes en cours de différents scénarios de maîtrise des consommations (Ethis) - Etudes pour photovoltaïque en autoconsommation et revente (Energ'IV) - Etude pour création d'une chaufferie type réseau de chaleur (Sem Breizh) - Résultat fin de la phase APS (fin septembre 2019)	2020
2	Travaux relatifs à la rénovation et l'extension de l'équipement (mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés de travaux) - Phase DCE (février 2020)	2020-2022

	- phase travaux de fin 2020 à mi 2023		
3	Suivi des consommations / Conseil en énergie partagé (lien avec fiche 142)		2020-2025
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Tech/Envt / Bâtiments	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		ALEC, SDE 35	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Augmenter l'efficacité énergétique pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments publics - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/543-185			
Augmenter l'efficacité énergétique pour l'électricité des bâtiments publics - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/544-186			
Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le rafraîchissement des bâtiments public - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/545-187			
Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments publics - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/546-188			
Limiter les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/547-189			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
		Recettes	
Poste	Dépense TTC	LCC	Partenaires
A définir			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
		Recettes	
Poste	Dépense HT	LCC	Partenaires
A définir (étude énergétique)			
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Réalisation d'une étude spécifique sur l'efficacité énergétique de la piscine et sur la part d'ENR dans les consommations Mobilisation des techniques de récupération de chaleur</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Consommation d'énergie finale et primaire de la piscine (MWh, kWh/hab. et kWh/m² de bassin) (objectif et atteint) Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et rafraîchissement de la piscine (objectif et atteint) Consommation d'eau de la piscine (l/utilisateur.an)</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : A calculer</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer % de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : - % de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction des consommations d'énergie et de GES - réduction des consommations d'eau - meilleure qualité de service, et de confort, d'un équipement public comme la piscine. <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori, Néant 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Émissions liées aux consommations d'énergie de la piscine
(consommations d'énergies X facteur d'émissions de la base carbone)



Fiche action 1.4.4	Généraliser la construction de bâtiments publics passif / à énergie positive	
Thématique	Patrimoine et fonctionnement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Promouvoir une gestion énergétique exemplaire du patrimoine public par nos communes et l'intercommunalité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le bilan énergétique réalisé en 2017 par l'ALEC du Pays de Rennes indique que l'ensemble des consommations énergétiques du patrimoine communautaire s'élève à 1 662 294 kWh (valeur 2016, consommation corrigée), dont 906 751 kWh pour la piscine uniquement. L'ensemble représente une dépense de 157 000 € environ. Les bâtiments représentent près de 98% de ces consommations. La piscine représente à elle-seule 56% des consommations énergétiques de la Communauté (et 50% de la facture énergétique).</p> <p>Les bâtiments représentent également 97% des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (soit 229 équivalents tonne CO², sur un total de 236, en 2016).</p> <p>Au sein du secteur Bâtiment, 43% des consommations relèvent de l'électricité (pour 67% des dépenses), 41% du gaz naturel, 12% du bois et 4% du fioul.</p> <p>La communauté de communes et les communes portent des projets de construction d'équipements publics. Les choix réalisés lors de la construction de ces bâtiments ont des conséquences sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.</p>		
Objectifs		
Adopter un raisonnement en coût global pour l'ensemble des projets de réhabilitation ou de construction d'équipements et bâtiments publics		
Concevoir des bâtiments et équipements publics adaptés au changement climatique		
Description de l'action		
L'action consiste à intégrer l'évaluation des critères énergétiques et climatiques dans les choix réalisés lors de la construction d'un bâtiment : modes constructifs, caractéristiques bioclimatiques, matériaux utilisés...		
Cette approche doit conduire à intégrer ces critères énergétiques et climatiques dans les CCTP propres à chaque bâtiment construit par la collectivité.		
Cette action a été entamée lors des études de conceptions pour les bâtiments relais, la piscine et l'aménagement du bâtiment de Mi-forêt, avec l'étude de plusieurs options suivant critères énergétiques et climatiques.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Formation des agents et élus sur les enjeux relatifs au changement climatique et à la notion de coût global (lien avec action 141)	2020-2022
2	Visites d'opérations exemplaires	2020-2022
3	Définition d'une procédure d'évaluation de la qualité énergétique et climatique des projets, test sur un bâtiment (rénovation ou construction) - Choix du bâtiment pour diagnostic technique et évaluation en termes de confort, maîtrise des consommation et bilan environnemental. Ex : piscine en lien avec ALEC	2020-2022
4	Généralisation de la procédure d'évaluation de la qualité énergétique et climatique des projets	2023-2025
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Tech/Env / Bâtiments	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		ALEC, SDE 35	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/542-184			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A définir			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A définir			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Oui		
Nombre d'élus et de techniciens participant aux sessions de formation	Emissions initiales* (TCO2e) : A calculer		
	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre de bâtiments rénovés BBC sur le nombre total de bâtiments rénovés	% de réduction / total : -		
Nombre de bâtiments neufs avec des niveaux de performance correspondant aux exigences du décret sur le nombre total de bâtiments construits			

Impacts environnementaux

L'action aux impacts directs (contrairement à la 118), s'agissant de bâtiments gérés directement par la collectivité.

Impacts positifs

- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air
- Amélioration du confort du bâtiment (énergie, qualité de l'air)
- Développement des énergies renouvelables, et limitation de la dépendances aux énergies fossiles (non renouvelable, et à des prix fluctuants plus facilement).
- Impact positif sur la vulnérabilité face aux changements climatiques : l'adaptation des bâtiments accueillant du public permet d'anticiper les épisodes de fortes chaleur, ou autres épisodes pouvant être liés au changement climatique (isolation, ventilation, végétalisation... ; mais aussi des mesures de fonctionnement en cas d'urgence).

Impacts Négatifs

- Anticiper l'insertion de nouvelles formes urbaines, et des énergies renouvelables, dans le tissu urbain existant (vigilance sur l'impact paysager)
- Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction
- vigilance sur la "respiration" du bâtiment (prévoir des systèmes de ventilation efficace ; à l'inverse ne pas créer des sarcophages)

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations

- Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- Intégrer systématiquement, dans tout marché de construction, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains).
- sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des éco conditions sur le bon usage des bâtiments).

- * Émissions liées aux consommations d'énergie des équipements communautaires (hors piscine)
(consommations d'énergies X facteur d'émissions de la base carbone)



Fiche action 1.4.5	Être exemplaire en matière d'éclairage public (rénovation, extinction, ...)	
Thématique	Patrimoine et fonctionnement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Promouvoir une gestion énergétique exemplaire du patrimoine public par nos communes et l'intercommunalité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le bilan énergétique réalisé en 2017 par l'ALEC du Pays de Rennes indique que l'ensemble des consommations énergétiques du patrimoine communautaire s'élève à 1 662 294 kWh (valeur 2016, consommation corrigée), soit une dépense de 157 000 € environ. L'éclairage public communautaire entraîne une consommation de 21 420 kWh en 2016, soit une dépense de 3 202 €, répartie sur 3 points de comptage (zones d'activités économiques à Saint-Aubin-du-Cormier) : cela représente donc 1,2% des consommations et 2% des dépenses. Les émissions de gaz à effet de serre s'élèvent à 2 tonnes CO² (sur un total de 236).</p> <p>L'enjeu relatif aux consommations ou aux émissions reste donc modéré au regard des compétences et du parc de la Communauté de communes, mais est plus important et diffus à l'échelle du territoire communautaire. Ainsi, l'enquête « Energie et Patrimoine communal 2012 » publiée par l'ADEME, AITF, EDF et GDF indique qu'en métropole, l'éclairage public constitue le deuxième grand poste du bilan énergétique des collectivités (18% de la consommation d'énergie des communes), et le premier pour la consommation d'électricité : 42% de la consommation d'électricité d'une commune est liée à l'éclairage public.</p> <p>Plusieurs communes ont mis en œuvre une politique d'éclairage public (optimisation des points lumineux dans les nouveaux projets d'aménagement, extinction nocturne...). L'éclairage public reste ainsi un levier d'action présentant un fort enjeu d'exemplarité pour la collectivité, qui requiert de mener une réflexion sur les usages et pratiques, au-delà du strict enjeu de la consommation énergétique.</p>		
Objectifs		
Optimiser les pratiques d'éclairage public sur le territoire, en les conciliant avec les besoins de mobilité		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à réaliser, à l'échelle du territoire communautaire et en partenariat avec les communes et le gestionnaire, un diagnostic de l'éclairage existant (état du réseau, travaux déjà réalisés ou programmés) afin de définir un programme de rénovation du parc (remplacement des luminaires les plus consommateurs, adaptation de la puissance d'éclairage, politique d'extinction, politique de suppression de points lumineux...).</p> <p>Cette réflexion permettra de définir une stratégie partagée en matière d'éclairage public, qui pourra être déclinée lors de l'élaboration de projets d'aménagement.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Elaboration d'un diagnostic partagé (LCC et communes)	2021
2	Partage d'expériences et de bonnes pratiques	2021
3	Visites de sites exemplaires	2021
4	Définition d'objectifs communs, élaboration d'un programme d'actions partagé	2022-2025
5	Elaboration d'une charte / d'un guide de l'éclairage public	2022
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Réseaux	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		SDE 35	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/553-195			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A définir			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A définir			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Oui
Constitution d'un groupe de travail	Emissions initiales* (TCO2e) :		A calculer
Nombre de visites organisées	Economie carbone (TCO2e) :		A calculer
Elaboration et diffusion d'une charte	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)	% de réduction / total :		-
Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)			
Nb de point lumineux/hab. ou /km			
Nombre d'heures d'éclairage			
% de communes pratiquant l'extinction			
TeqCO2 et kWh économisés via le plan d'optimisation de l'éclairage public			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES			
- Réduire l'impact économique de l'énergie : impact économique indirect sur le contribuable			
- Impact positif sur la biodiversité nocturne (par le changements de systèmes d'éclairage, et par l'extinction nocturne).			
Impacts Négatifs			
- Point de vigilance sur le recyclage du matériel peu performant ?			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
Recommandation :			
- insister sur l'extinction lumineuse la nuit : impact fort sur les consommations énergétiques, et surtout sur la biodiversité nocturne retrouvée.			

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'éclairage public (consommations d'énergies X facteur d'émissions de la base carbone)



Fiche action 1.4.6		Mettre en œuvre une démarche de mobilité pour les agents	
Thématique		Patrimoine et fonctionnement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Attirer de nouvelles entreprises par des conditions d'accueil optimales et un accompagnement adapté / Développer les alternatives pour rendre plus simple et plus attractif le travail à la campagne Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Accompagner le changement en sensibilisant la population à un mode de vie responsable par des animations de proximité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
<p>Le bilan énergétique réalisé en 2017 par l'ALEC du Pays de Rennes indique que l'ensemble des consommations énergétiques du patrimoine communautaire s'élève à 1 662 294 kWh (valeur 2016, consommation corrigée), pour une dépense de 157 000 € environ.</p> <p>Avec 2004 litres de gasoil consommés en 2016 (soit une dépense de 2 052 €) et la location de batteries pour les deux véhicules électriques du parc (dépenses : 1084 €), le parc automobile (composé de 8 véhicules en 2016, 10 en 2019) représente à peine plus d'1% des consommations énergétiques du patrimoine communautaire (2,6% sans tenir compte des consommations de la piscine). La consommation de carburants émet 5 tonnes équivalent CO² (pour un total de 236, en 2016, à l'échelle du patrimoine communautaire).</p> <p>A ce jour, la Communauté de communes ne dispose pas d'un outil de suivi du kilométrage parcouru par les véhicules du parc automobile communautaire. Toutefois, plusieurs services réalisent au quotidien des distances importantes pour assurer leurs missions, en particulier au sein du CIAS et des services d'aide à domicile (117 000 kms parcourus par les assistantes de vie à domicile de février 2018 à janvier 2019). En 2018, 5 agents ont sollicité la participation employeur pour le financement d'un abonnement de transport collectif. La quasi-totalité des émissions du territoire des agents utilisent donc leur véhicule personnel pour leurs déplacements domicile-travail. Les pratiques de covoiturage sont faibles voire inexistantes.</p>			
Objectifs			
Optimiser les pratiques de déplacements des agents des collectivités, pendant l'exercice de leurs missions ou pour leurs déplacements domicile-travail			
Description de l'action			
<p>L'action consiste à analyser les pratiques de déplacements des agents, que ce soit dans le cadre de leurs missions ou dans le cadre des déplacements domicile-travail, afin de proposer des pistes d'actions permettant de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre propres à ce poste, mais également de réduire la dépendance à la voiture personnelle pour l'accès à l'emploi.</p> <p>Cette démarche permettra d'étudier l'opportunité d'actions collectives de covoiturage, de travail à distance ou de développement des modes actifs. Le renouvellement du parc de véhicules pourra être évalué au regard des critères Climat-Air-Energie. Enfin, des actions d'écoconduite pourraient être proposées aux agents.</p>			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Diagnostic des déplacements domicile-travail des agents : croisement entre lieux de résidence, lieux et horaires de travail, contraintes des postes afin d'évaluer le potentiel de covoiturage en interne à la Collectivité et l'opportunité d'un dispositif de télétravail. Cette démarche pourra éventuellement être étendue aux agents des communes.		2020
2	Création et animation d'une communauté de covoitureurs au sein des équipes de Liffré-Cormier Communauté et des communes		2021
3	Etude d'opportunité et de faisabilité d'un dispositif de télétravail pour les agents de la Communauté de communes ; élaboration d'un protocole de télétravail et expérimentation		2021-2025

4	Analyse des déplacements réalisés dans le cadre des missions des agents : nature des déplacements parcourus, analyse des origines-destinations, distances parcourues, véhicules utilisés et nombre de personnes transportées, consommations énergétiques...	2021	
5	Définition d'un plan d'actions permettant d'optimiser les pratiques de mobilité des agents pendant leurs missions	2022	
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DRH	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		CIAS, communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		EHOP, ALEC ADEME	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Les DOSSIERS de l'ALE Agence Locale de l'énergie de l'agglomération grenobloise - n°6 - Décembre 2009 - Agir sur les déplacements professionnels			
Ressources éventuelles à mobiliser			
https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/562-204 Agence locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
		Recettes	
Poste	Dépense TTC	LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
		Recettes	
Poste	Dépense HT	LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Oui		
Création d'un tableau de bord des pratiques de mobilité de la Collectivité et d'un outil de suivi des véhicules	Emissions initiales* (TCO2e) : A calculer		
Création d'une communauté de covoitureurs, nombre d'inscrits et nombre d'agents faisant du covoiturage au moins une fois par semaine	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	% de réduction de l'action : -		
Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an employés et kWh/km effectué)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)	% de réduction / total : -		

Impacts environnementaux
<p>> Impact Indirect > action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux changements de comportement liés à la voiture individuelle</p> <p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Diminution du nombre de voitures sur les routes : réduction des risques de sécurité routière, de pollution sonore - Développement potentiel de la marche et du vélo pour les déplacements domicile-travail des agents (cf. impacts positifs sur la santé et la sécurité routière des actions) <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori néant
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

- * Émissions liées aux déplacements professionnels des agents
(consommations d'énergies / km en voiture perso / km en train / km en avion X facteur d'émissions de la base carbone)



Fiche action 1.4.7	Exemplarité de la commande publique et du fonctionnement des services	
Thématique	Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
La commande publique de la communauté de communes (et de ses communes membres) constitue un des outils de déploiement des politiques publiques communautaires. Les achats effectués par la communauté de communes constituent un acte politique, social, solidaire et économique. La finalité intrinsèque consiste ainsi à satisfaire les besoins de la communauté (coût, qualité et délais) tout en engageant chacune des parties dans une démarche équilibrée.		
Objectifs		
Décliner les enjeux du PCAET dans les procédures de commande publique de la Collectivité (biens, services, travaux), en favorisant l'accès des PME à la commande publique, l'insertion professionnelle et la mise en œuvre de dispositions environnementales		
Description de l'action		
L'action consiste à élaborer une politique de commande publique durable et responsable à l'échelle de la Communauté de communes, mobilisable pour tout type de marchés, puis partager les pratiques avec les communes du territoire. La commande publique responsable relève d'une démarche : - Conduisant à un achat qui vise à préserver de manière équilibrée et pérenne l'intérêt environnemental, social, économique et ce, tout au long de son cycle de vie, - Intégrant progressivement les dimensions économique, environnementale et sociale dans l'ensemble du processus, c'est-à-dire à toutes les étapes de la commande publique, depuis la définition du besoin jusqu'à l'exécution du marché et favorisant une relation transparente et équilibrée avec les partenaires (candidats, attributaires, instances...) En préparant la consultation et en rédigeant les principales dispositions du marché, la collectivité doit en quelque sorte positionner plusieurs curseurs qui correspondent à différents niveaux de performance sur les plans économique, social et environnemental. Son objectif est de trouver un équilibre qui permette de répondre à ses préoccupations immédiates (effectuer des travaux, acquérir des services ou des fournitures, pourvoir le marché, respecter les règles fondamentales de la commande publique...) tout en cherchant à déplacer progressivement cet équilibre vers une meilleure performance globale, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Identification d'un agent référent, formé sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics (référent "achat durable")	2020
2	Echanges avec le RESECO et le pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du bassin rennais (Mission "Atout Clauses" de Reso Solidaire)	2020
3	Etat des lieux des pratiques d'achat de la collectivité	
4	Elaboration d'une grille d'autodiagnostic pour aider au questionnement avant le lancement de la consultation et aider à l'analyse des offres	2020
5	Test de la grille d'autodiagnostic sur deux marchés : marché de fournitures et marché de travaux	2020
6	Bilan des deux expérimentations, finalisation et généralisation de la grille (délibération), diffusion auprès des services ; accompagnement des services dans la prise en main de la grille	2021
7	Elaboration partagée du schéma communautaire de la promotion de la commande publique écologiquement et socialement responsable	2022

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Marché-Mutualisation	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Réso Grand Ouest Commande publique et responsable	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Schéma de promotion de la commande publique écologiquement et socialement responsable du Département d'Ille-et-Vilaine			
Schéma de promotion des achats responsable de Rennes Métropole			
Ressources éventuelles à mobiliser			
https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/573-215			
RESECO : http://www.reseaugrandouest.fr/			
Pôle ESS du bassin rennais RESO Solidaire			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Adhésion RESECO	600 €	600 €	
Total	600 €	600 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Non		
Elaboration de la grille d'autodiagnostic	Emissions initiales* (TCO2e) : Indisponible		
Constitution de groupes "test" pour deux marchés	Economie carbone (TCO2e) : -		
Réalisation du bilan et de l'évaluation de l'expérimentation	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Part des marchés (en nombre) et des dépenses (en €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	% de réduction / total : -		
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air			
- Réduction du risque sur la santé par le choix des produits plus simples (mobilier, produits d'entretien, qualité des matériaux de construction...)			
- Réduction des émissions de polluant atmosphérique par les choix de produits locaux, ou d'entreprises locales (dans les critères de sélection) > diminution des émissions de CO2 liées aux transports			
- Réduction de déchets par le choix de produits moins emballés			
- Choix de matériaux plus respectueux de l'environnement			
Impacts Négatifs			
- A priori, Néant.			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Émissions de l'ensemble des achats et marchés passé par la collectivité



Fiche action 1.4.8	Améliorer la qualité de l'air dans les équipements publics
Thématique	Patrimoine et fonctionnement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement Garantir une qualité de vie dans nos villes, par la maîtrise de la consommation de foncier et une offre de logements adaptés / Poursuivre et développer la production de logements adaptés aux défis sociaux et environnementaux Adapter notre territoire aux défis du changement climatique
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants + Poursuivre le développement de l'urbanisation en faveur d'un habitat durable (densité, formes...) et limiter l'étalement urbain (stratégie foncière) + Tenir compte des enjeux climat-énergie (PCAET) et des déplacements + Mener une démarche de qualité environnementale dans la construction neuve et la réhabilitation
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	L'exemplarité de la collectivité comme catalyseur de la transition Encourager et accompagner les changements de comportement des habitants
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>Nous passons en moyenne 85% de notre temps dans des espaces clos (logements, écoles, bureaux, transports, lieux publics) où nous sommes exposés quotidiennement à une multitude de polluants présents dans l'air intérieur. Des problèmes de santé, dus à ces expositions chroniques aux polluants de l'air intérieur sont aujourd'hui avérés et reconnus, se manifestant sous différentes formes, allant de l'irritation des voies supérieures au développement de certaines pathologies respiratoires chroniques telles que l'asthme. Certaines substances sont susceptibles d'avoir un effet cancérogène à long terme.</p> <p>La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes, comme les crèches, les écoles, les établissements d'accueil de personnes handicapées ou encore les établissements pénitentiaires pour mineurs.</p> <p>Le Code de l'Environnement précise que cette surveillance doit être réalisée, tous les sept ans ou tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs fixées, par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement au moyen d'une évaluation des systèmes d'aération et d'une campagne de mesure des polluants conduites par des organismes accrédités.</p> <p>Dans ce contexte, la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté et ses 9 communes membres ont formé un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic des installations et un contrôle de la qualité de l'air dans les établissements scolaires, les crèches et les centres de loisirs.</p> <p>Le décret n°2015-1926 du 30 décembre 2015 précise les conditions de la surveillance dans les établissements scolaires, les centres de loisirs et les crèches. Cette surveillance repose sur une démarche progressive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement ; - la mise en œuvre, vivement recommandée, d'un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air, conformément au Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillants des enfants ; - en l'absence de programme d'actions de prévention ou en cas de besoin, une surveillance de la qualité de l'air par une campagne de mesures. 	
Objectifs	
Sensibiliser l'ensemble des parties-prenantes (élus, agents, usagers) sur les enjeux de la qualité de l'air intérieur, tout au long du cycle de vie des équipements (construction, réhabilitation, entretien, pratiques quotidiennes)	

Description de l'action			
L'action consiste à poursuivre la démarche consistant à réaliser des missions de surveillance de la qualité de l'air intérieur, en accompagnant la mise en œuvre des programmes d'actions. La sensibilisation de l'ensemble des parties-prenantes aux enjeux relatifs à la qualité de l'air doit permettre de faire évoluer les pratiques d'entretien et d'usage quotidien des locaux, les pratiques d'achat, les pratiques de maintenance et de travaux mais aussi les méthodes de construction ou de rénovation des équipements.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Mise en œuvre des préconisations issues de la mission de surveillance réalisée en 2018 - Formation élus et agents (ALEC + compétences internes) - Chiffrage d'actions pour préparation budgétaire 2020 et PPI - Plan pluriannuel d'actions concrètes		2020-2025
2	Programme de sensibilisation à destination des parties-prenantes - Information et communications sur les bonnes pratiques		2020-2025
3	Elaboration d'une grille d'aide à la décision relative à la qualité de l'air intérieur, adaptée aux différentes étapes de vie du bâtiment (construction, rénovation, maintenance, entretien, achat de matériel et de mobilier...) - Mission pouvant être proposé à une licence pro (demande faite auprès des ressources humaines)		2021
4	Suivi des valeurs de surveillance de la qualité de l'air et actualisation du programme d'actions - campagne de contrôle de qualité de l'air à mettre en place régulièrement pour adaptation du programme au spécificités des bâtiments (achat de capteurs à réaliser)		2022-2025
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Tech/Envv / Bâtiments	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		ALEC du Pays de Rennes	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Programme de réunions à l'attention des parties-prenantes (2 réunions par an ?)	1 000 €	1 000 €	
Total	1 000 €	1 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Achat de capteurs	À définir		
A définir			
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Nombre de réunions de sensibilisation organisés, nombre et type de participants</p> <p>Niveau de mise en œuvre des préconisations</p> <p>Réalisation de la grille d'aide à la décision</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Evolution des valeurs mesurées</p> <p>Caractéristiques des matériaux, produits d'entretien, mobilier achetés</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : -</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des polluants atmosphériques - Impact sur la santé : réduire les concentrations et les émissions en fonction des niveaux d'information (pic, alerte...) > anticiper, et prévenir la population des risques. - Prévention des risques d'émanation liée aux transports et aux activités industrielles. - adaptation des pratiques du personnel des bâtiments publics pour limiter l'impact sur l'air intérieur. <p>Impacts Négatifs</p> <p>Impact faible</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* -



Fiche action 2.1.1	Réaliser un schéma directeur des énergies territorial compatible avec les enjeux Climat -Air-Energie
Thématique	Planification - Aménagement Développement ENR
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Planification énergétique territoriale et développement efficace des réseaux
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>D'après les données de l'observatoire, les consommations d'énergie finale corrigée du climat du territoire de Liffré Cormier Communauté s'élevaient à environ 430 GWh en 2010, soit environ 270 000 barils de pétrole.</p> <p>Le poste des transports est le plus consommateur d'énergie (37,1%), suivi par celui du résidentiel (35,2%). L'industrie représente par ailleurs 11,4% des consommations et le tertiaire 10,5%. Concernant le mix énergétique du territoire, les produits pétroliers prédominent avec 65,9% des consommations (12% gaz naturel+ GPL, 53,9% autres combustibles fossiles). L'électricité représente 24,4% des consommations et les énergies renouvelables 8,8%.</p> <p>On estime qu'une 2010, chaque ménage a dépensé 4 400 € pour ses consommations énergétiques, 92% environ des ressources énergétiques provenant de l'extérieur du territoire. Cela représente une facture énergétique de 38,9 millions d'euros, à l'échelle du territoire (données ENERGES).</p> <p>4 communes sont raccordées au réseau de gaz naturel (Ercé-près-Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier, Gosné, Ercé-près-Liffré), pour une consommation de 30 GWh en 2015. 9 consommateurs tertiaires et industriels représentent 51 % des consommations sur ce réseau, qui est capable de recevoir de l'injection gaz issue de la biomasse.</p> <p>131 GWh ont été consommés sur le réseau électrique d'ENEDIS en 2015, soit une légère baisse par rapport à 2010, alors que le nombre de clients a augmenté de 11% sur la période. 16 clients du secteur de l'industrie représentent 21% des consommations de ce réseau électrique.</p> <p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. Plus précisément, le bois-énergie des ménages représente 80% des ENR produits sur le territoire, le biogaz injecté dans le réseau 13%. Il existe trois chaufferies bois sur le territoire, avec un potentiel de développement de ce type d'infrastructures.</p> <p>Les efforts sont donc à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23% des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2020 et 32% en 2030.</p> <p>Le potentiel éolien théorique du territoire est de l'ordre de 25 MW pour l'éolien moyen et de 10 à 40 MW pour le grand éolien. Le faible nombre d'installations photovoltaïques sur les toits laisse entrevoir un potentiel de développement de cette production, ou du solaire thermique. Le potentiel relatif à la géothermie, la biomasse et la méthanisation reste à estimer.</p> <p>Les réseaux de chaleur sont très faiblement déployés sur le territoire : une unité de méthanisation qui injecte dans le réseau, une chaudière bois qui alimente deux ateliers-relais et un centre technique. Le potentiel de développement de ce type d'infrastructures est réel, notamment pour desservir des équipements publics structurants.</p>	
Objectifs	
<p>Evaluer le potentiel de développement des ENR et leur cohérence avec la planification territoriale, y compris au regard de l'évolution envisageable du coût des différentes énergies et au regard de la création d'emplois dans la filière</p> <p>Préparer les conditions permettant d'atteindre l'autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</p>	

Description de l'action		
<p>Après avoir identifié précisément les différents potentiels de production d'énergie renouvelables et de récupération de chaleur fatale, l'action consiste à travailler avec l'ensemble des acteurs à l'écriture d'un outil de planification énergétique territorial permettant d'atteindre une part d'EnR représentant au minimum 32% des consommations d'énergie en 2030, et l'autonomie énergétique en 2050.</p> <p>La planification énergétique est le passage entre l'élaboration d'une vision prospective du territoire et sa mise en œuvre. Au regard des résultats de l'état des lieux et des potentiels de développement, la collectivité doit établir les objectifs et secteurs prioritaires de développement des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur. Le schéma directeur des énergies enrichit et précise les objectifs des actions du PCAET en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.</p> <p>Le schéma directeur des énergies comporte ainsi des indications et stratégies concrètes pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - freiner la consommation et améliorer l'efficacité énergétique ; - mettre en œuvre l'ensemble du potentiel de production d'énergie locale ; - augmenter l'utilisation des énergies renouvelables (plan de développement des énergies renouvelables, schéma de développement éolien ...) ; - développer les réseaux de chaleur/froid renouvelable et de récupération (schéma directeur de réseau de chaleur) ; - réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux consommations et productions énergétiques ; - coordonner les différentes démarches sectorielles et notamment la planification urbaine ; - limiter, voire éviter dans les zones sensibles, les antagonismes avec les objectifs de préservation de la qualité de l'air. <p>La programmation énergétique comporte une cartographie consignnant les secteurs géographiques de développement prioritaires des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur (production ou approvisionnement par un réseau de chaleur). Cette programmation est dotée d'un dispositif de suivi/contrôle avec des objectifs, du suivi et de l'évaluation.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		
	Echéances	
1	Réaliser un état des lieux complet des potentiels de développement des ENR et de récupération de la chaleur fatale sur le territoire en capitalisant les études existantes (potentiel éolien et solaire fait par le Pays de Rennes, SDE de la ville de Liffré...)	2020
2	Réaliser un schéma directeur (programmation du développement) des énergies renouvelables et plus généralement des énergies sur le territoire à 2030 et 2050 en liens avec le développement des réseaux (électricité et gaz)	2021
3	Réaliser un schéma directeur des réseaux de chaleur	2022
4		
5		
6		
7		
Calendrier de l'action		
<input type="checkbox"/> Action engagée	Pilote de l'action : LCC - PADT	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action		
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)	Partenaires : Communes, LCC - Pôle Environnement et Technique Pays de Rennes ADEME, ALEC, SIC bois énergie, Distributeurs d'énergies, gestionnaires de réseaux	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)		
Ressources éventuelles à mobiliser		
Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/552-194		

Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,2 ETP	6 000 €	6 000 €	
Total	6 000 €	6 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Réalisation du schéma directeur des énergies	70 000 €	70 000 €	A voir
Réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur	25 000 €	25 000 €	A voir
Total	95 000 €	95 000 €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Difficile
Lancement du schéma directeur des énergies	Emissions initiales* (TCO2e) :		83 573
	Economie carbone (TCO2e) :		A calculer
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre (ou puissance) de raccordements EnR aux réseaux de distribution d'énergie	% de réduction / total :		-
Part des ENR dans la consommation finale locale			
Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)			
Puissance installée sur le territoire (Wc/hab.), par différents types d'ENR			
Nombre d'équipements, de logements et d'espaces à vocation économique raccordés à un réseau de chaleur			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Optimisation des réseaux énergétiques (limitation des pertes énergétiques, favoriser le développement de réseau de chaleur, favoriser l'autoconsommation collective...) - Potentiels de création d'emplois locaux en lien avec les énergies renouvelables - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles.			
Impacts Négatifs - Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables (impacts paysagers, sur la biodiversité...) : le SDE, en lui-même, permet déjà de cibler les zones préférentiels de développement des ENR&R ; et dans le cas d'un projet une étude d'impact peut être exigée.			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.2	Informier / sensibiliser les acteurs du territoire (élus, entreprises et habitants) aux enjeux du développement des énergies renouvelables sur le territoire	
Thématique	Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Accompagner le changement en sensibilisant la population à un mode de vie responsable par des animations de proximité Réaffirmer notre engagement en faveur de l'économie locale et la création d'emplois / Favoriser l'émergence de nouveaux secteurs économiques	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social)	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. On estime qu'en 2010, chaque ménage a dépensé 4 400 € pour ses consommations énergétiques, 92% environ des ressources énergétiques provenant de l'extérieur du territoire. Cela représente une facture énergétique de 38,9 millions d'euros, à l'échelle du territoire (données ENERGES). On voit également que 9 consommateurs tertiaires et industriels représentent 51 % des consommations du réseau gaz et que 16 clients du secteur de l'industrie représentent 21% des consommations du réseau électrique.</p> <p>Le potentiel de développement des énergies renouvelables est donc important sur le territoire et présente plusieurs enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant ; - La valorisation des potentiels locaux (Solaire thermique, photovoltaïque, éolien, ...) via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs ; - La participation et le soutien aux initiatives citoyennes ; - L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique) ; - L'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie (process industriels, bâtiments...) et l'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs stratégies ; - Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques. 		
Objectifs		
Accompagner les acteurs du territoire dans le développement des connaissances sur les ENR et leur proposer des outils d'aide à la décision (à décliner selon les cibles visées)		
Description de l'action		
Création et mise en œuvre d'un plan de communication / information sur les EnR et organisation de temps fort (visites de sites, expos, ...).		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Définition des objectifs (lever les idées reçues, rentabilité, ...) et thèmes à aborder (solaire, pompe à chaleur, poêle à bois, ...)	2020
2	Établissement d'un plan d'information / sensibilisation (support, fréquences, méthodes d'animation...) et procédure de diffusion et de promotion (site internet, réseaux sociaux, magazine, relais dans le magazine des communes...)	2020
3	Définition du contenu et identification des partenaires	2020
4	Mise en œuvre	2021-2025
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC -DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Pays de Rennes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		ADEME, ALEC, SDE 35, Réseau Taranis	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Campagne de sensibilisation (article + rubrique sur site internet) - 4/an	1 000 €	1 000 €	
Coût d'une intervention faite par un partenaire + soutien logistique LCC - 2/an	1 500 €	1 500 €	
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Total	5 500 €	5 500 €	-
		€	€
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
		- €	-
Total	- €		€
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Non		
Elaboration du plan de sensibilisation et de formation	Emissions initiales* (TCO2e) : 83 573		
	Economie carbone (TCO2e) : -		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre de participants aux actions organisées	% de réduction / total : -		
Evolution du taux d'engagement des acteurs du territoire dans un projet d'ENR			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables			
- Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques			
- Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles.			
Impacts Négatifs			
- Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			
- Anticiper l'insertion des installations d'énergies renouvelables dans le tissu urbain existant (vigilance sur l'impact paysager et d'éventuels impacts sur la santé (onde, ...))			
- Impact potentiel sur la fabrication des équipements et installations d'ENR&R.			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.3		Favoriser le développement de l'énergie solaire Photovoltaïque et thermique
Thématique		Développement ENR
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture / OS n°4 : Diversification des activités agricoles	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. Les efforts sont donc à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23% des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2020 et 32% en 2030. Le faible nombre d'installations photovoltaïques sur les toits laisse entrevoir un potentiel de développement de cette production, ou du solaire thermique.</p> <p>Les enjeux sont donc multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant ; - La valorisation des potentiels locaux (Solaire thermique, photovoltaïque, éolien, ...) via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs ; - La participation et le soutien aux initiatives citoyennes ; - L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR ; - Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables (ex : isolation par l'extérieur, PV et lien avec les contraintes des ABF) ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique) ; - L'injection d'électricité renouvelable ou de biogaz produits localement dans les réseaux. 		
Objectifs		
Accompagner le déploiement de la filière Photovoltaïque et solaire thermique, selon le potentiel du territoire (cf. action 211)		
Fournir des outils d'aide à la décision auprès des différents publics cibles		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à fournir des outils d'aide à la décision à l'ensemble des acteurs susceptibles de développer la production solaire : ménages, entreprises, collectivités... Pour ce faire, il s'agit à la fois de partager avec ces acteurs la connaissance du potentiel de production solaire de leur bâtiment et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets solaires.</p> <p>Cette action s'appuie sur les conclusions de l'action 211, qui aura notamment permis d'affiner le potentiel de production solaire du territoire.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Travailler sur les documents d'urbanisme (PLU ou PLUi) afin de favoriser le développement du solaire sur le territoire (règlement de construction, ...)	2020-2021
2	Réalisation et mise à disposition des habitants et acteurs (entreprises, collectivités) d'un cadastre solaire	2021
3	Apporter une aide technique aux habitants dans le cadre de l'EIE ou du guichet unique	2021-2025
4	Mise en relation avec des entreprises d'installations certifiées	2021-2025

5	Réflexion sur la mise en place d'une aide financière locale (ex : 500 € par aide, pour 10 aides par an)	2021
6		
7		
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - PADT
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action		
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Pays de Rennes
		ADEME, ALEC
		SDE 35
		Taranis
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)		
Cadastre solaire : https://rennes-metropole.insunwetrust.solar/		
Ressources éventuelles à mobiliser		
Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/558-200		
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)		
Poste	Dépense TTC	Recettes
		LCC
		Partenaires
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €
Total	3 000 €	3 000 €
		- €
Budget prévisionnel / Investissement		
Poste	Dépense HT	Recettes
		LCC
		Partenaires
Création d'un cadastre solaire (étude et mise en ligne)	30 000 €	30 000 €
		A voir
Total	30 000 €	30 000 €
		- €
Suivi	Gains Carbone	
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Oui	
Lancement du projet "cadastre solaire"	Emissions initiales* (TCO2e) : 83 573	
	Economie carbone (TCO2e) : A calculer	
	% de réduction de l'action : -	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -	
Nombre de consultations du cadastre solaire	% de réduction / total : -	
Nombre de prises de contact (EIE, guichet unique) pour un projet solaire		
Nombre de projets effectivement accompagnés		
Nombre d'installations PV ou solaire thermique sur le territoire		
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab.)		

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables
- Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques
- Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles.

Impacts Négatifs

- Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables solaires (impacts paysagers principalement)
- Production et transport des panneaux solaires (à noter : seulement 5% d'un panneau reste aujourd'hui non recyclable).
- Impact potentiel sur la fabrication des équipements et installations d'ENR (consommation énergétique, et émissions de GES directes et indirectes des énergies utilisées pour les panneaux solaires).
- point de vigilance sur le développement des panneaux solaires en lien avec la consommation d'espace (installer les panneaux sur des sites non utilisés et non utilisables : ancienne décharge, site pollué, friches...).

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations complémentaires :

- inciter les habitants à se fournir en électricité verte...ce qui favorise indirectement le développement des productions d'ENR.

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.4	Développer la méthanisation et le bio GNV / Intégrer le biogaz à la ville et aux villages de demain
Thématique	Développement ENR
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	<p>Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050</p> <p>Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social</p> <p>Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire</p> <p>Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture</p>
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture / OS n°4 : Diversification des activités agricoles
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>4 communes sont raccordées au réseau de gaz naturel (Ercé-près-Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier, Gosné, Ercé-près-Liffré), pour une consommation de 30 GWh en 2015. 9 consommateurs tertiaires et industriels représentent 51 % des consommations sur ce réseau, qui est capable de recevoir de l'injection gaz issue de la biomasse.</p> <p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. Plus précisément, le bois-énergie des ménages représente 80% des ENR produits sur le territoire, le biogaz injecté dans le réseau 13%. Les efforts sont donc à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23% des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2020 et 32% en 2030. Le potentiel relatif à la biomasse et la méthanisation reste cependant à estimer.</p> <p>Les réseaux de chaleur sont très faiblement déployés sur le territoire : une unité de méthanisation qui injecte dans le réseau, une chaudière bois qui alimente deux ateliers-relais et un centre technique. Le potentiel de développement de ce type d'infrastructures est réel, notamment pour desservir des équipements publics structurants.</p> <p>Les enjeux sont donc multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant ; - La promotion et le développement des réseaux de chaleur renouvelables ; - L'injection d'électricité renouvelable ou de biogaz produits localement dans les réseaux. - Allier le développement de la filière bois et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs) ; - La réduction des déchets à la source et leur valorisation matière et énergétique (auprès de l'ensemble des acteurs : habitants, collectivités, entreprises,...) ; - L'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie (process industriels, bâtiments...) et l'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs stratégies ; - Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques ; - Utiliser les potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets, assainissement) ; - La valorisation des potentiels locaux via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs ; - La participation et le soutien aux initiatives citoyennes ; - L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique). 	

Objectifs			
Accompagner le déploiement des projets de méthanisation et de biogaz, selon potentiel et les capacités du territoire Faciliter le montage et la réalisation de projet de méthanisation et d'injection de biogaz			
Description de l'action			
L'action consiste à soutenir et faciliter le montage de projets de méthanisation (conseils, organisation de la collecte des biodéchets...) et le développement d'un réseau d'infrastructures permettant la production et la distribution de biogaz. L'action consiste également à accompagner les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs flottes de véhicules.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Monter en compétence techniquement sur le sujet à l'échelle du territoire		2020
2	Apporter un soutien technique et "juridique" aux porteurs de projets		2020-2025
3	Echanger et faciliter les échanges entre les différents partenaires (gestionnaires de réseaux, Chambre d'agriculture, habitants, ...)		2020-2025
4	Encourager la filière par la collecte des déchets biodégradables (cf. SMICTOM)		2020-2025
5	Soutenir la filière par l'installation d'une station bio GNV (cf. Liffré / SDE35)		2020
6	Prendre des parts dans les sociétés d'exploitation (en lien avec ENERG'IV)		2020-2025
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - PADT	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		SDE 35	
		ADEME, CA, GRT Gaz, Agriculteurs, GAEC	
		AILE Taranis	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/558-200			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Frais de formation	4 000 €	4 000 €	
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Total	7 000 €	7 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Plan de financement à préciser			
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Mise en œuvre de partenariats Engagement de la Communauté dans des projets de méthanisation et de biogaz</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Nombre d'unités de méthanisation sur le territoire Augmentation de la valorisation des biodéchets (biogaz et compost) en kWh/an (à défaut kg/hab.an de biodéchets collectés) Pourcentage de biodéchets détournés des filières de mise en décharge et d'incinération Taux de participation des acteurs du territoire à la collecte des biodéchets Courbe des quantités de biogaz produit théoriquement et de biogaz collecté</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 83 573</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles. - Valoriser les déchets organiques (station d'épuration, agriculture...) - Diminuer l'utilisation des engrais de synthèse (impact positif sur les milieux naturels) <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact potentiel sur la Qualité de l'air et les odeurs > réalisation d'une étude d'impact nécessaire à l'installation d'un méthaniseur - Potentielles émissions supplémentaires liées à la fermentation anaérobie des particules organiques - Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur). 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.5	Développer la filière éolienne, selon le potentiel et les capacités du territoire, notamment en termes d'acceptabilité sociale
Thématique	Développement ENR
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	<p>Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050</p> <p>Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social</p> <p>Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire</p> <p>Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture</p> <p>Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation</p>
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture / OS n°4 : Diversification des activités agricoles
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. Plus précisément, le bois-énergie des ménages représente 80% des ENR produits sur le territoire, le biogaz injecté dans le réseau 13%.</p> <p>Les efforts sont donc à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23% des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2020 et 32% en 2030.</p> <p>Les premiers résultats de ces estimations évaluent jusqu'à 45 000 MWh le productible potentiel du moyen éolien et de 20 000 à 80 000 MWh celui du grand éolien. Le développement de l'éolien requiert toutefois un portage de la part des collectivités locales et une forte acceptabilité sociale locale. En l'occurrence, ces ordres de grandeur ne tiennent absolument pas compte de la faisabilité des projets, que celle-ci soit technique, économique, juridique ou sociale.</p> <p>Les enjeux sont donc multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation des approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant ; - L'injection d'électricité renouvelable produite localement dans les réseaux ; - L'amélioration de la connaissance des ressources locales exploitables et de l'impact des EnR sur l'environnement ; - La valorisation des potentiels locaux en matière d'éolien, via notamment de nouveaux modes de financement (public-privé, citoyen, ...) et l'accompagnement des habitants/acteurs ; - La participation et le soutien aux initiatives citoyennes ; - L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR ; - Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique). 	
Objectifs	
Accompagner le déploiement d'une filière éolienne sur le territoire, selon le potentiel et les capacités du territoire (cf. 2.1.1)	
Description de l'action	
L'action consiste à soutenir et faciliter le montage de projets éoliens (conseils, facilitateur d'échanges, réunion d'information, participation au capital des sociétés d'exploitation, ...).	

Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Sur base de l'étude de potentiel, identifier les sites propices au développement et monter en compétence techniquement sur le sujet		2020
2	Apporter un soutien technique et "juridique" aux porteurs de projets		2020-2025
3	Echanger et faciliter les échanges entre les différents partenaires (gestionnaires de réseaux, Chambre d'agriculture, habitants, ...)		2020-2025
4	Encourager les projets territoriaux, avec participation des collectivités et/ou des citoyens		2020-2025
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - PADT	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Porteurs de projets, gestionnaires de réseaux, habitants	
		SDE 35, Taranis	
		Pays de Rennes	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Frais de formation	4 000 €	4 000 €	
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Total	7 000 €	7 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Oui		
Mise en œuvre de partenariats	Emissions initiales* (TCO2e) : 83 573		
Engagement des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, citoyens...) dans des projets éoliens	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	% de réduction de l'action : -		
Puissance produite par le parc éolien	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Participation des acteurs du territoire dans les projets éoliens	% de réduction / total : -		

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables
- Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques
- Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles.

Impacts Négatifs/Point de vigilance

- Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables (impacts paysagers, sur la biodiversité...) et l'urbanisation
 - > réalisation d'une étude d'impact nécessaire à l'installation d'éoliennes, anticipant notamment les impacts sur la biodiversité (couloir de migration), sur les paysages et la protection du patrimoine...
 - > des périmètres de protection sont obligatoires à distance des habitations

Commentaires / Divers / Points de vigilance

-

- * Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.6.	Développer la filière bois (énergie et construction)
Thématique	Développement ENR
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	<p>Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050</p> <p>Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social</p> <p>Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire</p> <p>Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture</p> <p>Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels</p>
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Inciter à l'utilisation de matériaux de qualité
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables + Performance du bâti à venir Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / rénovation du bâti existant
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture / OS n°4 : Diversification des activités agricoles
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. Plus précisément, le bois-énergie des ménages représente 80% des ENR produits sur le territoire, le biogaz injecté dans le réseau 13%. Il existe trois chaufferies bois sur le territoire, avec un potentiel de développement de ce type d'infrastructures.</p> <p>Les efforts sont donc à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23% des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2020 et 32% en 2030. Le potentiel relatif à la biomasse reste à estimer.</p> <p>Les réseaux de chaleur sont très faiblement déployés sur le territoire : une unité de méthanisation qui injecte dans le réseau, une chaudière bois qui alimente deux ateliers-relais et un centre technique. Le potentiel de développement de ce type d'infrastructures est réel, notamment pour desservir des équipements publics structurants.</p> <p>Les enjeux sont donc multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conciliation entre le développement de la filière bois énergie-construction et le maintien/la restauration du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs) ; - L'amélioration de la connaissance des ressources locales exploitables et de l'impact des EnR sur l'environnement ; - La sécurisation des approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant ; - La promotion et le développement des réseaux de chaleur renouvelables ; - Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements et linéaires bocagers, en adaptation avec les évolutions climatiques ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique) ; - Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques. 	
Objectifs	
Participer au développement de la filière bois locale énergie et construction avec l'ensemble des partenaires (échange, contrats d'approvisionnement, sensibilisation ...), tout en veillant à la qualité de l'air.	

Description de l'action			
L'action consiste à accompagner la structuration d'une filière bois locale, à vocation énergie et construction :			
<ul style="list-style-type: none"> - en optimisant la gestion du peuplement et la protection de la biodiversité, - en encourageant la mise en œuvre des plan de gestion forestière, - en soutenant les démarches de labellisation PEFC, - en valorisant le paillage des espaces verts avec du bois local, - en contribuant à l'animation du programme Breizh Bocage, - en participant à la structuration de la filière économique. 			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Monter en compétence techniquement sur le sujet à l'échelle du territoire		2020
2	Développer l'animation et la structuration de toutes les parties prenantes sur la filière bois, les communes, les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les scieries, l'ONF, la Chambre d'Agriculture, le Pays de Rennes, les SCIC du département, l'ALEC...		2020-2025
3	Sensibiliser et informer de l'impact sur la qualité de l'air d'un chauffage en bois		2020-2025
4	Soutenir le développement de la filière via des contrats d'approvisionnement des chaufferies bois publiques		2020-2025
5	Développer / encourager la construction bois (cf. action "éco matériaux")		2020-2025
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - PADT	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Pays de Rennes	
		Abibois, AILE	
		ADEME, Région	
		ONF	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/571-213			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Frais de formation	4 000 €	4 000 €	
Total	7 000 €	7 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Engagement des partenariats</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Superficie et part de surface forestière certifiée Taux de récolte : Récolte commercialisée par usages et % par usages : M3 de Bois d'œuvre (BO) récolté/an ; M3 de Bois d'industrie (BI) récolté/an ; et M3 de Bois d'énergie (BE) récolté/an Nombre d'opérations de construction / rénovation bois effectuées à partir de bois local sur le territoire et/ou par la collectivité Taux de prélèvements de bois en forêt : comparer les prélèvements de bois en forêt avec l'accroissement biologique annuel. Estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2)</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Oui</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 83 573</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : A calculer</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - le bois, un matériau sain pour la construction, et la qualité de l'air intérieur des bâtiments - Impact positif sur la séquestration carbone par l'augmentation de la surface forestière > développement de la filière bois énergie, et surtout du bois construction - Maintien, voire développement des corridors écologiques du territoire. - Potentiel de création d'emplois sur le territoire (en lien avec la filière bois : exploitation, transformation, artisan...). - Développement du bois local = moins d'émission de transport de l'énergie <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Potentielles émissions supplémentaires liées au prolongement de l'utilisation d'équipements à faible rendement / ou en cas de mauvaise combustion du bois (émissions de particules impactant la qualité de l'air) - Point de vigilance : conserver les équilibres entre l'exploitation des espaces naturels, et la préservation des corridors écologiques. 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager le remplacement des installations individuelles de chauffage au bois peu performant - Pour les installations collectives, intégrer des critères sur la performance des systèmes de traitement des fumées - Dans le cas d'une exploitation forestière : encourage/inciter à la gestion durable des parcelles forestières. - Trouver un équilibre en bois énergie et bois construction (du point de vue de la séquestration carbone, le bois construction est plus captant. Néanmoins, la bois est également une ressource énergétique pour développer les énergies renouvelables). 	

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.7.		Créer / favoriser la création de boucles locales énergétiques
Thématique		Planification - Aménagement Développement ENR
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>D'après les données de l'observatoire, les consommations d'énergie finale corrigée du climat du territoire de Liffré Cormier Communauté s'élevaient à environ 430 GWh en 2010.</p> <p>La production d'ENR sur le territoire s'élevait, en 2015, à 37 GWh, soit environ 8,7 % des consommations. Plus précisément, le bois-énergie des ménages représente 80% des ENR produits sur le territoire, le biogaz injecté dans le réseau 13%. Il existe trois chaufferies bois sur le territoire, avec un potentiel de développement de ce type d'infrastructures.</p> <p>Les efforts sont donc à poursuivre pour atteindre l'objectif de 23% des consommations par des énergies renouvelables à horizon 2020 et 32% en 2030.</p> <p>Les réseaux de chaleur sont très faiblement déployés sur le territoire : une unité de méthanisation qui injecte dans le réseau, une chaudière bois qui alimente deux ateliers-relais et un centre technique. Le potentiel de développement de ce type d'infrastructures est réel, notamment pour desservir des équipements publics structurants.</p>		
Objectifs		
Développer la définition et la mise en œuvre de boucle énergétique locale sur le territoire, en maîtrisant la consommation d'énergie, en valorisant les énergies renouvelables et en améliorant la mise en adéquation de l'offre et de la demande énergétique, notamment grâce au développement de réseaux permettant de sécuriser l'approvisionnement en énergie et de réduire les émissions de CO2 et de polluants atmosphériques associés.		
Description de l'action		
<p>Sur la base de l'analyse réalisée dans le cadre d'un Schéma Directeur Energie (2.1.1), définir les espaces susceptibles de faire l'objet d'une boucle énergétique locale.</p> <p>La notion de boucle énergétique locale consiste à développer un bouquet énergétique global autour des trois axes : la maîtrise de la consommation d'énergie, la valorisation des énergies renouvelables et la mise en adéquation de l'offre et de la demande énergétique.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Identifier les besoins en chaleur (bâtiments publics, entreprises, habitants)	2021
2	Apporter un soutien technique et juridique aux communes-membres souhaitant étudier la faisabilité d'un RC	2022
3	Soutenir la création de réseaux de chaleur alimentés par des ENR en étant à l'initiative d'un projet ou en assurant sa rentabilité par le raccordement d'infrastructures communautaires	2022
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action	Pilote de l'action : LCC - PADT
<input type="checkbox"/> Action engagée	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action	Partenaires : Communes, LCC SDE 35 Entreprises industrielles SMICTOM Gestionnaires de réseaux
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)	

CC Val d'Ille-Aubigné, CC Couesnon Marches de Bretagne

https://www.bretagne.bzh/jcms/prod_238046/fr/boucles-energetiques-locales-le-cercle-vertueux-de-l-energie

Ressources éventuelles à mobiliser			
Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/552-194			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Total	3 000 €	3 000 €	-
			€
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Etude d'opportunité et de faisabilité quant à la création d'une Boucle Energétique Locale	25 000 €	25 000 €	A voir
Total	25 000 €	25 000 €	-
			€
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Très difficile		
Lancement du schéma directeur des réseaux de chaleur	Emissions initiales* (TCO2e) : 83 573		
Nombre de projets de réseaux de chaleur initiés sur le territoire	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
Nombre et types de partenaires engagés dans un projet de réseau de chaleur	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Nombre d'équipements, de logements et d'espaces à vocation économique raccordés à un réseau de chaleur	% de réduction / total : -		

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables
- Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles.
- Allier la création de boucles énergétiques avec la densité urbaine : elle permet de plus facilement atteindre les niveaux de densité énergétique nécessaires pour rendre viable la création d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments (lien avec l'action 111).

Impacts Négatifs

- Intégration paysagère et environnementale du réseau de chaleur
- Potentiel impact de la fabrication des matériaux utilisés pour des travaux de création du réseau de chaleur.

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations :

- Intégrer des critères d'approvisionnements locaux dans les contrats d'approvisionnement (pour le bois notamment).
- orienter les choix vers des matériaux à faible impact.

- * Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.1.8		Développer les ENR pour les besoins en mobilité	
Thématique		Développement ENR	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Développement des ENR / Soutien au développement des filières locales de production d'énergies renouvelables + Nouveaux vecteurs énergétiques	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
<p>Le transport est le secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire (165 421 MWh en 2010, soit 47,6 % des consommations du territoire). 75% de ces consommations relèvent des déplacements quotidiens de personne et 17% des transports de marchandises.</p> <p>Le transport contribue à 30% des émissions de gaz à effet de serre du territoire : la mobilité quotidienne en représente 58% et le fret, 29%. Hormis les émissions de CO2, le secteur des transports contribue de manière importante aux émissions de NOX, de PM10, et PM2,5 avec respectivement 61,3%, 17,8%, et 17,2% des émissions du territoire. Ces émissions sont directement liées aux consommations de carburant et plus spécifiquement au diesel pour les particules.</p> <p>En 2010, les habitants du territoire ont parcouru 257 millions de km pour leur mobilité quotidienne, dont 87% en voiture (conducteur ou passager). En complément aux actions consistant à diminuer le nombre de déplacements ou à les optimiser, le développement de véhicules décarbonés vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie (action 1210). Toutefois, la notion de mobilité décarbonée doit intégrer le recours à des sources d'énergie renouvelables, n'ayant aucun impact sur l'environnement et n'entrant pas en concurrence avec d'autres objectifs (alimentation, agriculture, ...).</p>			
Objectifs			
Développer la capacité du territoire à répondre à ses besoins de mobilité en autonomie tout en réduisant les émissions de GES et de polluants atmosphériques.			
Description de l'action			
En complément à l'action 1210, il s'agit de développer la production d'ENR permettant d'accompagner le développement des mobilités décarbonées : bioGNV, hydrogène, électricité...			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Analyser / veiller les évolutions technologiques en termes de mobilité décarbonée		2020
2	Soutenir le développement du biogaz véhicule (production, distribution, cf. action 214)		2020
3	Expérimenter l'hydrogène et ses applications en matière de mobilité durable (production d'hydrogène à partir d'ENR)		2021-2025
4	Soutenir / développer la production électrique renouvelable afin de compenser les consommations liées à la mobilité électrique (bornes publiques).		2021-2025
5	Informers les habitants sur ces actions afin de susciter l'intérêt pour les alternatives au diesel et à l'essence.		2020-2025
6	Etudier la faisabilité de soutenir les habitants possédant un véhicule électrique pour l'installation de panneaux photovoltaïques à domicile.		2021-2025
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - PADT	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires : Communes SDE 35 ADEME, Région, Département Tout exploitant de flottes captives	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)			
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			

Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Total	3 000 €	3 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Oui
Participation à des projets de développement d'ENR pour motif Déplacements	Emissions initiales* (TCO2e) :		43 714
	Economie carbone (TCO2e) :		A calculer
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Part des ENR produites localement dans les consommations d'énergie pour motifs déplacements	% de réduction / total :		-
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables - Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques - Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles. - Diminution des consommations énergétiques, des émissions de GES et amélioration de la qualité de l'air, en se substituant aux énergies fossiles - Réduction des pollutions sonores (pour le véhicule électrique et véhicule à hydrogène) - Impact économique sur le fonctionnement (pour le véhicule électrique : 15 à 20€ par mois pour le "carburant", pas d'entretien)			
Impacts Négatifs - Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables (impacts paysagers, sur la biodiversité...) - Prise en compte de l'impact sur la production des types d'énergies (relativiser cependant, en comparant à l'impact de la production des énergies fossiles) - Coût à l'achat encore élevé (peu accessible à l'ensemble de la population)			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
Point de vigilance - Les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes des énergies utilisées.			

* Émissions liées aux consommations d'énergie des déplacements



Fiche action 2.1.9	Encourager et soutenir le développement des ENR en impliquant les collectivités et les habitants dans la réalisation de projets citoyens de production d'énergie	
Thématique	Accompagnement au changement Développement ENR	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Miser les sources de production d'énergie renouvelable avec les acteurs du territoire (agriculteurs, particuliers, collectivités, entreprises) Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Développement des ENR / Accompagnement des initiatives de production d'énergies renouvelables	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
Le territoire de Liffré Cormier Communauté produit en 2015 environ 9% de l'énergie qu'il consomme. Il est donc essentiel de développer les énergies renouvelables pour réduire la dépendance énergétique du territoire, mais aussi permettre la consommation d'une énergie propre et durable. Les énergies renouvelables doivent être développées dans tous les secteurs d'activités (tertiaire, industrie, habitat, agriculture...) et par tous les partenaires. Les habitants eux-mêmes peuvent investir pour équiper leur logement, mais ils peuvent aussi se regrouper pour mettre en place ou participer à des projets de plus grande ampleur. De plus en plus d'habitants sont intéressés par ce genre de projet.		
Objectifs		
Favoriser l'implication et l'acceptation des habitants, entreprises et acteurs du territoire dans le développement des ENR		
Description de l'action		
L'action consiste à construire un "écosystème" local propice à des projets de développement d'ENR compatibles à la fois avec le potentiel énergétique local, l'acceptabilité sociale et la rentabilité économique pour le territoire et ses habitants.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Monter en compétence, sur le territoire, sur le montage de projets ENR (gestion de projet, caractéristiques techniques, énergétiques, économiques, juridiques, sociales) : sessions de formations dédiées aux citoyens et acteurs du territoire	2020-2025
2	Monter et animer un projet d'ENR sur le territoire et ouvrir 60% de l'investissement aux citoyens sous la forme d'un financement participatif (identification du type de projet et du site, étude de faisabilité, montage juridique, collecte des fonds, réalisation)	2021-2025
3	Capitaliser l'expérience pour inciter à d'autres projets	2021-2025
4	Prendre systématiquement des parts dans les projets d'ENR citoyenne	2021-2025
5	Mettre à disposition des porteurs de projets les infrastructures publiques (toit de bâtiments, ...)	2021-2025
6		
7		
Calendrier de l'action		Pilote de l'action : LCC / DTD
<input type="checkbox"/> Action engagée		
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action		Partenaires : Communes
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		

<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)	SDE 35 TARANIS Développeurs privés		
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Vitré Communauté (partenariat Taranis)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
En Bretagne plusieurs association et entreprises existe pour soutenir le développement des projets d'énergie citoyenne : https://www.bretagne-energies-citoyennes.org , http://reseau-taranis.fr			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Poste Chargé de mission ENR (ou partenariat avec prestataire) - 0,1 ETP	3 000 €	3 000 €	
Total	3 000 €	3 000 €	-
		€	€
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	-
		€	€
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Oui
Lancement de sessions de formation à destination des acteurs et citoyens du territoire	Emissions initiales* (TCO2e) :		83 573
Définition d'une procédure / stratégie propre aux collectivités (LCC et/ou communes) quant à la participation publique dans les projets d'ENR	Economie carbone (TCO2e) :		A calculer
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	% de réduction de l'action :		-
Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Taux de participation de citoyens, d'entreprises locales et de collectivités dans les projets ENR du territoire	% de réduction / total :		-
Nombre de projets initiés par les citoyens et acteurs du territoire			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles, en faveur des énergies renouvelables			
- Potentiel création d'emplois locaux, et de création d'activités économiques			
- Réduction des risques liés aux énergies fossiles et fissiles.			
- meilleure acceptation locale d'un projet d'ENR s'il est soutenu par un projet citoyen			
Impacts Négatifs/Point de vigilance			
- Anticiper les impacts potentiels du développement des énergies renouvelables (impacts paysagers, sur la biodiversité...)			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Émissions liées aux consommations d'énergie de l'ensemble des secteurs (hors consommation)



Fiche action 2.2.1	Susciter l'innovation par des appels à projets
Thématique	Accompagnement au changement Mobilisation des acteurs
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	<p>Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux</p> <p>Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement</p> <p>Garantir des cœurs de bourgs vivants, naturels et conviviaux, faciles à vivre / Innover dans l'offre et le partage des équipements et des espaces dans les centre-bourgs</p> <p>Relever le défi du vieillissement de la population, en adaptant notre territoire au grand-âge et à la dépendance / Initier des programmes d'habitat adaptés en cœur de bourg associant logement et services de proximité</p> <p>Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire</p> <p>Nous engager en faveur d'une alimentation de qualité, produite localement, avec un prix juste pour les producteurs comme les consommateurs</p> <p>préservé notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture</p>
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Promouvoir des formes d'habitat innovantes
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire / Réseau d'acteurs soutenu par la Collectivité
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	<p>OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social)</p> <p>OS n°3 : Identifier les domaines d'actions prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> > Caractériser les activités prioritaires > Positionner le territoire > Animer un réseau d'acteur autour de ces activités
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>Les transitions énergétique et écologique que nous devons opérer nécessitent des changements profonds de nos modes de fonctionnement. La recherche de solutions techniques permettant de répondre à ces enjeux est une importante opportunité de développement pour les acteurs du territoire.</p> <p>Dans le cadre de ses différents plans et programmes, la collectivité peut jouer un rôle important en lançant des appels à projet ou en relayant ceux lancés au niveau national et/ou européen.</p>	
Objectifs	
<p>Encourager les initiatives locales en matière de transition climatique et énergétique</p> <p>Promouvoir les projets portés par les acteurs du territoire</p>	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à initier des appels à projets pour des opérations innovantes, répondant aux objectifs du PCAET (études, travaux, communication et animations). Les modalités seront à définir. Les appels à projets pourraient concerner, par exemple, les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouvellement urbain, - excellence énergétique (BEPOS), - mobilité durable, - domotique - numérique, 	

<ul style="list-style-type: none"> - habitat participatif, - collectif en rural, - intégration des notions de santé - bien être, - innovations dans le domaine du numérique et du transport, etc. 			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Identifier les sujets pouvant faire l'objet d'appels à projets lancé par Liffré-Cormier Communauté et en définir les contours et les modalités, en liens avec les orientations du projet de territoire et des politiques sectorielles (en particulier le PLH)		2020
2	Lancement et pilotage des appels à projets		2021-2025
3	En parallèle, mettre en place une veille des appels à projet innovants répondant aux attentes de la collectivité en termes d'innovation dans les domaines de l'Habitat, des Déplacements, du Climat, de l'Air et de l'Energie		2020-2025
4	Candidater / Relayer / Animer les appels à projet correspondant aux attentes de la collectivité		2020-2025
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC / DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		ADEME, Région, Etat, ...	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Contribuer à l'innovation et l'excellence sur la thématique climat-air-énergie : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/529-171			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Dépenses de communication, d'animation du dispositif	1 000 €	1 000 €	
Contribution aux actions de fonctionnement proposées	5 000 €		
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
	6 000 €	1 000 €	-
		€	
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Contribution aux actions d'investissement proposées	25 000 €		
Total	25 000 €	- €	-
		€	

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Lancement de l'appel à projets</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Nombre et typologie des acteurs impliqués dans l'appel à projets Taux de réalisation des projets déposés/retenus</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 324 111</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>L'action repose principalement sur des impacts indirects > il s'agit essentiellement de sensibilisation, information qui aboutit potentiellement à la mise en œuvre complète ou partielle des conseils donnés.</p> <p>Impacts positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombreux impacts positifs potentiels : Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air, alimentation plus saine... - Impact social fort à souligner (création de lien social et de savoir-faire potentiel sur le territoire) <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 2.2.2		Monter une opération pilote d'éco-réhabilitation d'un "pavillon témoin"	
Thématique		Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>	Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mobiliser de façon positive la population autour du défi climatique Devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050 / Accompagner habitants et acteurs locaux vers la rénovation de leur logement et la sobriété énergétique		
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Promouvoir des formes d'habitat innovantes		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire / Montée en compétence des acteurs locaux Aménagement du territoire et habitat en lien avec le Programme Local de l'Habitat / rénovation du bâti existant		
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
L'évolution du parc de logements pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et climatique requiert une intervention forte des propriétaires. Celle-ci peut présenter une complexité technique, administrative ou encore économique. Au-delà des programmes massifs de rénovation énergétique, l'implication des individus est nécessaire pour engager des décisions de mutation des bâtiments dont ils sont propriétaires. Pour ce faire, un transfert de savoir et d'expérience est un levier nécessaire.			
Objectifs			
<ul style="list-style-type: none"> - Donner à voir un exemple de réhabilitation sur un pavillon ancien pour encourager le développement de ce type d'opération par les particuliers - Mobiliser, développer et faire connaître les compétences des artisans locaux - Evaluer les impacts (énergétiques, confort, ...) d'une opération témoin 			
Description de l'action			
L'action consiste à mener une opération pilote d'éco-réhabilitation d'un "pavillon témoin". Selon le cas, l'action peut nécessiter d'acquérir un logement et de réaliser des travaux avec des artisans locaux avec objectifs de performance thermique. La réalisation de ce projet doit être l'occasion de former des citoyens, acteurs ou élus du territoire, que ce soit aux enjeux de la maîtrise des consommations d'énergie, de la production d'ENR ou de l'usage de matériaux sains et biosourcés. La commune et le CCAS de La Bouëxière ont mis en œuvre la réhabilitation d'un pavillon appartenant au CCAS, avec le soutien de l'association Low Tech. Le projet permettait de faire découvrir des méthodes de rénovation énergétique accessibles techniquement et financièrement aux citoyens volontaires pour participer au chantier. La commune et le CCAS de La Bouëxière, forts de cette expérience, pourront à la fois la prolonger et la partager avec d'autres porteurs de projets.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Identification et acquisition d'un pavillon (après l'OPAH)		2021
2	Mobilisation des artisans		2021-2025
3	Réalisation des travaux		2021-2025
4	Communication, visites		2021-2025
5			
6			
7			

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		CCAS La Bouëxière	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, CCAS,	
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		ADEME, Fondation de France, Etat / Plan transition numérique du bâtiment, CAUE Bailleurs sociaux	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
http://lowtechlab.org/wiki/Accueil			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Lancement d'une opération	Possibilité de quantification : Oui		
	Emissions initiales* (TCO2e) : A calculer		
	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Nombre de participants à l'opération : artisans, citoyens... Nombre de visites du pavillon rénové	Emissions post-action (TCO2e) : -		
	% de réduction / total : -		
Impacts environnementaux			
Impacts positifs - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air > directement sur le bâtiment témoin en lui-même, et indirectement par la reproduction des modes de réhabilitation durable (par les artisans, et par les habitants) - Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air) - Valorisation des acteurs économiques et des savoir-faire locaux Impacts Négatifs / Point de vigilance Impacts indirects, liés à la réhabilitation des constructions : - Impact sur la fabrication des équipements et matériaux nécessaires à la construction - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations

- Sensibiliser / orienter les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
- Orienter les porteurs de projets d'éco rénovation vers les artisans formés.

* Emissions liées aux consommations d'énergie avant rénovation



Fiche action 2.2.3		Favoriser les circuits-courts et l'offre locale
Thématique		Mutations économiques Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Nous engager en faveur d'une alimentation de qualité, produite localement, avec un prix juste pour les producteurs comme les consommateurs préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire / Réseau d'acteurs soutenu par la Collectivité Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Changement de pratiques des acteurs économiques	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture OS n°2 : Productions locales OS n°4 : Diversification des activités agricoles	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
L'agriculture représente 4,4% des consommations d'énergie du territoire et 50% des émissions de GES dont 95% sont d'origine non énergétiques (engrais et élevage). Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur. Le domaine d'activité agricole connaît un contexte en pleine mutation, face aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des intrants. De plus en plus de producteurs pratiquent la vente directe ou le regroupement en marchés de producteurs, ce qui répond à une réelle demande des consommateurs, qui s'amplifie depuis quelques années.		
Objectifs		
Favoriser le développement d'une filière agricole (maraîchage, élevage) locale, pour une alimentation de proximité : - Préservation des terres (stratégie d'acquisition foncière, objectif de réduction de la consommation foncière agricole) - Politique agricole (stratégie d'aide à l'installation, soutien à la diversification des activités, soutien à la formation, transition climatique) - Restauration collective (stratégie intercommunale d'approvisionnement, vers la création d'une cuisine collective centrale?) - Consommation grand-public (stratégie d'animation en faveur d'une alimentation locale et de qualité, soutien aux initiatives en circuits courts et vente directe)		
Description de l'action		
L'action consiste à construire les différentes composantes d'une politique communautaire en faveur des agriculteurs du territoire, pour affirmer le rôle-clé de l'alimentation et promouvoir les circuits alimentaires de proximité. Cette action est complémentaire à l'action 133 (Accompagner l'éducation à une alimentation moins émettrice de gaz à effet de serre).		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Animation d'un réseau de cantines (approvisionnement, marchés publics, formation, lutte contre le gaspillage) au service des communes	2020
2	Soutenir les actions de promotion des produits locaux pour inciter à la consommation de produits en circuit de proximité (ex : Création et diffusion d'un guide des producteurs locaux par le Pays de Rennes)	2020
3	Promouvoir et développer le rayonnement des actions du Pays de Rennes (ex : Ferme à l'école)	2020
4	Soutenir et favoriser les actions permettant de mettre en réseau les acteurs locaux pour favoriser l'émergence de circuits de proximité	2020

5	Soutenir l'accès au foncier des porteurs de projets, dans le cadre d'une réflexion plus globale sur l'aménagement foncier (cf. action 111)	2022
6	Soutenir la création de dispositifs favorisant l'accès aux produits issus de circuit de proximité au plus grand nombre (ex : légumerie locale sociale)	2022
7		
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC / Dév Eco
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action		
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		LCC / service Développement territorial
		Communes
		Pays de Rennes
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Organismes consulaires
		Association de producteurs
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)		
Ressources éventuelles à mobiliser		
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)		
		Recettes
Poste	Dépense TTC	LCC
		Partenaires
A préciser		
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)		
Mobilisation du service Développement économique		
Total	- €	- €
		€
Budget prévisionnel / Investissement		
		Recettes
Poste	Dépense HT	LCC
		Partenaires
A préciser		
Total	- €	- €
		€
Suivi	Gains Carbone	
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :	Non
Elaboration d'une stratégie en faveur des circuits courts, avec validation du conseil communautaire	Emissions initiales* (TCO2e) :	A estimer
Mise en œuvre de partenariats	Economie carbone (TCO2e) :	-
	% de réduction de l'action :	-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :	-
Part de producteurs ayant au moins un débouché dans le circuit de distribution local	% de réduction / total :	-
Taux de commerces/points de vente dans lesquels on peut trouver des produits locaux		
Diversité de l'offre de produits locaux (élevage, maraîchage...)		
Taux d'exploitants agricoles impliqués dans une organisation locale		

Impacts environnementaux
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport des aliments- Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne)- le circuit court en agriculture est souvent synonyme d'une production durable (impact positif sur une alimentation plus saine, une agriculture moins polluante...)- développement de production maraichère favorable à la séquestration carbone, et à la lutte contre l'artificialisation des sols <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none">- A priori, néant.
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

* Tonnage consommé par provenance



Fiche action 2.2.4		Co construire un projet alimentaire durable
Thématique	Planification-Aménagement Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Nous engager en faveur d'une alimentation de qualité, produite localement, avec un prix juste pour les producteurs comme les consommateurs préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire / Réseau d'acteurs soutenu par la Collectivité Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Changement de pratiques des acteurs économiques	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture OS n°2 : Productions locales OS n°4 : Diversification des activités agricoles	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
L'agriculture représente 4,4% des consommations d'énergie du territoire et 50% des émissions de GES dont 95% sont d'origine non énergétiques (engrais et élevage). Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur. Le domaine d'activité agricole connaît un contexte en pleine mutation, face aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des intrants. De plus en plus de producteurs pratiquent la vente directe ou le regroupement en marchés de producteurs, ce qui répond à une réelle demande des consommateurs, qui s'amplifie depuis quelques années. Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.		
Objectifs		
Elaborer un projet alimentaire territorial, à l'échelle la plus pertinente pour : - Répondre collectivement à l'enjeu d'ancrage territorial de l'alimentation au travers des dimensions économiques, environnementales et sociales ; - Encourager / soutenir le changement de pratiques des acteurs agricoles sur le territoire.		
Description de l'action		
L'action consiste à élaborer un Programme Alimentaire Territorial de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire, en s'appuyant sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau du bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective. Le préalable à l'action reste la définition du périmètre le plus cohérent (le Pays de Rennes ou l'EPCI ?).		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Etablir la feuille de route du PAT et constituer le Comité de Pilotage	2020
2	Réalisation du diagnostic du territoire (CCT / Consultation / Réalisation)	2021
3	Dépose d'un dossier de candidature pour faire reconnaître le PAT	2022
4	Élaboration de la stratégie territoriale (gouvernance et plan d'action)	2022
5	Mise en œuvre et suivi du PAT	2023-2025
6	Évaluation (dont impacts Air Énergie Climat)	2025
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Pays de Rennes	
		DRAAF / CCI / CMA / CA35 / FRCIVAM / ...	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Soutenir une agriculture et alimentation plus durable : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/570-212			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
		Recettes	
Poste	Dépense TTC	LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	-
Total	- €		€
Budget prévisionnel / Investissement			
		Recettes	
Poste	Dépense HT	LCC	Partenaires
A préciser			
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
		- €	-
Total	- €		€

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Création du COPIL Identification du périmètre d'action pertinent Validation de la méthodologie du projet</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Emissions directes de GES du secteur agriculture (tonne éq. CO2 et tonne/ha) Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture (tonne et tonne/ha) Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%) Part de producteurs engagés dans une démarche agroécologique ou une démarche qualité % d'agriculteurs ayant suivi une formation pour améliorer la durabilité des pratiques agricoles (rapporté au nombre total d'agriculteurs) : gestion des intrants, de l'eau, énergies renouvelables, qualité des sols, rotation des cultures, biodiversité...exploitations agricoles sur le territoire Taux de transformateurs travaillant avec des produits locaux (IAA, artisans) Taux de commerces/points de vente dans lesquels on peut trouver des produits locaux % de produits locaux dans la restauration collective Nombre de personnes formées aux enjeux de la restauration durable dans le personnel des collectivités</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 58 265</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport des aliments - Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne) - Agir en faveur d'une agriculture plus durable (impact positif sur une alimentation plus saine, une agriculture moins polluante...) - Maintien ou développement de l'agriculture favorable à la séquestration carbone, et à la lutte contre l'artificialisation des sols <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori, néant. 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
<p>Recommandation</p> <p>Pour aller plus loin... vers une régie alimentaire pour les cantines scolaires ou la restauration collective sur le territoire ? (Ex de Mouans Sarthoux)</p>	

* Alimentation

Fiche action 2.2.5	Favoriser les synergies / échanges de flux entre entreprises (économie circulaire)	
Thématique	Mutations économiques Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire + Renforcer les liens avec les entreprises pour favoriser l'interconnaissance et la veille quant aux besoins	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire / Réseau d'acteurs soutenu par la Collectivité	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) OS n°3 : Identifier les domaines d'actions prioritaires > Caractériser les activités prioritaires > Positionner le territoire > Animer un réseau d'acteur autour de ces activités	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.</p> <p>Le passage vers une économie plus circulaire implique des gains environnementaux mais également des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser ("éco-activités"), c'est pourquoi il est intéressant de mesurer le contenu en emploi de ces activités pour apprécier l'ampleur de la transformation à l'œuvre. A l'échelle nationale, la note d'analyse "L'économie circulaire, combien d'emplois ? (France Stratégie - Avril 2016) évalue le volume d'emploi aujourd'hui concerné à 800 000 emplois équivalents temps plein.</p> <p>L'économie circulaire interpelle toutes les politiques territoriales et les Régions ont donc un rôle crucial à jouer en termes d'organisation et de portage de l'économie de ressources dans les politiques publiques et dans sa mise en œuvre par tous les acteurs locaux.</p> <p>A l'échelle du territoire de Liffré-Cormier Communauté, il est essentiel d'identifier les synergies possibles entre les entreprises afin de faciliter les interactions et les échanges dans le but de réduire l'impact des différentes activités et de les pérenniser.</p>		
Objectifs		
En lien avec la stratégie de développement économique, accompagner la dynamique de transition des entreprises : mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur 1 à 3 ZA du territoire		
Description de l'action		
Préciser le potentiel du territoire en matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale et permettre à la Communauté de communes de s'outiller pour accompagner les entreprises dans cette stratégie		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Préfiguration de la démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT) sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté : identification des partenaires, des ZA, des entreprises déjà engagées et de leurs pratiques, des besoins de connaissances ou de montées en compétences pour les acteurs locaux	
2	Réalisation d'une étude sur l'objectivation des flux de matière, les ressources locales et les potentialités du territoire, notamment dans le secteur de la construction, avec implication des parties prenantes et proposition d'un plan d'actions	
3	Pilotage et suivi de la démarche sur une ZAE ou une filière économique locale	
4	Evaluation et capitalisation de la démarche sur d'autres ZAE ou filières économiques locales	
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Région Bretagne, SMICTOM, CCI, ADEME	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Favoriser les activités économiques durables : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/538-180			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Voir CCI - CMA			
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Elaboration de la méthodologie de projet	Emissions initiales* (TCO2e) :		A estimer
Prise de contact avec les partenaires, définition de partenariats	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre et typologies d'entreprises impliquées dans des projets	% de réduction / total :		-
Evolution des consommations énergétiques (finales et primaires) et des émissions de gaz à effet de serre			
Nombre et typologies de projets engagés sur le territoire, nombre de ZAE concernées			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Réduction des consommations et des émissions associées au transport			
- Réduire la production de déchets, au profit du réemploi			
- Eviter les dépôts de déchets sauvages			
- Création potentielle de boucle locale de l'énergie entre les entreprises			
- Eviter les déplacements de personnes, en créant des services à proximité des entreprises et de leurs salariés			
- Potentiellement, utilisation de matières premières (des déchets pour d'autres entreprises...) qui limitent la production de nouvelles matières premières > limitation du risque d'épuisement des ressources.			
Impacts Négatifs/Point de vigilance			
- A priori, néant			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Quantité de matière premières consommées par les entreprises du territoire



Fiche action 2.2.6		Développer un réseau de répar'acteurs	
Thématique		Services Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Soutenir et développer les initiatives en faveur du réemploi / réparation / réutilisation et les filières locales de recyclage / Accompagner le changement en sensibilisant la population à un mode de vie responsable par des animations de proximité	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Création d'un cadre favorable à la transition écologique des acteurs du territoire / Montée en compétence des acteurs locaux	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) OS n°3 : Identifier les domaines d'actions prioritaires > Caractériser les activités prioritaires > Positionner le territoire > Animer un réseau d'acteur autour de ces activités OS : Valoriser le territoire au moyen d'actions de communication ciblées > Promouvoir les savoirs faire et les entreprises moteurs	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
La moitié des émissions de GES du territoire relèvent d'émissions non énergétiques. L'agriculture représente 94,2% de ces dernières, du fait de pratiques d'élevage ou culturales, l'industrie représente 3,1% de ces émissions et les déchets, 2,1%. Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur. Les choix réalisés au quotidien par les habitants et les acteurs du territoire ont des influences sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.			
Objectifs			
Accompagner l'évolution des pratiques de consommation Augmenter le nombre de Répar'acteurs et la visibilité du réseau Développer le CA des professionnels de la réparation et développer la pratique de la "réparation"			
Description de l'action			
L'action consiste à signer une convention avec la Chambre de métiers et de l'artisanat afin de permettre aux consommateurs d'identifier et de disposer en proximité de professionnels de la réparation labélisés "Répar'acteurs" et favoriser ainsi la réduction des déchets d'équipements (de la maison, de la personne, véhicules ...). Des animations seront menées afin de faire connaître ce dispositif notamment lors de la Semaine de Réduction des déchets.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Cartographier / lister avec la CMA le potentiel d'adhérents au réseau sur chaque commune du territoire		2020
2	Professionnaliser les acteurs de la réparation (convention CMA)		2021
3	Développer le nombre d'adhérents au réseau Répar'acteurs		2022
4	Mettre en place des actions de communication, promotion des Répar'acteurs		2020
5			
6			
7			

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, ADEME / CMA SMICTOM Entreprises locales Associations	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Convention CMA			
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
		- €	- €
Total		- €	
Suivi		Gains Carbone	
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)		Possibilité de quantification : Très difficile	
Mise en œuvre d'un partenariat avec la CMA		Emissions initiales* (TCO2e) : A estimer	
Sollicitation des artisans		Economie carbone (TCO2e) : A calculer	
		% de réduction de l'action : -	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)		Emissions post-action (TCO2e) : -	
Production de déchets ménagers et assimilés, en particulier D3E (kg/hab.an)		% de réduction / total : -	
Diminution des tonnages envoyés à l'incinération			
Diminution des tonnages mis en décharge			
Nombre d'artisans impliqués dans le réseau, évolution du chiffre d'affaires des artisans			

Impacts environnementaux
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction des consommations et des émissions associées à la production et au transport de produits "neufs"- Réduction des volumes de déchets sauvages- Diminution de l'impact de traitement de fin de vie des produits- Maintien ou création d'emplois locaux (impact indirect sur les déplacements de personne)- Réemploi = moins de fabrication de produits (moins de consommations de matières premières, d'énergie et de transport)- Diminuer la "dépendance" à la consommation, au profit de l'échange (impact sur la précarité des ménages) <p>Impacts Négatifs</p> <p>- Potentielles émissions supplémentaires liées au prolongement d'utilisation d'équipements à faible rendement (vieilles chaudières ou voitures...) > A noter, que l'impact reste modéré, compte des émissions évitées par la production de nouveaux équipements ; mais aussi par les actions de sensibilisation menées par ailleurs par la collectivité (remplacement de chaudières plus performantes et moins énergivores, préférer les déplacements en covoiturage, à pied, en vélo...plutôt que d'utiliser sa voiture...).</p>
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

* Emissions liées à la fabrication des produits neufs qui auront été réparés au lieu d'être jetés



Fiche action 2.3.1	Accompagner l'amélioration de la performance énergétique des entreprises (bâtiments et process industriels)
Thématique	Mutations économiques Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Proposer un accompagnement aux entreprises à la carte quant à leur projet de développement devenir un territoire 100% autonome en énergie en 2050
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Changement de pratiques des acteurs économiques
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) / > Offrir des solutions d'accompagnement adaptées aux nouveaux enjeux du développement durable OS n°1 : Développer un accompagnement complet et adapté aux besoins des entreprises / > Renforcer l'offre de formation (définir la ou les cibles) per exemple Numérique, RSE / DD / Croissance verte / Recrutement / apprentissage :
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>En 2016, on compte 1799 établissements et 8232 emplois sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté. Le secteur du commerce, transport et services divers représente 58% des établissements actifs et 29% des emplois sur le territoire. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale représente 15% des établissements actifs et 38% des emplois sur le territoire. Le secteur agricole représente 12% des établissements actifs et 5% des emplois sur le territoire. Le secteur de l'industrie représente 6% des établissements et 20% des emplois. En l'occurrence, le secteur "Industrie" (selon la définition de l'observatoire régional) est responsable de 11,4% des consommations d'énergie et 5,9% des émissions de GES sur le territoire de Liffré Cormier Communauté. Le secteur « Industries Alimentaires et Boissons » représente 61% des consommations d'énergie du secteur et 57% des émissions de gaz à effet de serre. Ce secteur est constitué de 16 entreprises, représentant 29% des emplois industriels. 47% des consommations d'énergie du secteur relèvent du gaz, 40% de l'électricité. Un quart des émissions de GES du secteur sont non-énergétiques et relèvent de l'usage de différents gaz et process industriels.</p> <p>L'évolution des pratiques des entreprises présente ainsi plusieurs enjeux :</p> <p>Le développement de l'économie circulaire et des circuits courts / Soutien au commerce de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des emplois dans le domaine de la transition énergétique et climatique ; - L'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie (process industriels, bâtiments...) et l'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs stratégies ; - L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique) ; - La réduction de l'impact du Fret sur le territoire ; - Le développement de l'utilisation des potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets, assainissement) ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...) ; - La prise en compte des questions de santé publique (liens entre impacts environnementaux et santé). 	

Objectifs			
Accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, dans leurs projets de rénovation / réhabilitation / construction de bâtiments et dans leurs projets de production-consommation ENR			
Description de l'action			
Proposer une démarche permettant de mettre en place une dynamique de maîtrise et d'économie d'énergie (sensibilisation, diagnostic, conseil, aides financières) à destination des différents types d'acteurs économiques			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Intégration d'une dimension "économie d'énergie" et "ENR" dans le parcours du porteur de projet et de l'entrepreneur assuré par LCC : recensement de tous les dispositifs d'accompagnement existants, définition d'une procédure d'accompagnement (à partir de quand parle-t-on "énergie" à un porteur de projet ?)		2020
2	En partenariat avec les organismes consulaires et les autres acteurs concernés, définir la démarche qui pourrait être mise en place en fonction des différentes cibles (Industrie, PME, Artisans, ...) sur le principe de la réalisation d'un diagnostic et l'accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'action sur 2 à 3 ans > Se rapprocher de la CCI, la CMA et de la Région pour identifier leurs offres d'accompagnement > Se rapprocher de l'ADEME pour connaître les modalités de l'opération "TPE & PME gagnantes sur tous les coûts" (https://www.gagnantessurtouslescouts.fr) et en faire la promotion > Se rapprocher de l'ALEC et la CMA pour l'opération "Commerçants éclairés" > Se rapprocher de la Région Bretagne qui peut financer du conseil via le Breizh Fab pour les industries		2020-2021
3	Établir une convention entre Liffré Cormier Communauté et les différentes parties prenantes		2021
4	Subventionner l'accompagnement de 35 nouvelles entreprises par an (20 de moins de 10 salariés et 15 de plus de 10 salariés)		2022-2025
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		CCI, CMA	
		Région	
		Réseaux d'entreprises	
		ALEC	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Favoriser les activités économiques durables : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/538-180			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Mobilisation de l'équipe du Service Développement économique			
Partenariats	A définir		
Apport de compétences techniques complémentaires (en interne, via des partenariats ou des prestations)	A définir		
Total	- €	- €	- €

Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi <u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Elaboration d'une méthode d'accompagnement "Energie" des entreprises Mise en œuvre de partenariats <u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Consommation d'énergie du secteur tertiaire Emission de GES et de polluants atmosphériques du secteur tertiaire Consommation d'énergie du secteur industrie (hors branche énergie) Emission de GES et de polluants atmosphériques du secteur industrie (hors branche énergie) Nombre de signataires de chartes d'engagement/sites certifiés ISO 50001 Réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques démontrée sur certaines actions (par exemple tonnes de CO2 économisées sur la base des objectifs fixés) Budget en euros.an pour les actions à destination des entreprises pour l'amélioration de leurs performances énergétique	Gains Carbone Possibilité de quantification : Difficile Emissions initiales* (TCO2e) : 7 263 Economie carbone (TCO2e) : A calculer % de réduction de l'action : - Emissions post-action (TCO2e) : - % de réduction / total : -		
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - lien avec les actions : 113 et 225 Impacts Négatifs - A priori, néant.			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Émissions liées au consommations d'énergies des entreprises



Fiche action 2.3.2	Identifier et accompagner la mise en œuvre les leviers pour diminuer l'impact des pratiques agricoles sur le climat	
Thématique	Mutations économiques Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Changement de pratiques des acteurs économiques	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) / > Offrir des solutions d'accompagnement adaptées aux nouveaux enjeux du développement durable Agriculture / OS n°4 : Diversification des activités agricoles	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
L'agriculture représente 4,4% des consommations d'énergie du territoire et 50% des émissions de GES dont 95% sont d'origine non énergétiques (engrais et élevage). Les émissions de GES liées à l'alimentation et la consommation des ménages ne sont pas estimées. Elles interviennent majoritairement en dehors du territoire communautaire, mais on peut estimer qu'elles représentent le secteur le plus émetteur. Le domaine d'activité agricole connaît un contexte en pleine mutation, face aux obligations réglementaires et à l'augmentation du prix de l'énergie et des intrants. De plus en plus de producteurs pratiquent la vente directe ou le regroupement en marchés de producteurs, ce qui répond à une réelle demande des consommateurs, qui s'amplifie depuis quelques années.		
Objectifs		
Elaborer et mettre en œuvre une politique agricole communautaire, en soutenant les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture		
Description de l'action		
L'action consiste à soutenir des projets d'expérimentation dans les exploitations agricoles visant à consommer moins d'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, stocker du carbone, réduire les polluants atmosphériques, produire de l'énergie renouvelable ou s'adapter aux changements climatiques. Il conviendra de préciser la gouvernance relative aux relations avec le monde agricole (rôle de la Communauté, rôle des communes).		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Sensibiliser / informer les acteurs agricoles sur les pratiques permettant de réduire les impacts environnementaux	2021-2025
2	Définir les besoins, et identifier le ou les acteurs du territoire pouvant mettre en place des projet d'expérimentation auprès des acteurs du monde agricole	2021-2022
3	Définir la liste des projets d'expérimentation à mener	2022
4	Conventionner avec le ou les acteurs pour piloter et mettre en œuvre l'action	2023-2025
5	Suivre l'avancement des projets et capitaliser les résultats pour encourager au changement de pratiques	2023-2025
6	Inciter / accompagner / soutenir les acteurs souhaitant réaliser une conversion	2021-2025
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		CA, CIVAM, associations et syndicats d'agriculteurs	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Soutenir une agriculture et alimentation plus durable : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/570-212			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification : Difficile		
Définition d'un plan d'actions	Emissions initiales* (TCO2e) : 83 243		
Mise en œuvre de partenariats	Economie carbone (TCO2e) : A calculer		
	% de réduction de l'action : -		
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) : -		
Emissions directes de GES du secteur agriculture (tonne éq. CO2 et tonne/ha)	% de réduction / total : -		
Emissions directes de polluants atmosphériques du secteur agriculture (tonne et tonne/ha)			
Part de producteurs engagés dans une démarche agroécologique ou une démarche qualité			
% d'agriculteurs ayant suivi une formation pour améliorer la durabilité des pratiques agricoles (rapporté au nombre total d'agriculteurs) : gestion des intrants, de l'eau, énergies renouvelables, qualité des sols, rotation des cultures, biodiversité...			

Impacts environnementaux
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none">- préservation de la ressources en eau et limitation de la pollution des sols avec la réduction des intrants- maintien des paysages agricoles et diversification des éco systèmes (haies bocagères notamment)- Anticiper les effets du changement climatique par l'adaptation des cultures, de l'élevage, et de leurs pratiques- Potentiels de séquestration carbone et de développement des énergies renouvelables- réduction des polluants atmosphériques (ammoniac principalement) par des pratiques utilisant moins d'intrants. <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none">- A priori, néant
Commentaires / Divers / Points de vigilance
<p>Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation des acteurs agricoles à l'évolution des changements de pratiques <p>> pour aller plus loin...</p> <ul style="list-style-type: none">- Introduction de nouvelles cultures et pratiques culturales pour faire des économies d'eau (agroforesterie, permaculture, ...)- Mettre en place une filière énergétique et/ou agro matériaux de construction <p>* Agriculture</p>



Fiche action 2.3.3	Accompagner la sensibilisation des entreprises aux enjeux du changement climatique
Thématique	Mutations économiques Accompagnement au changement
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés adapter notre territoire aux défis du changement climatique
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Diversification de leurs activités et développement de nouveaux débouchés
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) / > Offrir des solutions d'accompagnement adaptées aux nouveaux enjeux du développement durable OS n°1 : Développer un accompagnement complet et adapté aux besoins des entreprises / > Renforcer l'offre de formation (définir la ou les cibles) per exemple Numérique, RSE / DD / Croissance verte / Recrutement / apprentissage :
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>En 2016, on compte 1799 établissements et 8232 emplois sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté.</p> <p>Le secteur du commerce, transport et services divers représente 58% des établissements actifs et 29% des emplois sur le territoire. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale représente 15% des établissements actifs et 38% des emplois sur le territoire. Le secteur agricole représente 12% des établissements actifs et 5% des emplois sur le territoire. Le secteur de l'industrie représente 6% des établissements et 20% des emplois.</p> <p>En l'occurrence, le secteur "Industrie" (selon la définition de l'observatoire régional) est responsable de 11,4% des consommations d'énergie et 5,9% des émissions de GES sur le territoire de Liffré Cormier Communauté.</p> <p>Le secteur « Industries Alimentaires et Boissons » représente 61% des consommations d'énergie du secteur et 57% des émissions de gaz à effet de serre. Ce secteur est constitué de 16 entreprises, représentant 29% des emplois industriels. 47% des consommations d'énergie du secteur relèvent du gaz, 40% de l'électricité. Un quart des émissions de GES du secteur sont non-énergétiques et relèvent de l'usage de différents gaz et process industriels.</p> <p>L'évolution des pratiques des entreprises présente ainsi plusieurs enjeux :</p> <p>Le développement de l'économie circulaire et des circuits courts / Soutien au commerce de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des emplois dans le domaine de la transition énergétique et climatique ; - L'efficacité énergétique dans le tertiaire et l'industrie (process industriels, bâtiments...) et l'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs stratégies ; - L'innovation des entreprises, pour une diversification des débouchés économiques, y compris dans la production d'ENR ; - Le développement d'une image attractive du territoire (dynamisme et innovation économique en matière de transition énergétique et climatique) ; - La réduction de l'impact du Fret sur le territoire ; - Le développement de l'utilisation des potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets, assainissement) ; - La sensibilisation et le développement des connaissances / conseils de tous les publics sur toutes les thématiques du PCAET (citoyen, professionnels, collectivités, élus, ...) ; - La prise en compte des questions de santé publique (liens entre impacts environnementaux et santé). 	
Objectifs	
<p>Accompagner les entreprises dans la compréhension des enjeux (enjeux économiques, sociaux, environnementaux) relatifs au changement climatique et des conséquences pour leur activité</p> <p>Accompagner les entreprises et acteurs économiques dans la transformation de "contraintes" en "opportunités" de développement</p>	

Description de l'action			
L'action consiste à proposer une information aux entreprises sur le changement climatique, y compris sur la dimension économique et environnementale (augmentation du coût des énergies et des matières premières, risque climatique et conséquences sur les ressources naturelles), puis à les accompagner dans la définition de nouveaux débouchés (volet analyse d'éco-marché et éco-conception). Après une première sensibilisation qui peut être collective, un accompagnement personnalisé semble nécessaire.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Identifier des exemples d'adaptation économique à valoriser		2021
2	Définition d'outils de réflexion et d'aide à la décision à destination des entreprises, présentant la vulnérabilité des différentes filières économiques		2021
3	Identifier les partenaires à même de pouvoir intervenir auprès des acteurs économiques et les thématiques à aborder		2021
4	Contractualiser avec la ou les structures identifiées et identifier clairement les thématiques à aborder		2022
5	Suivre l'évolution des interventions		2022-2025
6	Monter en compétences en interne au sein de LCC		2020-2025
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		CCI / CMA / CRAB	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Réseaux d'entreprises ADEME	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Favoriser les activités économiques durables : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/538-180			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	-
Total	- €		€
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	-
Total	- €		€

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Elaboration d'une méthode d'accompagnement "Energie" des entreprises</p> <p>Mise en œuvre de partenariats</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Consommation d'énergie du secteur tertiaire et du secteur industrie</p> <p>Emission de GES et de polluants atmosphériques du secteur tertiaire et du secteur industrie</p> <p>Nombre de signataires de chartes d'engagement/sites certifiés ISO 50001</p> <p>Nombre d'entreprises impliquées dans une réflexion sur leur adaptation au changement climatique (recherche de nouveaux débouchés, adaptations des process...)</p> <p>Réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques démontrée sur certaines actions (par exemple tonnes de CO2 économisées sur la base des objectifs fixés)</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : 100 956</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect sur la réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air - Anticipation des impacts économiques, sociaux et environnementaux liés au changement climatique <ul style="list-style-type: none"> > prévention vis à vis des coûts liés aux risques, du coût de l'inaction face à la dépendance aux énergies fossiles et aux matières premières > prévention et anticipation des impacts pour les salariés (adapter les conditions de travail en cas d'épisode de canicule par exemple) > préservation des ressources naturelles (espaces naturels, ressource en eau, anticipation des pénuries d'eau...) - Potentiel de création d'activités économiques innovantes et d'emplois <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Industrie + tertiaire + agriculture



Fiche action 2.3.4	Favoriser ou faire émerger un réseau des professionnels du bâtiment pour l'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation	
Thématique	Mutations économiques Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Poursuivre et développer l'adaptation de nos logements aux évolutions climatiques	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants / Améliorer le confort du parc de logements : résorber les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Diversification de leurs activités et développement de nouveaux débouchés	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le résidentiel représente 35% des consommations d'énergie du territoire et 12% des émissions de GES. Malgré un parc plutôt récent, en 2010 seuls 3% des logements du territoire présentaient un niveau de performance énergétique satisfaisant au regard de la réglementation en vigueur.</p> <p>Le diagnostic du PLH révèle qu'en 2014, 54 % du parc social est classé en E, F ou G.</p> <p>Comme sur tous les territoires, la rénovation thermique des bâtiments est le principal enjeu du secteur.</p> <p>La collectivité a un rôle à jouer pour informer et inciter les acteurs professionnels du bâtiment (promoteurs, investisseurs, artisans, bureau d'études, administrateurs de biens, notaires, agents immobiliers...) à intégrer les enjeux climat-air-énergie à leurs activités. Ces actions sont réalisées via une plateforme territoriale de la rénovation énergétique ou des conventions volontaires, contenant des standards de construction et de rénovation élevés, des objectifs d'efficacité énergétique, la sensibilisation des occupants.</p>		
Objectifs		
<p>Accompagner les PME du BTP dans l'acquisition de compétences leur permettant de contribuer à la transition énergétique et climatique</p> <p>Assurer une cohérence entre toutes les étapes d'un projet d'aménagement ou de construction.</p> <p>Encourager les particuliers à entamer une démarche de rénovation énergétique tout en encourageant l'économie locale</p> <p>Accompagner au développement de ce nouveau marché</p>		
Description de l'action		
<p>L'action consiste, dans le cadre de la stratégie de développement économique du territoire, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place et développer une relation de coopération entre les plateformes et les entreprises ; - Renforcer la montée en compétence des entreprises ; - Valoriser les savoir-faire des entreprises et conforter leur stratégie de communication auprès du grand public ; - Favoriser la coordination des entreprises. 		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Définir les objectifs et les modalités d'un programme d'information / formation (à destination des entreprises artisanales du territoire, des architectes, maîtres d'œuvre, ...)	2021
2	Définir et signer les partenariats permettant de mettre en œuvre ce programme	2021
3	Pilotage et suivi du partenariat	2021-2025
4	Identifier avec l'aide des partenaires (organismes consulaires, Région...) les entreprises du bâtiment du territoire qui souhaitent faire connaître leur services	2021
5	Proposer une campagne d'information au public avec l'aide des représentants professionnels (CAPEB, CMA, FBTP par exemple) ou d'experts de la rénovation	2021-2022
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		LCC - Service Urbanisme / Habitat	
		CMA, CAPEB, ...	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Ecobatys	
		Communes	
		ALEC, Ordre des architectes, CAUE, CMA	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/548-190			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Partenariat CMA			
Mise à disposition de locaux			
Logistique			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Mise en œuvre de partenariats	Emissions initiales* (TCO2e) :		19 994
	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre de partenariats avec les acteurs du bâtiment	% de réduction / total :		-
Part moyenne d'entreprises du bâtiment qualifiées en RGE (%) : il s'agit de la part moyenne d'entreprises de construction (artisans et bureaux d'études) dont le siège est domicilié sur la collectivité et qui sont qualifiées RGE.			
Economies d'énergie et de GES générées par les conseils apportés par les professionnels du BTP			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air
- Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air)
- Augmentation des compétences et du savoir-faire local > impact potentiel sur le maintien voire la création d'activités économiques supplémentaires, et la création d'emplois.
- Impact positif indirect sur la santé des habitants, notamment sur la qualité de l'air, la diminution du risque lié à la vulnérabilité en période hivernale (risque de maladie si le ménage n'a pas les moyens de se chauffer correctement).

Impacts Négatifs

- Impact indirect, lors de la concrétisation de travaux : Fabrication des matériaux utilisés pour d'éventuels travaux et fabrication des équipements de production d'énergie

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations (sous entendu dans l'action ?)

- Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)

* Résidentiel

Fiche action 2.3.5.		Soutenir le développement des matériaux biosourcés et/ou sains	
Thématique		Mutations économiques Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Poursuivre et développer l'adaptation de nos logements aux évolutions climatiques Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social / Préparer les évolutions de demain en matière d'urbanisation par une réflexion en faveur d'une densité maîtrisée et de formes urbaines innovantes (Bimby)		
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants / Améliorer le confort du parc de logements : résorber les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Diversification de leurs activités et développement de nouveaux débouchés		
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture OS n°2 : Productions locales OS n°4 : Diversification des activités agricoles		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
Le secteur du bâtiment est au cœur des enjeux du développement durable. Construire ou rénover des bâtiments de manière écoresponsable nécessite de considérer l'ouvrage dans son ensemble, depuis la production des matériaux qui le composent jusqu'à sa déconstruction. La filière des matériaux biosourcés a été identifiée par le ministère de l'Écologie comme l'une des filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir. Cela notamment en raison de son rôle pour diminuer notre consommation de matières premières d'origine fossile, limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques. Le recours à des matériaux biosourcés s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de développement durable. Une vigilance doit toutefois être portée sur le caractère "sain" des matériaux utilisés.			
Objectifs			
Devenir un territoire producteur et utilisateur d'agro matériaux permettant ainsi de réduire les émissions associées à la fabrication et au transport des matériaux issus des filières classiques (béton, isolant, ...).			
Description de l'action			
En lien avec la stratégie de développement économique, l'action consiste à accompagner le déploiement d'une filière éco matériaux sur le territoire.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Monter en compétences (possibilité, coûts, filières d'approvisionnement, caractéristiques techniques, ...) : programme de formation pour les entreprises, adhésion à Ecobatys		2020
2	Systématiser l'utilisation d'éco-matériaux / matériaux biosourcés / matériaux sains pour les travaux de réhabilitation / construction des bâtiments communautaires et mobiliser les communes dans cette dynamique		2020-2025
3	Sensibiliser et soutenir les agriculteurs du territoire à la production de matériaux de construction biosourcés		2020-2025
4	Sensibiliser les entreprises à l'impact des matières premières qu'elles utilisent (cf. action 233)		2020-2025
5			
6			
7			

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		LCC - Pôle technique	
<input checked="" type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Communes Région, Département ADEME, CCI, CIVAM, ONF, CSTB, CAPEB, ... Ecobatys	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Adhésion Ecobatys	4 250 €	4 250 €	
Programme de formation CMA ?	A définir		
Total	4 250 €	4 250 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Mise en œuvre d'un partenariat avec Ecobatys	Emissions initiales* (TCO2e) :		A calculer
Mise en œuvre d'un partenariat avec la CMA	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
	Emissions post-action (TCO2e) :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	% de réduction / total :		-
Nombre d'artisans participant aux formations proposées sur le territoire			
Evolution des matériaux utilisés dans la construction ou la rénovation			
Evolution des émissions de GES du secteur (directs et indirects)			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air
- Amélioration du confort du logement (énergie,
- Amélioration de la qualité de l'air (santé)
- Augmentation des compétences et du savoir-faire local > impact potentiel sur le maintien voire la création d'activités économiques supplémentaires, et la création d'emplois.
- Préservation des ressources naturelles (matières premières)

Impacts Négatifs

- Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels
- Veiller à la non concurrence avec la production alimentaire

Commentaires / Divers / Points de vigilance

-

- * Emissions liées à la fabrication des matériaux classique utiliser pour l'ensemble des travaux sur le territoire



Fiche action 2.3.6		Développer une offre touristique durable	
Thématique		Mutations économiques Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Engager ensemble avec les entreprises les réponses aux mutations et aux défis de nos sociétés / Soutenir l'engagement des acteurs économiques dans la transition écologique et solidaire Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels / Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et des habitants aux enjeux environnementaux	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Accompagnement des acteurs du territoire dans leur transition / Diversification de leurs activités et développement de nouveaux débouchés	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social)	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
Le tourisme est la première industrie du monde : en 2015 il représente 7 % du PIB français, 10% du PIB mondial, un emploi sur onze, 6% des exportations mondiales et 30 % des exportations de services [données OMT]. Il est directement et indirectement lié à de nombreux secteurs économiques, et ce dans le monde entier : son caractère transversal en fait un enjeu majeur de développement pour les territoires. D'une manière générale, les demandes pour des offres touristiques plus respectueuses de l'environnement sont de plus en plus nombreuses. Cela peut même devenir un critère de différenciation. En particulier, le territoire de Liffré-Cormier Communauté souhaite conforter un développement touristique de proximité, grâce à la valorisation des espaces naturels et des sites historiques présents sur le territoire. Cette ambition vise à proposer un tourisme de proximité, accessible aussi bien "géographiquement" que socialement, à l'ensemble des habitants du bassin de vie. La valorisation des sites ou éléments les plus remarquables peut contribuer à accroître le rayonnement du territoire : le développement de cette offre touristique doit être pensé en cohérence avec les enjeux Climat-Air-Energie.			
Objectifs			
Réduire les déplacements pour les motifs loisirs-tourisme Adapter l'offre touristique aux enjeux climatiques et énergétiques Contribuer au développement d'une filière touristique locale			
Description de l'action			
En lien avec la stratégie de développement économique, l'action consiste à construire avec les différents acteurs concernés une stratégie de mise en valeur touristique communautaire, basée sur les atouts singuliers du territoire et compatible avec les enjeux climat air énergie. Plus précisément, l'action requiert d'impliquer / soutenir les prestataires touristiques à s'engager dans cette voie à opérer la mutation vers des pratiques durables.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Montée en compétence sur les questions de tourisme durable		2020
2	Définir une programme d'information / sensibilisation / formation aux enjeux environnementaux et économiques de la transition du secteur		2020
3	Proposer un accompagnement des professionnels à engager une démarche vertueuse (diagnostic, plan d'action, accompagnement)		2021-2025
4	Capitaliser l'expérience d'accompagnement et la généraliser		2021-2025
5	Construire une identité touristique durable en capitalisant amplifiant les pratiques actuelles (boucles vertes, cyclo tourisme, tourisme 4 saisons, ...)		2021
6			
7			

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD / Tourisme	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Région, CRT, CDT, Destination touristique	
		Professionnels du tourisme	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Développer un tourisme durable : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/517-159			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	- €
Suivi		Gains Carbone	
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)		Possibilité de quantification : Non	
		Emissions initiales* (TCO2e) : A calculer	
		Economie carbone (TCO2e) : -	
		% de réduction de l'action : -	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)		Emissions post-action (TCO2e) : -	
Nombre d'hébergements labellisés Ecolabel Européen (ou équivalent) / Total d'hébergements touristiques sur le territoire		:	
Nombre de km de circuits de randonnée pédestre / cyclable / équestre créés ou remis en état		% de réduction / total : -	
% de visiteurs utilisant TC / Evolution dans le temps			
Nombre de porteurs de projets touristiques engagés dans une démarche d'évolution de leurs pratiques			
Nombre de formations réalisées - nombre de participants / nombre d'actions de sensibilisation effectuées - nombre de personnes sensibilisées			
Offre d'activités touristiques proposée sur le territoire, évolution des fréquentations et conséquences sur l'évolution des flux touristiques			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs :

- Réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO2, et amélioration de la qualité de l'air, liée au transport
- Préservation et valorisation des milieux naturels
- Impacts positifs multiples indirects sur les éco comportements des touristes : amélioration du tri des déchets, alimentation plus saine et sur des produits locaux, modifications des pratiques de déplacements...)
- Potentiels de créations d'activités économiques et de création d'emplois (en lien direct avec le tourisme, et sur d'autres activités connexes - agriculture durable, transport...)

Impacts Négatifs

- Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels

Commentaires / Divers / Points de vigilance

-

* Émissions liées aux déplacements, à l'hébergement et à la consommation des touristes



Fiche action 3.1.1	Mettre en place une gouvernance adaptée pour piloter, suivre et évaluer le PCAET	
Thématique	Pilotage Mobilisation des acteurs	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels / Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et des habitants aux enjeux environnementaux	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du PLH / Assurer la cohérence avec les autres dispositifs (PCAET)	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>Le Plan Climat de Liffré-Cormier Communauté est un projet de développement territorial durable, qui s'intègre dans le projet de territoire et irrigue l'ensemble des politiques sectorielles communautaires. Les communes sont également invitées à s'emparer du Plan Climat afin de contribuer à sa mise en œuvre. Plus globalement, la Communauté de communes doit définir son positionnement afin d'assumer le rôle de coordinateur de la transition énergétique et climatique, à l'échelle du territoire.</p> <p>La collectivité s'organise en interne pour assurer le pilotage de la politique climat air énergie de la façon la plus transversale possible.</p>		
Objectifs		
<p>Fédérer et organiser l'ensemble des démarches relatives au Plan Climat sur le territoire Assurer la cohérence du Plan Climat avec le projet de territoire et les autres documents stratégiques (PLH, SDEE, schéma des déplacements...).</p> <p>S'assurer de la réussite des projets et pouvoir en mesurer les effets par une organisation efficace au sein de la collectivité, et avec les communes et partenaires</p>		
Description de l'action		
L'action consiste à établir une procédure de suivi et d'évaluation du PCAET, en mobilisant les instances communautaires (commissions, bureau communautaire, Conseil communautaire) ainsi qu'un Comité de pilotage dont la composition et le rôle seront à définir. L'action doit également permettre de définir une méthode pour optimiser l'appropriation du PCAET par les communes et les acteurs du territoire.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Etablir une organisation interne permettant la mise en œuvre du plan d'actions établi dans les différents secteurs : un chef de projet par action, comité de pilotage transversal	2020
2	S'assurer d'avoir un double voir triple portage et pilotage des actions par les élus et services concernés	2020
3	Définir une méthode afin que les impacts Habitat / Déplacement / Climat-Air-Energie-Environnement soit systématiquement "étudiés" dans l'ensemble des projets de la collectivité	2020
4	Formaliser l'ambition de la collectivité et de ses partenaires	2020
5	Faire des points réguliers sur l'avancement des actions au travers d'un tableau de bord commun (Tableur commun partagé) : Réunir l'équipe projet au minimum 2 fois par an pour assurer le suivi	2020-2025
6	Prévoir une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires associés à la démarche pour faire un bilan de l'état d'avancement et recadrer / adapter la planification des actions le cas échéant	2020-2025
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input checked="" type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Etat, Région, Département, Pays	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Assurer le pilotage et le portage de la politique climat air énergie - https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/525-167			
Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat air énergie : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/522-164			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
		- €	- €
Total	- €		
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
		- €	- €
Total	- €		
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Création du COPIL	Emissions initiales* (TCO2e) :		324 111
Définition des pilotes de chaque action	Economie carbone (TCO2e) :		-
Création, validation et partage d'un outil de suivi du PCAET	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e)		-
Nombre de réunions du comité de pilotage / an	:		
Taux de participation des membres prévus aux comités de pilotage	% de réduction / total :		-

Impacts environnementaux
Impacts indirects
Impacts Positifs
- Le pilotage du PCAET et l'implication des agents, élus, et acteurs du territoire vont conditionner le niveau de réussite du PCAET, et la bonne mise en œuvre des actions.
- le suivi et le système d'amélioration continue sous-entendu dans le mise en œuvre du PCAET va théoriquement suivre les impacts environnementaux potentiels, et mettre en place des mesures correctives en cas d'impacts (négatifs).
Impacts Négatifs
- A priori, néant
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 3.1.2	Elaborer un plan média du PCAET	
Thématique	Accompagnement au changement	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mobiliser de façon positive la population autour du défi climatique	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
<p>L'énergie, le climat, et la qualité de l'air sont l'affaire de tous et touchent à notre quotidien : habiter, se chauffer, se déplacer, se nourrir, travailler, consommer, ... Cela impacte tous les habitants et acteurs du territoire, qui voient des factures d'énergie augmenter, qui sont impactés par la pollution atmosphérique et qui demain devront s'adapter au réchauffement climatique (sécheresse, montée du niveau de la mer,...).</p> <p>Il est donc nécessaire d'informer et impliquer le plus grand nombre dans la mise en œuvre du PCAET.</p> <p>Pendant l'élaboration du Plan Climat, plusieurs outils ont d'ores et déjà été mobilisés pour informer, sensibiliser et associer les habitants et les acteurs du territoire (élu, associations, partenaires, entreprises, membres du Conseil de développement) à la démarche. Cette dynamique doit être poursuivie afin d'assurer une cohérence dans la démarche de mobilisation des acteurs.</p> <p>Enfin, le rôle de coordinateur de la transition écologique et climatique implique de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs : le plan média a vocation à permettre la promotion et la valorisation de l'ensemble des actions menées sur le territoire et qui participent à la mise en œuvre du Plan Climat.</p>		
Objectifs		
<p>Informer les citoyens et acteurs du territoire de l'avancement et les temps forts du Plan Climat</p> <p>Poursuivre la sensibilisation des citoyens et acteurs du territoire aux enjeux Climat-Air-Energie</p> <p>Mobiliser les acteurs et les citoyens du territoire dans la mise en œuvre du Plan Climat</p> <p>Valoriser les initiatives locales en faveur de la transition climatique et énergétique</p>		
Description de l'action		
L'action consiste à définir et mettre en œuvre la feuille de route de communication du PCAET (canal de diffusion, type d'information, fréquence, ...).		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Définition des besoins, des objectifs et des cibles visées	2020
2	Identification des types de support / moyens de communication, de leur fréquences et des budget nécessaires	2020
3	Récapitulatif de l'ensemble des interventions prévues au sein d'un document constituant en lui-même le plan média	2020
4	Poursuite du mini-site "Agissons pour le climat" : diffusion du PCAET, promotion des initiatives (réintégration sur le site de LCC)	2020-2025
5	Valorisation des initiatives publiques (avec utilisation du logo Agissons pour le climat) et privées	2020-2025
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Communication	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Acteurs locaux	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/533-175			
Sites Internet et outils de communication des communes			
Réseaux sociaux			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Publication et diffusion de supports de communication	3 000 €	3 000 €	
Total	3 000 €	3 000 €	-
			€
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	-
			€
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Poursuite des outils de communication créés lors de l'élaboration : logo et slogan, site Internet, charte graphique	Emissions initiales* (TCO2e) :		324 111
Définition d'un plan de communication adapté aux différentes cibles	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre et type d'actions de communication réalisées par an sur le climat, l'air et l'énergie	% de réduction / total :		-
Nombre de personnes touchées par les actions de communication mises en place			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Impacts indirects potentiels forts sur les changements de comportements des citoyens > réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, et amélioration de la qualité de l'air, sur des thèmes très variés (alimentation saine, déchets, préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, pollution, qualité des sols...).

Impacts Négatifs

- Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandations complémentaires

- Développer un plan média éco responsable et éco conçu (méthodes et lieu de fabrication, modes de distribution et valorisation du produit en fin de vie ; anticiper l'obsolescence des contenus, couleurs utilisées et consommations énergétiques, papier éco labellisé, type d'encre...)

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 3.1.3	Mettre en place l'animation territoriale et la participation citoyenne autour du plan climat	
Thématique	Accompagnement au changement Mobilisation des acteurs	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
La démarche de Plan Climat Air Energie Territorial nécessite d'être menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dont certains (partenaire ou habitant) ont participé à son établissement (COPIL, Forum-acteurs, Labo participatif, cahier d'acteurs...) L'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PCAET implique de poursuivre cette mobilisation / implication des parties prenantes.		
Objectifs		
Poursuivre la sensibilisation des citoyens et acteurs du territoire aux enjeux Climat-Air-Energie Mobiliser les acteurs et les citoyens du territoire dans la mise en œuvre du Plan Climat Valoriser les initiatives locales en faveur de la transition climatique et énergétique		
Description de l'action		
L'action consiste à identifier, pour chaque action, le niveau d'animation et de participation pertinent et les acteurs concernés, afin de définir et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation cohérente. L'action devra également permettre d'assurer l'implication et la mobilisation des services de la Communauté et des communes, ainsi que des différents acteurs du territoire, et ce tout au long de la mise en œuvre du PCAET (en lien avec action 312 - Plan Médias). Le recrutement d'un agent en charge de l'accompagnement au changement permettra d'initier et de piloter cette action, ainsi que toutes celles relatives aux changements de pratiques et à la mobilisation des habitants. A défaut d'un recrutement, une convention avec un partenaire pourra être envisagée afin de bénéficier de moyens humains aptes et compétents pour assurer ces missions.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Identifier les actions nécessitant ou permettant de poursuivre la démarche d'animation et participation territoriale, définir la méthode de concertation et la stratégie de mobilisation adaptée à chaque action	2020-2025
2	Impliquer les services de LCC et des communes dans la mise en œuvre d'au moins une action du Plan Climat, éventuellement sous forme d'appel à initiatives / engagements	2020-2025
3	Poursuivre la participation citoyenne en associant les habitants et acteurs locaux à des projets	2020-2025
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, associations	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Mobiliser la société civile en développant la concertation : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/530-172			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Poste Chargé de mission "Accompagnement au changement" (ou partenariat avec prestataire) - 0,2 ETP	30 000 €	30 000 €	
Total	30 000 €	30 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Définition d'un outil méthodologique permettant de structurer la concertation déployée pour chaque action	Emissions initiales* (TCO2e) :		324 111
Elaboration d'un appel à projets à destination des services de la Communauté	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre et type d'outils de concertation mobilisés chaque année	:		
Budget annuel dédié à la concertation	% de réduction / total :		-
Nombre et types d'acteurs touchés / impliqués dans la concertation			

Impacts environnementaux

Impacts Positifs

- Impacts indirects potentiels forts sur les changements de comportements des citoyens/création de projets > réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, et amélioration de la qualité de l'air, sur des thèmes très variés (alimentation saine, déchets, préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, pollution, qualité des sols...).
- Création de lien social sur le territoire, et potentiels d'activités citoyennes créatrices de valeur ajoutée pour le territoire.

Impacts Négatifs

- Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels

Commentaires / Divers / Points de vigilance

Recommandation complémentaire

- Exemplarité des collectivités (LCC, communes) lors de l'organisation d'évènements

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 3.1.4		Etablir une culture commune autour des enjeux climatiques	
Thématique		Accompagnement au changement Mobilisation des acteurs	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mobiliser de façon positive la population autour du défi climatique Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de notre environnement / Accompagner le changement en sensibilisant la population à un mode de vie responsable par des animations de proximité Impliquer les habitants aux décisions publiques par une démarche globale de participation / Développer l'éducation à la citoyenneté, aux compétences et missions des collectivités	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		OS n°1 : Être capable d'accompagner le changement (technologique, économique, environnemental, social) OS n°1 : Développer un accompagnement complet et adapté aux besoins des entreprises	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
La consommation d'énergie par personne a été multipliée par 10 en 100 ans. Si la consommation d'énergie fossile augmente de 2% par an, nous aurons épuisé toutes les réserves connues en 2050 et supposées en 2100. Près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont liées aux mode de vie des ménages : chauffage domestique, déplacements, achats. La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable sont des éléments essentiels pour permettre le changement de comportement nécessaire pour limiter la hausse des température en dessous des 1,5°C.			
Objectifs			
Poursuivre les actions d'information, de sensibilisation et d'échange autour des enjeux climatiques Faciliter / encourager / soutenir les changement de pratiques			
Description de l'action			
L'action consiste à établir une culture commune autour des enjeux climat-air-énergie tout en veillant à adapter le discours en fonction des publics (scolaire, ménages, entreprises, ...), au travers d'une information adaptée, régulière et complémentaire, de temps forts et de canaux de diffusion multiples.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Définir des partenariats avec les services LCC et communaux, afin de toucher différents publics cibles : entreprises, agriculteurs, familles avec enfants, seniors, ...		2020-2025
2	Poursuivre la mobilisation du conseil de développement (par exemple, mobilisation sur le suivi et l'évaluation de certaines actions)		2020-2025
3	Organiser un temps fort par an en parallèle d'un évènement national ou Européen (semaine du DD, ...)		2020-2025
4	S'appuyer sur les communes pour relayer les informations (liens avec l'action 312 - plan média)		2020-2025
5	Mettre en place / Amplifier le dispositif Eco-école sur le territoire et proposer aux écoles des actions de sensibilisation Enfants / parents sur la thématique Energie / Climat		2022-2025
6	Envisager la diffusion du dispositif "Eco-école" auprès des entreprises ("Eco-entreprises")		2023-2025
7	Soutenir les actions de sensibilisation menées par les différents partenaires (ALEC, associations locales ...)		2020-2025

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, associations	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Conseil de développement	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Définition d'un programme d'actions	Emissions initiales* (TCO2e) :		324 111
	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Nombre et types d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Plan Climat	% de réduction / total :		-
Nombre d'actions et de projets initiés par des acteurs autres que le PADT de LCC			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Impacts indirects potentiels forts sur les changements de comportements des citoyens > réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, et amélioration de la qualité de l'air, sur des thèmes très variés (alimentation saine, déchets, préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, pollution, qualité des sols...).			
Impacts Négatifs - Impact indirect faible sur l'impression des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
Recommandations complémentaires - Si organisation d'un temps fort > démarche éco responsable pour l'organisation de l'évènement.			

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 3.1.5.		Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire au travers d'une charte d'engagement	
Thématique		Pilotage Mobilisation des acteurs	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Accompagnement des acteurs à s'engager dans la lutte contre le changement climatique	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
La lutte contre le changement climatique est l'affaire de tous. L'atteinte des objectifs nécessaires à la limitation des impacts du changement climatique nécessite une mobilisation sans commune mesure. Par conséquent il est primordial de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire au travers un contrat d'objectif comme cela est fait à l'échelle internationale et européenne avec l'accord de Paris. A l'échelle locale, cela peut prendre la forme d'une charte d'engagement.			
Objectifs			
Poursuivre le travail de collaboration initié lors des ateliers de concertation avec les acteurs du territoire et les habitants, et les encourager à agir et à s'engager dans la mise en œuvre du PCAET Valoriser les bonnes pratiques sur le territoire			
Description de l'action			
L'action consiste à formaliser l'engagement des acteurs et des habitants grâce à la signature d'une charte d'engagement, dans la continuité des cahiers d'acteurs proposés pendant l'élaboration du Plan Climat.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Proposition d'une charte d'engagement, décrivant les actions menées ou programmées par les acteurs du territoire et la façon dont elles contribuent à la mise en œuvre du PCAET		2020
2	Associer un outil de valorisation et de promotion de l'engagement local		2020
3	Diffuser auprès des signataires de la charte le logo "Agissons pour le climat"		2020-2025
4	Informier l'ensemble des acteurs de la possibilité de prendre et / ou de valoriser leurs engagements en faveur du climat et de l'environnement grâce à la signature de cette charte		2020-2025
5	Organiser un évènement de lancement et de signature de la charte		2020
6	Faire vivre la charte via une newsletter, la mise à jour régulière des engagements et des réalisations sur le site internet dédié à la démarche, et faire au minimum un point d'avancement / temps fort annuel		2020-2025
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires : Acteurs locaux	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)			
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			

Ressources éventuelles à mobiliser			
Mobiliser la société civile en développant la concertation : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/530-172			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
Actions de communication	2 000 €	2 000 €	
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	2 000 €	2 000 €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Définition et mise en œuvre du dispositif "Charte d'engagement"	Emissions initiales* (TCO2e) :		324 111
Lancement des invitations à signer la "Charte d'engagement"	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
	Emissions post-action (TCO2e) :		-
	% de réduction / total :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)			
Nombre et typologie des acteurs ayant signé une charte d'engagement			
Contenu des chartes d'engagement signées			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs - Impacts indirects potentiels forts sur les changements de comportements des citoyens > réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, et amélioration de la qualité de l'air, sur des thèmes très variés (alimentation saine, déchets, préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, pollution, qualité des sols...).			
Impacts Négatifs - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Totalité des émissions du territoire



Fiche action 3.2.1		S'inscrire dans le projet Breizh'Hin pour monter en compétence et développer la stratégie d'adaptation du territoire	
Thématique		Accompagnement au changement Adaptation	
Orientations dont découle l'action			
<i>Projet de territoire</i>		Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mettre en capacité le territoire à gérer des crises de toute nature	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>			
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>		Adaptation / Culture communautaire de la gestion des risques et de la préservation des ressources naturelles	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>			
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>			
Contexte			
Dans le cadre du programme Européen LIFE, la Région Bretagne a lancé en 2019 un projet nommé Breizh'Hin afin de travailler sur le volet adaptation au changement climatique.			
Objectifs			
Participer au réseau régional en faveur de l'adaptation au changement climatique. Etablir un plan d'adaptation au changement climatique adapté au territoire			
Description de l'action			
L'action consiste à participer aux groupes de travail du programme régional Breizh'Hin afin de monter en compétence et pouvoir transcrire les résultats des travaux sur le territoire de LCC.			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	S'inscrire et participer aux groupes de travail régional du programme Breizh'Hin		2020
2	Restituer les résultats des séances de travail auprès d'un groupe de travail "adaptation" au sein de la collectivité		2020-2025
3	Transcrire les résultats et le programme d'action régional sur le territoire communautaire, en tenant compte des spécificités locales		2021
4	Faire valider le programme d'action ainsi établi comme le volet adaptation du PCAET de la collectivité		2021
5	Mettre en œuvre le programme d'actions		2021-2025
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input checked="" type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires : Région	
<input type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)			
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/521-163			

Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :	Non	
Participation aux travaux Breizh'Hin	Emissions initiales* (TCO2e) :	-	
	Economie carbone (TCO2e) :	-	
	% de réduction de l'action :	-	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :	-	
Définition d'une stratégie "adaptation" propre au territoire, intégrée dans le programme régional	% de réduction / total :	-	
Prise en compte de l'adaptation dans l'ensemble des politiques communautaires			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Impact indirect sur la mise en application d'actions liées au changement climatique par les services de la LCC			
Impacts Négatifs			
- Impact faible : déplacement des agents lors des réunions de travail > recommandation sur les éco déplacements des agents (train, covoiturage... ; ou faire venir le formateur si un groupe de personnes, agents ou partenaires, ont un besoin de formation).			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Adaptation > Pas d'émissions de références



Fiche action 3.2.2	Améliorer la capacité de résilience du territoire (eau, alimentation, risques sanitaires)	
Thématique	Accompagnement au changement Adaptation	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mettre en capacité le territoire à gérer des crises de toute nature Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Adaptation / Culture communautaire de la gestion des risques et de la préservation des ressources naturelles	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>		
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>		
Contexte		
Les bouleversements attendus suite aux effets du changement climatique vont toucher notre environnement au sens large (activités économiques, facture énergétique, primes d'assurance, impacts sur l'eau, impacts sur la biodiversité, rendement agricole, ...). La lutte contre le changement climatique nécessite donc de travailler à l'atténuation et l'adaptation qui consiste à réduire les impacts du changement climatique en agissant sur les effets, et non les causes, à travers "une stratégie et des actions permettant de réduire la vulnérabilité et d'accroître la robustesse des systèmes socioéconomiques et naturels face aux perturbations d'origine climatique" (ADEME).		
Objectifs		
Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire, les risques liés au changement climatique et identifier les préconisations adaptées au territoire		
Description de l'action		
L'action consiste à développer les connaissances de tous les acteurs sur les enjeux relatifs à l'adaptation, afin de favoriser la définition et la mise en œuvre d'actions adaptées aux différents publics visés.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Sur la base des études existantes et du pré-diagnostic de vulnérabilité du territoire, réaliser des approfondissements avec les partenaires adéquats sur les composantes à risque sur le territoire : - Sanitaire (qualité de l'air, ...) - ressource en eau - Alimentation - Inondations - Canicule - Forêt - Activité économique, etc.	2021-2025
2	Informer / sensibiliser sur la vulnérabilité du territoire de façon générale et de façon ciblée (risque sur les ressources en eau, zones à risque inondables, adaptation du secteur agricole, ...)	2021-2025
3	Impliquer les acteurs et les communes membre dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation (en lien avec l'action 321)	2021-2025
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - DTD	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes	
		CCAS, CIAS	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Syndicats mixtes (GEMAPI)	
		ARS, ONF	
		Organismes consulaires	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/521-163			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Mobilisation du service DTD - poste "Accompagnement au changement de pratique » (action 313)			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :		Non
Lancement d'un groupe de travail "adaptation"	Emissions initiales* (TCO2e) :		-
	Economie carbone (TCO2e) :		-
	% de réduction de l'action :		-
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :		-
Définition d'une stratégie "adaptation" propre au territoire	% de réduction / total :		-
Prise en compte de l'adaptation dans l'ensemble des politiques communautaires			
Impacts environnementaux			
Impacts Positifs			
- Adaptation et résilience du territoire face au changement climatique de manière globale			
- Anticipation des impacts économiques, sociaux et environnementaux liés au changement climatique			
> prévention vis à vis des coûts liés aux risques, du coût de l'inaction face à la dépendance aux énergies fossiles et aux matières premières			
> prévention et anticipation des impacts pour les habitants (anticipation des épisodes de canicules, organisation des conditions favorables en cas de besoin d'évacuation, adaptation des services et des équipements recevant du public en cas d'épisode de chaleur ou de froid-neige...)			
> préservation des ressources naturelles (espaces naturels, ressource en eau, anticipation des pénuries d'eau...)			
Impacts Négatifs			
- A priori, néant			
Commentaires / Divers / Points de vigilance			
-			

* Adaptation > Pas d'émissions de références



Fiche action 3.2.3	Accompagner l'augmentation de la résilience économique et climatique des exploitations agricoles du territoire
Thématique	Adaptation Mutations économiques
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	Adapter notre territoire aux défis du changement climatique / Mettre en capacité le territoire à gérer des crises de toute nature Préserver notre agriculture, tant en matière de foncier, d'installation, d'environnement que de rémunération / Soutenir les initiatives en faveur de la transition énergétique et écologique de notre agriculture
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Adaptation / Culture communautaire de la gestion des risques et de la préservation des ressources naturelles
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	Agriculture OS n°1 : Transmission reprise OS n°2 : Productions locales OS n°3 : Consommation foncière OS n°4 : Diversification des activités agricoles
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	
Contexte	
<p>Le territoire de Liffré-Cormier Communauté comptait 172 exploitations agricoles et 275 chefs d'exploitation en 2015. L'agriculture du territoire est essentiellement basée sur des filières d'élevage (laitière et viande). La Surface Agricole Utile (SAU) du territoire s'élève à 12 768 ha, soit 50% de la surface totale du territoire. 19 entreprises (soit 11%) sont en agriculture biologique et 17 entreprises commercialisent en circuit court. Le secteur agricole est faiblement consommateur d'énergie (4,4% des consommations du territoire) mais fortement émetteur en gaz à effet de serre (49,9%). Le fuel assure 74% des consommations d'énergie du secteur, en particulier pour les engins agricoles. Les consommations du secteur pourraient être couvertes par le développement d'agrocarburants (pour les engins agricoles) et d'ENR (pour les bâtiments d'élevage). Les consommations d'énergie ne représentent que 6% des émissions de GES du secteur : 94% des émissions sont non-énergétiques, qui proviennent pour 90% des activités d'élevage et pour 10% des pratiques culturales.</p> <p>En terme de vulnérabilité au changement climatique, le secteur est sensible à l'évolution de la biodiversité : les changements de concentration en CO2 de l'atmosphère, les modifications des températures et celles des précipitations, peuvent avoir des impacts sur le métabolisme et le développement des animaux, la croissance, la respiration, la composition des tissus végétaux, les mécanismes de photosynthèse, les cycles de vie de la faune et de la flore (les périodes de migrations, de reproduction, de floraisons, de pontes, etc.) qui peuvent s'allonger ou se raccourcir, débiter plus tôt ou plus tard, etc....</p> <p>Les conséquences sont directes sur l'agriculture (culture, élevage) : nouvelles contraintes de productions (adaptation des cultures, période de semis et de récolte, quantité d'arrosage....), migration de peuplement d'arbres vers le nord de l'Europe.</p> <p>Le monde agro-industriel est également concerné : filière de transformation des produits laitiers, filière viande tant sur la production que la consommation, filière grandes cultures. Les entreprises travaillent sur cette thématique dans leur process (mécanisation de précision, apparition de nouvelles cultures, ajustement des besoins hydriques des plantations, développement de plantes résistantes à des maladies ou à des parasites nouveaux) et ont commencé à travailler à l'adaptation de leur activité. Ces démarches sont entreprises aussi bien par les exploitants agricoles que par certaines IAA qui veillent par exemple à la sécurisation de leurs approvisionnements.</p>	
Objectifs	
Préparer et accompagner l'adaptation des activités agricoles face au changement climatique	

Description de l'action			
L'action consiste à :			
- assurer la sensibilisation / information des agriculteurs sur l'effet du climat à venir sur leur activité,			
- recenser et valoriser les initiatives engagées sur le territoire,			
- accompagner les exploitants agricoles dans les changements de pratiques (types de culture, ...).			
Grandes étapes de mise en œuvre			Echéances
1	Identification des acteurs et partenaires pouvant intervenir auprès des exploitations agricoles		2020
2	Définition et mise en œuvre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture		2020
3	Pilotage et suivi du partenariat		2020-2025
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		LCC - Dév Eco	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, Chambre régionale d'agriculture, Région, Département, CIVAM, ...	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Soutenir une agriculture et alimentation plus durable : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/570-212			
Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du territoire : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/521-163			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Mobilisation du service Développement économique			
		- €	- €
	Total - €		
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
		- €	- €
	Total - €		

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)</p> <p>Mise en œuvre de partenariats Recensement des initiatives relatives à l'adaptation des exploitations agricoles</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)</p> <p>Part de producteurs engagés dans une démarche agroécologique ou une démarche qualité % d'agriculteurs ayant suivi une formation pour améliorer la durabilité des pratiques agricoles (rapporté au nombre total d'agriculteurs) : gestion des intrants, de l'eau, énergies renouvelables, qualité des sols, rotation des cultures, biodiversité... Diversification des activités agricoles Evolution du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles sur le territoire</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : -</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs :</p> <p>Impacts indirects sur les changements de pratiques des agriculteurs (lien avec l'action 232) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préservation de la ressources en eau et limitation de la pollution des sols avec la réduction des intrants - maintien des paysages agricoles et diversification des éco systèmes (haies bocagères notamment) - Anticiper les effets du changement climatique par l'adaptation des cultures, de l'élevage, et de leurs pratiques - Potentiels de séquestration carbone et de développement des énergies renouvelables - réduction des polluants atmosphériques (ammoniac principalement) par des pratiques utilisant moins d'intrants. <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impact indirect faible sur l'impression et la mise en ligne des documents de communication, mais impact minimum comparativement aux impacts positifs potentiels 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Adaptation > Pas d'émissions de références



Fiche action 3.2.4		Lutter contre la précarité énergétique
Thématique	Services Adaptation	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Améliorer le quotidien des personnes les plus vulnérables en endiguant la montée des exclusions	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	Conduire des politiques ciblées à destination des publics spécifiques	
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Adaptation / Renforcement de la solidarité territoriale, intergénérationnelle, sociale	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	9. Améliorer la mobilité des publics vulnérables (personnes sans véhicules, isolées, enclavées)	
Contexte		
<p>On estime qu'en 2010, chaque ménage a dépensé 4 400 € pour ses consommations énergétiques. Les déplacements quotidiens représentent le poste de dépenses le plus important, suivi par le poste Habitat.</p> <p>En matière d'habitat, la précarité énergétique est la situation dans laquelle un ménage est dans l'incapacité à satisfaire son confort thermique pour des raisons budgétaires. La précarité énergétique liée à la mobilité entraîne quant à elle un effet "d'isolement énergétique" : le coût trop élevé de la mobilité conduit certaines personnes à réduire très fortement leurs déplacements, ce qui peut accroître des situations de vulnérabilité sociale, économique et psychologique.</p> <p>Enfin, l'ADEME rappelle qu'un ménage en précarité énergétique est tout d'abord en précarité globale et qu'il n'a pas forcément les moyens (conseil, éducation, et moyens financiers) pour identifier que l'entrée « énergie » peut être traitée. La précarité énergétique doit donc être intégrée dans les dispositifs de lutte contre la précarité globale.</p>		
Objectifs		
Réduire la vulnérabilité économique et sociale des ménages face aux conséquences du changement climatique		
Description de l'action		
<p>L'action consiste à inscrire la lutte contre la précarité énergétique dans le projet de développement social du territoire, que ce soit à l'échelle de la Communauté et/ou des communes. Cette action nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sensibiliser les ménages aux économies d'énergie (habitat et transport), - d'identifier les ménages en situation ou à risque en termes de précarité énergétique, - d'accompagner les ménages concernés afin de réduire leur dépendance énergétique (diagnostic, conseil, formation, suivi). <p>Cette action s'intègre dans le Programme Local de l'Habitat (Liffré-Cormier Communauté coordinateur des besoins de logements pour les publics spécifiques), le Schéma des déplacements, mais aussi le projet du CIAS et des CCAS, la Stratégie de développement économique et de l'emploi, entre autres.</p>		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Composition d'un groupe de travail dédié, intégrant des services sociaux (CCAS, CIAS, CDAS) et des services sectoriels (Pôle Services à la population)	2020
2	Affiner l'état des lieux de la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité sur le territoire (en lien notamment avec l'étude préopérationnelle OPAH)	2020-2021
3	Définir et adopter une stratégie de lutte contre la précarité énergétique liée au logement et à la mobilité	2021
4	Formaliser et diffuser une offre d'outils à destination des ménages, par l'intermédiaire du CIAS, des CCAS, du CDAS, des Mairies, du guichet unique de LCC, des partenaires et acteurs du territoire	2021-2025
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		CIAS	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Commune	
		CCAS, CIAS,	
		Associations	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Bailleurs sociaux	
		Département	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Prévenir et lutter contre la précarité énergétique : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/577-219			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total		- €	
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :	Oui	
Constitution d'un groupe de travail transversal	Emissions initiales* (TCO2e) :	63 708	
Lancement de la démarche	Economie carbone (TCO2e) :	A calculer	
	% de réduction de l'action :	-	
	:		
	Emissions post-action (TCO2e) :	-	
	% de réduction / total :	-	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)			
Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du FSL pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire			
Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire			
Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de l'OPAH			
Part de ménages en situation de précarité énergétique sur le territoire (cf. indicateurs de l'ONPE basés sur le taux d'effort énergétique -TEE, l'indicateur « bas revenus dépenses élevées » -BRDE- et le froid ressenti)			
Montant des aides financières à l'énergie des CCAS/CIAS			
Nombre d'usagers utilisant les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle			

Impacts environnementaux
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air- Amélioration du confort du logement (énergie, qualité de l'air)- Réduction de la facture énergétique des ménages fragiles- Impact positif sur la santé des habitants, notamment sur la qualité de l'air, la diminution du risque lié à la vulnérabilité en période hivernale (risque de maladie si le ménage n'a pas les moyens de se chauffer correctement).- Diminution de la dépendance aux énergies fossiles. <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none">- A priori, néant.
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

* Résidentiel + déplacements



Fiche action 3.2.5	Développer la solidarité	
Thématique	Services Adaptation	
Orientations dont découle l'action		
<i>Projet de territoire</i>	Mettre en œuvre notre projet de territoire en nous appuyant sur l'ensemble de nos partenaires, des forces-vives et des acteurs locaux Améliorer le quotidien des personnes les plus vulnérables en endiguant la montée des exclusions Diffuser, dans le territoire et dans l'espace public, notre vision d'une mixité sociale et intergénérationnelle Maîtriser l'urbanisme de notre territoire, pour rester à taille humaine et entretenir le lien social	
<i>Programme Local de l'Habitat</i>		
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Adaptation / Renforcement de la solidarité territoriale, intergénérationnelle, sociale	
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	OS n°2 : Accompagnement à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	9. Améliorer la mobilité des publics vulnérables (personnes sans véhicules, isolées, enclavées)	
Contexte		
Le changement climatique s'illustre dans tous les domaines : habitat, mobilité, activités économiques, biodiversité... La qualité de l'habitat, la capacité à se déplacer et à répondre à ses besoins essentiels, l'accès à l'emploi et la qualité du cadre de vie sont fortement corrélés aux ressources économiques et sociales des ménages. La multiplication d'événements climatiques majeurs (épisode caniculaire, tempêtes, inondations...) peut également fragiliser les habitants du territoire, en premier lieu les publics "vulnérables" (personnes âgées, personnes malades, jeunes enfants...) ou les personnes en précarité socioéconomique mais aussi, dans le temps, l'ensemble des habitants. La capacité d'adaptation au changement climatique pourra se renforcer par les actions de développement social contribuant aux échanges, aux rencontres, à la solidarité entre les communes et les ménages.		
Objectifs		
Intégrer les enjeux climatiques dans les projets de développement social Réduire la vulnérabilité des personnes fragiles ou vulnérables (santé, insertion socioéconomique)		
Description de l'action		
L'action consiste à encourager les démarches solidaires sur le territoire (asso / plateforme d'échange de services, création d'une objetothèque...) et la mixité intergénérationnelle des lieux de vie, afin de renforcer le lien social à l'échelle des communes et du territoire et réduire la vulnérabilité des habitants et des acteurs du territoire au changement climatique.		
Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances
1	Création d'un groupe de travail dédié, impliquant les communes et le Pôle Services à la population	2021
2	Elaboration d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions multi partenarial	2021
3	Mise en œuvre du plan d'actions	2022-2025
4		
5		
6		
7		

Calendrier de l'action		Pilote de l'action :	
<input type="checkbox"/> Action engagée		CIAS ou Pôle Services à la population LCC	
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action			
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)		Partenaires :	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)		Communes, CCAS, CIAS	
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)		Bailleurs sociaux Département Associations	
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
		- €	- €
Total - €			
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
		- €	- €
Total - €			
Suivi	Gains Carbone		
<u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?)	Possibilité de quantification :	Non	
Constitution d'un groupe de travail	Emissions initiales* (TCO2e) :	-	
Elaboration d'une grille des enjeux Climat-Air-Energie comme outil d'aide au montage des projets de développement social	Economie carbone (TCO2e) :	-	
	% de réduction de l'action :	-	
<u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?)	Emissions post-action (TCO2e) :	-	
Prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie dans les projets de développement social	% de réduction / total :	-	

Impacts environnementaux
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none">- Impact indirect sur la réduction des consommations d'énergies, des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'Air- Anticipation des impacts économiques, sociaux et environnementaux liés au changement climatique des habitants> prévention vis à vis des coûts liés aux risques, du coût de l'inaction face à la dépendance aux énergies fossiles> prévention et anticipation des impacts pour les personnes fragiles ou vulnérables (anticipation des épisodes de canicules, organisation des conditions favorables en cas de besoin d'évacuation...)- création de lien social et de savoir-faire locaux <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none">- A priori, néant.
Commentaires / Divers / Points de vigilance
-

* Pas d'émissions de références



Fiche action 3.2.6	Contribuer à une meilleure appréhension des enjeux relatifs à la qualité de l'air
Thématique	Accompagnement au changement Adaptation
Orientations dont découle l'action	
<i>Projet de territoire</i>	<p>Promouvoir au quotidien un mode de vie, une consommation et une production respectueuses de l'environnement / Accompagner le changement en sensibilisant la population à un mode de vie responsable par des animations de proximité</p> <p>Sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels / Intégrer comme objectif transversal la préservation de la biodiversité, nos écosystèmes naturels et la ressource en eau dans l'ensemble de nos documents de programmation</p> <p>Faire du bien-vivre une priorité transversale à toutes les politiques publiques / Définir et mettre en œuvre une stratégie de prévention et de sensibilisation auprès des différents publics</p>
<i>Programme Local de l'Habitat</i>	<p>Adapter la production de logements en tenant compte des équilibres territoriaux / Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs de logements existants + Poursuivre le développement de l'urbanisation en faveur d'un habitat durable (densité, formes...) et limiter l'étalement urbain (stratégie foncière) + Tenir compte des enjeux climat-énergie (PCAET) et des déplacements + Mener une démarche de qualité environnementale dans la construction neuve et la réhabilitation</p>
<i>Plan Climat Air Energie Territorial</i>	Adaptation / Culture communautaire de la gestion des risques et de la préservation des ressources naturelles
<i>Stratégie de Développement économique et d'Emploi</i>	
<i>Schéma communautaire des déplacements</i>	10. Accompagner les évolutions des pratiques de mobilité
Contexte	
<p>Les chiffres communiqués par Air Breizh pour l'année 2016 sur le territoire Liffré-Cormier Communauté permettent de distinguer que le secteur de l'agriculture (oxydes d'azote, particules, ammoniac), des transports (oxydes d'azote, particules) et du résidentiel (dioxyde de soufre, particules e composés organiques volatiles) sont les plus contributeurs aux émissions de polluants sur le territoire.</p> <p>L'ammoniac provient essentiellement des rejets organiques de l'élevage et de l'utilisation d'engrais azotés sur les cultures. Au-delà des effets directs sur l'organisme, l'ammoniac affecte la vie aquatique et détériore le milieu.</p> <p>Les oxydes d'azote quant à eux sont irritants pour les bronches et contribuent à l'effet de serre ainsi que la formation de pluies acides.</p> <p>Enfin, les composés organiques volatiles entrent dans la composition de carburants mais aussi de produits courants utilisés dans la sphère domestique (peintures, encres, colles...). Ce type de polluants peut avoir des conséquences particulières sur la qualité de l'air intérieur.</p>	
Objectifs	
<p>Sensibiliser l'ensemble des parties-prenantes sur les enjeux de la qualité de l'air extérieur, en particulier lors de la mise en œuvre des actions relatives aux pratiques agricoles, aux déplacements et à l'urbanisation et l'habitat</p> <p>Réduire les risques des personnes vulnérables en réduisant les épisodes d'exposition aux polluants atmosphériques</p>	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à s'approprier les enjeux relatifs à la qualité de l'air afin de mieux les prendre en compte dans la mise en œuvre des autres actions du Plan Climat. Au-delà de la relation avec les diminutions des émissions de gaz à effet de serre, la prise en compte de la qualité de l'air doit conduire à améliorer le bien-être des habitants du territoire et en particulier des personnes vulnérables.</p> <p>Cette action requiert d'adopter une échelle territoriale plus large que celle de la Communauté de communes, en échangeant sur ces thématiques avec les territoires voisins.</p>	

Grandes étapes de mise en œuvre		Echéances	
1	Mettre en place un suivi des données relatives à la Qualité de l'air extérieur mises à disposition par Air Breizh, diffuser les alertes pollution émises par Air Breizh (auprès du CIAS, des communes)	2020	
2	Définir et mettre en œuvre un programme pédagogique de participation citoyenne à la mesure de la qualité de l'air (capteurs citoyens)	2022-2025	
3	Définir et mettre en œuvre un programme de formation sur les enjeux relatifs à la qualité de l'air, afin d'optimiser leur prise en compte dans les actions relatives aux pratiques agricoles, aux déplacements ou à l'aménagement et l'habitat	2022-2025	
4			
5			
6			
7			
Calendrier de l'action		Pilote de l'action : LCC - DTD	
<input type="checkbox"/> Action engagée			
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action		Partenaires : Région, Air Breizh, ARS Maison de la consommation et de l'environnement	
<input type="checkbox"/> Court terme (moins d'un an)			
<input checked="" type="checkbox"/> Moyen terme (1 à 3 ans)			
<input type="checkbox"/> Long terme (+ 3 ans)			
Exemples de réalisation similaire (le cas échéant)			
Ressources éventuelles à mobiliser			
Budget prévisionnel / Fonctionnement annuel (estimation)			
Poste	Dépense TTC	Recettes	
		LCC	Partenaires
A préciser			
Total	- €	- €	- €
Budget prévisionnel / Investissement			
Poste	Dépense HT	Recettes	
		LCC	Partenaires
Total	- €	- €	- €

<p>Suivi</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> (l'action a-t-elle été réalisée comme prévue ?) Suivi des données de qualité de l'air</p> <p>Nombre et type d'opérations dédiées</p> <p><u>Indicateurs de résultats</u> (l'action a-t-elle atteint les résultats escomptés ?) Prise en compte des enjeux relatifs à la qualité de l'air dans la mise en œuvre du Plan Climat et dans les projets du territoire</p>	<p>Gains Carbone</p> <p>Possibilité de quantification : Non</p> <p>Emissions initiales* (TCO2e) : -</p> <p>Economie carbone (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction de l'action : -</p> <p>Emissions post-action (TCO2e) : -</p> <p>% de réduction / total : -</p>
Impacts environnementaux	
<p>Impacts Positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution des polluants atmosphériques - Impact sur la santé : réduire les concentrations et les émissions en fonction des niveaux d'information (pic, alerte...) > anticiper, et prévenir la population des risques. - Prévention des risques d'émanation liée aux transports et aux activités industrielles. <p>Impacts Négatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - A priori, néant. 	
Commentaires / Divers / Points de vigilance	
-	

* Pas d'émissions de références

2. Dispositif d'évaluation

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments permettant de saisir les enjeux du territoire.
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme.
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de Liffré Cormier Communauté, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **des indicateurs de réalisation** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée, conformément aux objectifs et modalités fixés,
- **des indicateurs de résultats** permettant d'identifier si l'action a atteint les résultats escomptés, et visant si besoin à ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif.

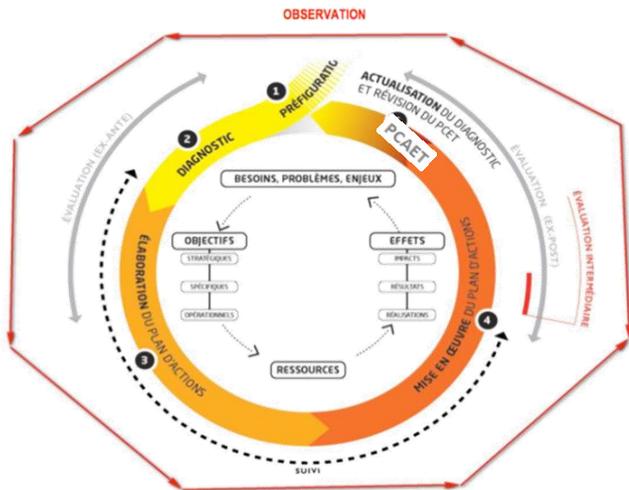
Par ailleurs, pour définir les indicateurs de suivi du PCAET, la méthodologie s'est inspirée d'outils existants, comme Climat Pratic (mis en œuvre par la collectivité), et par la démarche de labellisation Cit'ergie (intégrant des indicateurs de suivi dans le référentiel d'évaluation, pertinent pour le suivi des politique Climat Air Energie). L'objectif étant d'apporter un caractère opérationnel au dispositif de suivi des actions du PCAET.

Enfin, à la suite de la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

- **des indicateurs du PCAET en lui-même** (par des renvois à d'autres actions) :
 - o lien avec l'action 1.1.5 : Part des surfaces naturelles agricoles et naturelles (%), Compacité des formes urbaines, Surface annuelle artificialisée (ha/an) ;
 - o lien avec l'action 1.4.7 > Part des marchés (en nombre) et des dépenses (en €) intégrant des clauses environnementales (et sociales) dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution
 - o Par ailleurs, de multiples indicateurs sont déjà définis dans le cadre de la rédaction des fiches actions du PCAET, en lien avec l'environnement. Elles sont indiquées par un code couleur vert dans les fiches.
- **des indicateurs environnementaux existants sur la ressource en eau**
 - o Suivi des indicateurs de qualité de l'eau distribués, particulière sur le taux de concentration en nitrate (Indicateurs du RPQS annuel sur la qualité de l'eau potable)
 - o Suivi des indicateurs de qualité de l'eau rejetée (Indicateurs du RPQS annuel sur l'assainissement)
- **3 indicateurs supplémentaires** ont été définis dans le cadre de l'EES :
 - o Taux d'imperméabilisation des projets d'aménagement (pour les actions d'aménagement en lien avec la mobilité – actions 1.2.3 et 1.2.5)

- Suivi des émissions de polluants du secteur des déchets (actions 1.3.1 et 2.1.4)
- Suivi des émissions de polluants atmosphériques liées au bois (PM 10; PM 2,5 ; le monoxyde de carbone, les COV) – (action 2.1.6).

L'ensemble de ces indicateurs constitue un tableau de bord permettant de guider l'action sur plusieurs années. En outre, un état d'avancement, pour chaque action, permet de juger de l'avancement de la mise en œuvre du plan.



En bas de chaque fiche-action sont précisées les données à collecter pour pouvoir les évaluer.

De plus, le schéma ci-contre rappelle qu'il existe 2 types d'évaluations :

L'évaluation Ex-ante (pendant l'élaboration du PCAET)

Sur ce point, comme précisé précédemment, faute de données ou de temps, certaines actions n'ont pu être pré-quantifiées. Il faudra donc, en parallèle de la mise en œuvre de chaque action, procéder à la finalisation de leur évaluation.

L'évaluation Ex-post : à l'issue du Plan d'Actions.

Il faudra donc veiller, tout au long du projet, à collecter les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du PCAET afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés, et à la préparation de la version 2 du présent Plan d'Actions (2020-2025).

Le comité de suivi de cette évaluation sera issu du comité de pilotage qui a permis l'élaboration du document initial : les acteurs du territoire, les élus, les services de Liffré-Cormier Communauté. L'évaluation se fera à l'aide d'outils restant à compléter mais l'ensemble des fiches actions présentent déjà un éventail d'indicateurs situé à différents niveaux (qualitatif, quantitatifs, incidence qualité de l'air...) qui permettront, une fois complétés, une évaluation objective de la démarche.



Le plan Climat Air Energie Territoriale de Liffré Cormier Communauté est se compose des 6 documents suivants :

TOME 0 – SYNTHÈSE DU PCAET

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - CONCERTATION - PROSPECTIVE – STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE

(L’élément en gras est celui objet du présent document)

L’ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet de Liffré Cormier Communauté à l’adresse : <https://www.liffre-cormier.fr/vivre/environnement/plan-climat-air-energie/>

PCAET – septembre 2019

©Liffré Cormier Communauté

L’ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de Liffré Cormier Communauté. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l’objet d’une demande écrite aux autorités compétentes au sein de Liffré Cormier Communauté.

Liffré \equiv Cormier
COMMUNAUTÉ

28 rue La Fontaine 35340 Liffré

www.liffre-cormier.fr

Publié par Liffré Cormier Communauté, décembre 2020

Étude réalisée par

